

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 25 octobre 2017 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 25 oktober 2017 te 19u00**

M. le président, Michel Eylenbosch :

Mesdames, messieurs les conseillers, puis-je demander à chacun de prendre sa place s'il vous plaît.

Est-ce que dans la salle nous avons la personne qui a demandé l'interpellation citoyenne ? Non ? Merci. Donc il n'y aura pas d'interpellation citoyenne comme prévu à l'ordre du jour.

J'ouvre la séance.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à l'absence de cours de néerlandais à l'école 6. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het gebrek van een cursus nederlands in school 6. (Aanvullend)**

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence des interpellants.

**Introduction en urgence d'un point à l'ordre du jour.
Indienen in dringende van een punt aan de dagorde.**

M. le président :

Peut-on approuver l'introduction en urgence d'un point ?

L'introduction en urgence du point 27 relatif à "Département Infrastructures et développement urbain - Marchés Publics - Extension de l'école 19 par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau, située rue de la Flûte enchantée 5, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CSC 17.018 - Erratum à l'avis de marché", est acceptée l'unanimité.

Het indienen in dringende van punt 27 betreffende "Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Uitbreiding van school 19 door het plaatsen van schoolpaviljoenen, bijbehorende kantoren, sanitaire voorzieningen alsook door de bouw van een preeel, gelegen op de Toverfluitstraat 5, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 17.018 - Erratum bij de aankondiging van de opdracht", wordt bij eenparige stemming aangenomen.

M. le président :

Ceci c'est la première chose que je dois faire, monsieur Ikazban, je pourrai vous donner la parole après.

Et comme je l'ai dit, l'interpellation citoyenne étant passée, nous allons pouvoir entamer le conseil communal normal et donc, monsieur Ikazban, vous avez une question d'ordre.

M. Ikazban :

Une question : il y avait à l'ordre du jour une interpellation citoyenne par rapport au sujet que nous connaissons tous. C'est la première fois, il me semble, que les gens ne sont pas présents. Par contre, lors de l'interpellation citoyenne, il est prévu que les chefs de groupe prennent la parole par la suite. Est-ce que cela se fait quand-même ou pas ?

M. le président :

Non, mais non, puisqu'il n'y a pas d'interpellation citoyenne, il n'y a pas de réponses à devoir faire. S'ils ont estimé ne pas devoir venir pour l'une ou l'autre raison, je ne peux pas, voilà, c'est logique.

M. Ikazban :

Très bien, c'était une question, merci pour la réponse.

M. le président :

Nous avons des questions d'actualité et la première a été introduite par.... Mijnheer Berckmans, sorry, ik had het niet gezien.

M. Berckmans :

Mijnheer de voorzitter, ik heb ook een vraag.

Dus ik heb gezien dat mijn tweede interpellatie, dat de besloten zitting is verwezen. Maar dus tijdens een vorige gemeenteraad heb ik ook een vraag gesteld over een persoon en toen heeft men mij gezegd, voilà, ik had toen voorgesteld om naar de gesloten zitting te verwijzen en toen heeft men mij gezegd, dat is allemaal in de pers verschenen, dus er is geen probleem om dat in een openbare zitting te doen. Dus mijn interpellatie van vandaag, dat is ook in de pers verschenen, dus mijn vraag is om dat toch in de openbare zitting te behandelen.

M. le président :

In dit geval is het niet mogelijk mijnheer Berckmans en wij zullen uitleg geven als wij in de gesloten zitting zijn. Dank u.

**a. Question d'actualité posée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative au cimetière de Molenbeek.
Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende het kerkhof van Molenbeek.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci, bientôt c'est la Toussaint, plein de gens vont se recueillir sur les tombeaux de leurs proches, familles et donc il y a des gens qui ont signalé vraiment une grande différence entre, la partie, l'état de la partie du cimetière, la première partie avec les terrains concédés, les concessions de 15 et 50 ans, donc je vous montre une photo des allées bien entretenues, avec le gravier sans une petite touche de vert, de mauvaises herbes, et puis

derrière le columbarium, le grand bâtiment blanc, il y a, un petit peu caché de la vue de tous, un endroit où les terrains non concédés se trouvent. C'est la partie du cimetière où en fait les gens qui n'ont pas payé une concession sont enterrés. Et donc je vais vous montrer une allée de cette partie-là avec des tombeaux de 2012. Donc j'espère que vous voyez visuellement la grande différence. Donc ça c'est une allée qui était censée être rouge avec le gravier au milieu et puis il y a une allée, la dernière allée, avec des tombeaux creusés entre 2016 et 2017 qui est tout à fait finie, clôturée, sauf que l'allée se trouve dans cet état-ci avec la terre nue et avec le temps qu'il fait je dois dire que les gens, les familles risquent de se retrouver dans une terre boueuse. Alors ça interpelle parce qu'il y a évidemment une grande différence, on nous a dit qu'il y a une différence parce que cette partie-là justement on veut avoir des allées verdurisées mais donc il faut comprendre pourquoi juste cette partie des allées verdurisées et pas les autres parties. Et donc une des raisons clairement à notre avis c'est qu'il y a une question de fric, qu'avec le dernier changement d'argent, avec le dernier changement au niveau de la législation il y a effectivement, on ne peut plus utiliser les pesticides et les herbicides comme on veut et donc c'est à la main qu'il faut désherber et alors là, on voit vraiment la différence avec les efforts qu'on investit dans la première partie, je vous la montre encore une fois, et le choix qu'on fait pour la partie non concédée qui est là.

Et donc notre question est : d'où vient cette différence de traitement entre l'une et l'autre partie ? Et deux, pour la dernière allée, est-ce qu'avant Toussaint il n'est pas possible de couvrir avec du gravier pour qu'on couvre au moins l'aspect de boue, de terre sableuse ?

On nous dit qu'on veut une allée verdurisée, donc les gens du cimetière disent qu'en fait il faut quand-même du gravier et que la verdurisation se fait sur le gravier comme on fait dans les autres allées de 2012 que je vous ai montrées. Donc je vous demande en fait, madame la bourgmestre, est-ce que vous comptez, qu'est-ce qui explique cette différence entre cette partie et l'autre partie ? Et est-ce que vous comptez encore, au moins pour la dernière allée mettre du gravier pour que les gens, le 1er novembre, à la Toussaint, puissent se recueillir dans des conditions correctes ? Et je ne parlerai pas du petit nettoyage sur les pelouses à côté, avec un tuyau d'égout, avec une petite caravane-remorque qui se trouve là, juste à côté, si on peut au moins rendre plus ou moins propre cette partie aussi du cimetière. Merci beaucoup.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame Gilles-Goris qui sera suivie de madame Gadaleta. Ou l'inverse.

Mme l'échevine Gadaleta :

Alors, monsieur De Block, tout d'abord je tiens à revenir sur la genèse de cette question d'actualité. Dimanche matin un petit groupe de bénévoles s'est rendu dans le cimetière. Bien évidemment nous apprécions l'engagement des citoyens mais il est important que ces interventions se fassent en bonne concertation avec les services concernés, ça n'a pas été le cas ce dimanche. Ensuite, les bénévoles ont décidé de passer à l'action, sans prévenir, se concerter avec les services, ils ont même décidé de se servir du matériel stocké, le gravier que vous-même avez déposé. Alors je suis dans l'obligation de constater que ce type de comportement n'est pas seulement pas réglementaire mais en plus il témoigne d'une certaine pratique politique qui ne respecte même pas les lieux comme les cimetières. Ce type d'intervention est d'autant plus regrettable qu'il vient d'un conseiller communal qui dispose bien d'autres moyens pour interroger les collègues.

Alors je reviens à la substance de votre question. Les problèmes de mauvaises herbes, c'est un problème actuel, je pense que vous connaissez tous cette problématique, le débat qui se fait aujourd'hui à la commission européenne. Ces mauvaises herbes ou mieux dit, c'est de la végétation spontanée, c'est encore plus important dans les cimetières et pas que dans notre cimetière, je pourrais vous faire état de plein d'interpellations, que ce soit à Dilbeek, à Gand, ou dans d'autres villes en Belgique et je pense en Europe aussi. Il y a eu une période de moratoire, les pesticides et les herbicides sont interdits depuis 2013, il y a eu une période de moratoire jusqu'en 2015, depuis ce moratoire s'est terminé. Vous savez tous, ce n'est pas moi qui vais vous persuader, qu'il s'agit de produits qui sont dangereux pour l'environnement, pour la santé et je pense, monsieur De Block, un argument qui vous sera assez cher, ce sont des produits aussi qui génèrent des profits énormes pour les grandes multinationales.

Dans votre test aussi, qui est paru dans les journaux, vous faites aussi insinuation que des directives auraient été données au personnel pour ne pas s'occuper de l'entretien des allées des tombes non concédées. Cette insinuation elle n'est pas seulement infondée, injuste mais aussi injurieuse. Il faut savoir que moi j'ai reçu plusieurs plaintes au sujet des mauvaises herbes concernant plusieurs allées du cimetière quelle que soit la durée des concessions. Vous avez bien montré une photo, je pourrais vous montrer d'autres photos. Je ne sais pas si vous avez fait le tour du cimetière, il fait quand-même 8 hectares ce cimetière, il y a plein d'autres allées où les mauvaises herbes poussent. Alors comme ce problème est très important, nous avons fait appel donc pendant trois jours, après les congés parce qu'après la période d'été, il y avait un problème très important, c'est tout le service des plantations, tout le service des plantations, 30 personnes qui ont été mises alors pour essayer de nettoyer le plus possible. Et le samedi passé, juste avant votre intervention, il y a eu des bénévoles en concertation avec la commune qui ont nettoyé les allées près des tombes des soldats, c'est la photo que vous avez tout à fait montrée. Dans cette allée, il faut savoir que ce vendredi il y aura une cérémonie d'hommage aux soldats qui sont morts pendant les guerres mondiales. Je reviens aux questions que vous posez. C'est vrai, les allées des tombes non concédées sont verdurisées. Pourquoi on a commencé par verduriser ici ? Parce qu'en effet, il s'agit de tombes non concédées, donc il n'y a pas d'obligation de mettre des pierres. Cela veut dire que la végétation pousse naturellement de façon plus importante. Et donc on a commencé le processus de verdurisation là-bas. Il faut savoir que la verdurisation des allées est préconisée par tous les guides, je vous invite à les consulter, les guides de gestion des différents cimetières, parce que suite à cette interdiction les herbes et mauvaises herbes qui poussent dans les graviers sont beaucoup plus difficiles, il n'y a pas de machines pour enlever les mauvaises herbes qui poussent dans le gravier et donc c'est beaucoup plus logique de verduriser, ce que vous avez montré. Moi j'ai d'autres photos qui montrent des allées qui sont verdurisées depuis longtemps et vous avez tout à fait un autre effet. Alors évidemment, ce que nous souhaitons à long terme c'est de verduriser toutes les allées mais comme je vous l'ai dit, il fait 8 hectares, cela va prendre quand-même un peu de temps. Les photos que vous montrez, j'en ai d'autres qui donnent un aspect quand-même plus joli, vous montrez des photos qui se trouvent aujourd'hui dans une phase intermédiaire, celle où on ne traite pas et on laisse pousser la végétation, ça peut en effet donner une impression négligée mais je peux vous assurer que la nature et le travail de nos jardiniers remettront la situation en état.

Alors vous dites qu'il faut demander d'utiliser du gravier. En fait, nous on ne veut pas utiliser du gravier parce qu'à chaque fois qu'on met du gravier, la verdurisation va durer beaucoup plus longtemps et ça va être beaucoup plus difficile. Vous avez montré des photos d'une allée qui vient d'être terminée en août 2017, ma collègue vous expliquera comment ça se passe dans le cas des tombes non concédées. Et donc dans ce cas-ci, effectivement, la végétation n'a pas encore eu l'occasion de pousser. Pour terminer, je tiens à vous dire, monsieur De Block, que je regrette votre méthode de travail qui témoigne un manque de respect total du travail de mes services ainsi que des familles concernées. Et je tiens à vous

rappeler que même en politique, et je dirais même, surtout en politique, il y a des limites à ne pas dépasser et qu'un devoir c'est de faire preuve de décence et de respect.

M. le président :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme l'échevine Gilles-Goris :

Monsieur De Block, vous m'avez fait sortir cette fois de ma réserve naturelle et, franchement, vous auriez mieux fait de vous abstenir comme vous avez pu le comprendre après ce qu'a dit madame Gadaleta. Vous avez faux sur toute la ligne et vous avez blessé bon nombre de personnes, non seulement les ouvriers mais aussi les familles. Je voudrais cependant rajouter quelques éléments de compréhension quant aux concessions. D'abord les allées derrière le mausolée ne sont pas des allées d'indigents c'est à dire des personnes qui n'ont pas les moyens, ce sont des allées qui sont ouvertes, en tout cas qui sont ouvertes à toutes les personnes qui désirent avoir une concession de 5 ans et ces concessions sont gratuites. Donc n'importe qui peut avoir une place à cet endroit. Sur ces concessions il n'y a pas d'obligation de mettre une pierre ou un monument, au contraire des autres concessions de 15 ou de 50 ans. Logiquement, s'il n'y a pas de monument, s'il n'y a pas de pierre, eh bien l'herbe, la verdure peut y pousser bien plus facilement que sur les autres concessions. La photo que vous avez montrée, comme l'a dit ma collègue, est une photo sur une allée expressément nettoyée pour les commémorations qui auront lieu ce vendredi pour les anciens combattants. Il faut savoir aussi que les allées en gravier telles que vous les avez montrées sont des allées qui sont prévues pour laisser le passage aux corbillards. Et donc les allées où il n'y a pas de gravier, que vous avez montrées par ailleurs, sont des allées où le corbillard ne passera pas. Voilà, ce sont des distinctions que vous auriez pu demander avant d'envoyer dans la presse des photos, des insinuations, avant de venir abîmer le travail des ouvriers. Franchement vous nous connaissez, peut-être, après 5 ans, vous savez que nous sommes en charge du cimetière, vous auriez peut-être pu d'abord poser les questions et puis après, si quelque chose ne vous semblait pas correct, vous tourner vers la presse pour dénoncer.

M. le président :

Merci madame Gadaleta, euh madame Goris, pardon, je les remercie toutes les deux pour leur intervention.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je vois qu'il y a différentes erreurs de réflexion qui se font. Je m'explique. D'abord on n'a pas réagi sur l'entretien des tombeaux-mêmes. Dans cette partie-là, les gens, et de toute façon les gens sont responsables de l'entretien des tombeaux. Je parle des allées et donc là, il y a des informations qui sont contradictoires. D'un côté vous dites : c'est des mauvaises herbes. Donc les allées que je vous ai données, montrées, c'est vraiment l'allée vraiment centrale, ce n'est pas l'allée nécessairement là où il y a les soldats des deux guerres, ce n'est pas cette allée-là, c'est l'allée centrale. Et l'allée où il y a justement les herbes, c'est l'allée derrière le columbarium ou des terrains non concédés. Alors si c'est quelque chose où on veut de la verdurisation et on veut que cela soit propre, qu'est-ce qu'on a attendu pendant 5 ans pour semer, qu'est-ce que nous avons attendu pendant 5 ans pour semer ? Pourquoi nous avons choisi ces endroits-là pour cette procédure-là comparés à d'autres allées où effectivement le gravier est entretenu, nickel pour l'instant ?

Ça, ce sont les questions. Parce que franchement, j'ai visité effectivement le cimetière, il est beau mais la différence flagrante et visuelle entre la partie devant et la partie derrière, elle est là et j'invite vraiment tout le monde à aller regarder et visiter les deux parties.

Donc si c'est une question, donc on m'a expliqué que quand les tombeaux et donc les rangées sont finies, la procédure est effectivement que quand les tombeaux sont coupés qu'on met du gravier. Donc actuellement, si on veut que les gens se recueillent devant les tombeaux ils vont se retrouver, quand il pleut, avec les pieds dans la boue. Vous ne répondez pas à cette question-là. Partout ailleurs au cimetière, il y a moyen de le faire proprement, partout ailleurs, et donc je vous demande, c'est une question précise, le 1er novembre est-ce que les gens vont pouvoir se recueillir, ce sont des tombeaux récents, des tombes récentes, ce ne sont pas des tombeaux d'il y a 50 ans, donc il y a des gens pour qui le décès est très récent et donc pourquoi dans cette allée-là il n'y a rien qui est entrepris pour permettre aux gens de ne pas se retrouver avec les chaussures mouillées ? C'est une question précise, je n'ai pas eu de réponse. On me répond sur plein de choses, sur les pesticides, les herbicides, les changements européens, je vous pose une question, elle n'a pas été répondue. Et donc si je comprends bien, le 1er novembre nous ne verrons pas de changement par rapport à ce niveau-là.

Ensuite, il faut savoir ce qu'on veut, est-ce qu'on veut, si on veut des allées verdurisées, une des raisons que ...

M. le président :

Merci monsieur De Block, le temps est épuisé.

M. De Block :

.... c'est qu'il y a un manque de personnel pour entretenir....

M. le président :

S'il vous plaît, est-ce qu'on peut couper le micro de monsieur De Block, merci.

M. De Block :

Je constate juste que dans une partie, ce manque de personnel.....

M. le président :

Merci.

b. Question d'actualité posée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative au personnel du CPAS.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende het personeel van het OCMW.

c. Question d'actualité posée par Monsieur Vossaert, conseiller communal Défi, relative au personnel du CPAS.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid Défi, betreffende het personeel van het OCMW.

M. le président :

Comme monsieur Ikazban a été le premier à introduire sa question, je lui donne d'abord la parole.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président, si vous le voulez bien, après le cimetière, j'aimerais parler des gens qui sont vivants, bien vivants, ils sont là dans la salle, ce sont les représentants des travailleurs du CPAS, de notre CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et je rappelle quand-même que le CPAS c'est l'organe qui est là et qui est censé être là pour aider les laissés pour compte, les gens qui sont au bord du chemin, les gens qui n'ont plus rien.

Je suis passé lundi matin et j'ai découvert cette action en front commun, je ne l'ai pas organisée donc elle était organisée par le front commun FGTB, CGSLB, SLFP et CSC devant le CPAS de Molenbeek notamment pour dénoncer des pressions de plus en plus fortes sur le personnel. Les représentants des travailleurs soulèvent d'ailleurs à cette occasion un problème important de dégradation des conditions de travail du personnel, une surcharge de travail problématique, un manque d'écoute et un manque de respect.

Et parmi les revendications, quelques exemples, le retrait du médecin du travail sans aucune concertation. Entre-temps on a appris son retour mais pour combien de temps, on ne sait pas, est-ce qu'on va nous confirmer que le médecin du travail restera en place ou à nouveau les gens vont devoir avoir affaire à des changements ?

Comme surcharge de travail, un exemple, on augmente le nombre d'articles 60 qu'on met dans le circuit, pourquoi pas, c'est très bien, mais on n'augmente pas l'encadrement qui va avec, c'est ce qui a été dit notamment. Voilà un exemple supplémentaire.

Autre exemple qui est inquiétant, c'est le turn-over important des travailleurs de première ligne, des assistants sociaux qui ne sont pas assez nombreux, ils ont en moyenne 140 dossiers par AS, ce qui est énorme et parfois même certains beaucoup plus. Et j'ai eu la confession de quelqu'un qui m'a dit qu'après 5 ans au CPAS il devenait le plus ancien AS de première ligne, après 5 ans, c'est très peu, donc ça veut dire qu'il y a vraiment un problème de turn-over important dans ce CPAS. Et ce qui m'interpelle, et ce qui m'inquiète également, et je pense qu'on est au conseil communal et on est au bon endroit parce que je pense que les réponses ne doivent pas être apportées simplement par le CPAS, par son président, mais par l'ensemble du collège et de cette majorité, moi j'aimerais savoir ce qu'on fait pour remédier à ces problèmes, qu'est-ce qu'on fait pour remédier à ces difficultés ? Je rappelle aussi que le bien-être des travailleurs est impératif pour assurer un service de qualité à la population de notre commune et au CPAS certainement encore plus qu'ailleurs.

Je terminerai avec une dernière remarque qui m'inquiète fortement, mesdames et messieurs les conseillers, et je vous demande de réfléchir attentivement à ça. C'est la troisième fois que nous sommes, permettez-moi l'expression, envahis par les membres, les

représentants des travailleurs du CPAS. C'est la troisième fois qu'au conseil communal ils viennent en nombre, d'ailleurs aujourd'hui ils ont l'air plus sages, je ne sais pas s'ils ont demandé la parole, je ne sais pas s'ils l'auront. Je trouve que c'est inquiétant, ça veut dire qu'il y a quelque chose, il y a un problème au niveau de la concertation, il y a un problème de dialogue qui ne fonctionne pas sinon les gens ne seraient pas ici ce soir et je pense vraiment, de mémoire que c'est vraiment la troisième fois.

Voilà, j'espère qu'on aura quelques débuts de réponse ce soir à ces interrogations.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Bien entendu, quand on parle du CPAS, on parle d'une institution qui mérite toute notre attention. Nous avons eu énormément de débats sur la manière dont on peut le financer, dont on peut le soutenir et nous avons pris des décisions ici au conseil communal pour, à chaque fois, lui permettre dans sa dotation de mener au mieux ses missions et aujourd'hui je suis stupéfait des constats posés par le moteur de cette institution que sont les travailleurs. Ce sont eux qui permettent chaque jour d'apporter une aide, un soutien aux bénéficiaires, ces citoyens qui ont ce besoin soit ponctuel soit structurel mais peu m'importe, le plus important c'est que la boutique elle tourne, elle fonctionne, et qu'on puisse, et ça je pense que quel que soit le contexte économique de la commune, son contexte financier, on va me dire « oui il y a un refinancement de la commune » et donc, je constate que c'est à chaque fois sur les travailleurs, sur les citoyens, et ici on a un exemple et j'aimerais bien qu'on puisse éclaircir cette situation, c'est qu'on ne peut pas jouer avec le bien-être et la sécurité des travailleurs bien entendu. Et donc aujourd'hui on a un front syndical, on l'a rappelé, ils sont en nombre, ça peut être inquiétant mais c'est aussi un signal, un signal fort qu'il y a un consensus derrière, peut-être un malaise, peut-être une situation qui n'est plus tenable et qu'il faut absolument résoudre à court terme, à court terme et ça, ça doit passer par le dialogue entre les partenaires sociaux et ici le collège et le président du CPAS qui est à mes côtés, c'est évident.

Mais nous sommes là, ici en tant que conseillers communaux, pour avertir, pour signaler, pour mettre en avant cette problématique et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Parce que certains vont peut-être dire que ce n'est pas le lieu, ce n'est pas l'endroit, peu importe, aujourd'hui il faut déjà avoir un début de réponse, si pas, des éléments forts pour pouvoir avancer dans ce dossier.

Parce qu'il y a des éléments factuels, il y a plusieurs accidents constatés, donc il y a un risque auquel les travailleurs sont exposés et il faut pouvoir y répondre. Donc moi je me pose la question de la prévention, où en est la prévention par rapport à ces travailleurs ?

Et enfin, je dirais que pour ne pas rompre le dialogue avec le front syndical, où il en est, où il en est ce dialogue, comment ça se passe aujourd'hui ? Ce n'est pas la guerre des tranchées, j'espère que ce n'est pas la tradition qu'on va imposer ici dans cette commune, où en est ce dialogue aujourd'hui ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je pense que nous pouvons, nous membres de ce conseil communal, saluer la présence des délégués syndicaux qui sont ici présents à l'occasion de ce conseil communal et qui peuvent suivre les questions d'actualité qui ont été développées par deux conseillers communaux.

Evidemment, le collège a bien pris connaissance de l'action menée, via les syndicats eux-mêmes, via les médias et je dirais aussi par votre réseau social monsieur Ikazban, puisque vous vous êtes complaisamment mis en scène pour la relayer. Et donc, plusieurs membres du collège ont rencontré....

(On entend une intervention de monsieur Ikazban - Men hoort een interventie van mijnheer Ikazban)

Mme la bourgmestre :

... non c'est un const....

M. le président :

S'il vous plaît, monsieur Ikazban, laissons madame la bourgmestre répondre, vous aurez un temps de réponse par après, s'il vous plaît. Monsieur Ikazban, c'est ce que je fais, vous aurez la possibilité de répondre par après, vous le savez. Donc madame la bourgmestre continue sa réponse, merci.

Mme la bourgmestre :

Monsieur Ikazban, vous avez pu développer à l'envi votre question d'actualité et vous avez dit que les délégués syndicaux envahissaient le conseil communal eh bien moi, pour ma part, je salue leur présence et je pense que c'est tout à fait positif que justement ils puissent assister aux questions d'actualité qui sont développées par vous-même et les réponses qui y seront apportées. Je précise quand-même que des questions d'actualité ce ne sont pas des interpellations et donc qu'on ne peut pas aller dans ce cadre aussi loin que chacun le souhaiterait pour aborder le fond des problématiques.

Mais je précisais également que plusieurs membres du collège ont rencontré des représentants syndicaux qui nous ont répercuté leurs interrogations concernant les difficultés physiques ou morales qui sont rencontrées par certains services et des travailleurs.

Alors, comme vous l'avez dit, nous savons tous ici que les agents du CPAS ont un rôle fondamental dans notre commune, dans les communes. Leur mission de lutte contre la pauvreté et de réinsertion socio-professionnelle permet à nombre de personnes de pouvoir justement trouver des formations ou du travail via le CPAS. Je pense qu'il est important que chacun joue son rôle de manière à ce que la concertation sociale puisse se réaliser dans un esprit constructif pour aboutir à des réalisations concrètes permettant aux agents de travailler dans les meilleures conditions possible tout en tenant compte malgré nous du contexte financier difficile dans lequel aujourd'hui la commune se trouve.

Et nécessairement la concertation doit, devra, se tenir à bref délai sur les questions qui ont été soulevées notamment à l'occasion de l'action qui a été menée lundi et les membres de l'assemblée ici, évidemment aussi, encouragent les membres du bureau du CPAS, les membres du conseil de l'aide sociale à participer à faire des propositions, à faire en sorte qu'il y ait un mieux-être, un mieux-faire pour les travailleurs du CPAS. Cela peut éventuellement aussi passer par une analyse des risques, nous avons été parfois confrontés aussi à ces situations au sein de l'administration communale et je pense que justement nécessairement il faut pouvoir en parler, il faut pouvoir dialoguer, il faut pouvoir se rencontrer.

Voilà, ici je peux vous assurer que nous sommes bien conscients des difficultés, je pense que ce n'est pas le lieu pour apporter des réponses de fond et que la concertation elle doit d'abord se faire au sein-même du CPAS pour revenir ensuite éventuellement ici.

En tout cas, je peux vous assurer que le collège sera attentif à l'évolution de la situation dans les jours et semaines qui viennent et comme je l'ai souligné on peut poursuivre dans les échanges, ce soir je pense que ce n'est pas le moment dans le cadre d'une question d'actualité. Monsieur Vandenhove l'a déjà fait à diverses reprises, donc il peut intervenir maintenant mais, pour ma part, je pense que dans le cadre de la question d'actualité il ne faut pas se lancer dans un débat mais d'abord laisser place à la concertation, à la négociation au sein-même des instances du CPAS.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Vandenhove, président du CPAS.

M. Vandenhove :

Effectivement je crois que ce qui est important c'est la poursuite du dialogue, depuis l'action de cette semaine qui m'a, je dois avouer, quelque peu étonnée parce que je crois que nous étions, nous avons démarré un processus de concertation mais bon, admettons que le problème s'est posé et que ce processus n'était peut-être pas suffisamment abouti.

En tout cas, ce qui est sûr et certain c'est que la volonté des autorités du CPAS, d'abord par rapport au problème qui a été posé, du problème relationnel à partir de la position du médecin du travail envoyé par Arista. Je tiens quand-même à souligner que contrairement à ce qui a été dit dans la presse, cette personne n'a jamais été écartée, cette personne a effectivement un mode de communication qui est un peu déroutant et qui a fait en sorte que, bien voilà, qu'on est peut-être tombé dans un malentendu. En tout cas, mon souhait qui vous a été communiqué aujourd'hui c'est que la priorité du CPAS c'est de mettre au point un plan d'action sécurité et bien-être au travail pour 2018 avec des responsables d'Arista et en présence de ce médecin du travail qui, effectivement, a peut-être fait des remarques judicieuses dont il faut tenir compte mais en tenant compte aussi de la position de notre conseiller interne qui, lui aussi, a une manière d'exprimer les choses et d'apporter des sujets qui doivent pouvoir être entendus dans un respect mutuel. Et je crois qu'on est dans un problème ici. A un moment donné, au point de départ, je crois de,

(On entend des interventions dans le public - Men hoort interventies in het publiek)

M. Vandenhove :

Non, non, mais je dis la vérité, tout à fait, ce ne sont pas des mensonges, c'est la vérité, donc la concertation continuera de cette manière-là jusqu'à ce qu'on aboutisse à un plan d'action sécurité et bien-être. Alors il y a toute une série d'autres exemples que je peux donner où cette concertation s'est déjà réalisée par rapport à des actions avec le service de

l'insertion socio-professionnelle, avec le service de la médiation de dettes, avec la maison de repos Arcadia, il y a eu une assemblée du personnel.... - c'est dommage qu'ils n'entendent pas, je continue à expliquer...

(On entend des interventions dans le public - Men hoort interventies in het publiek)

M. le président :

S'il vous plaît, madame, vous ne pouvez pas intervenir, merci, merci madame.

(On entend des interventions dans le public - Men hoort interventies in het publiek)

M. le président :

Monsieur Vandenhove vous avez terminé ?

M. Vandenhove :

Oui, ça ne sert à rien, on reprendra le dialogue plus tard.

M. le président :

Merci.

Monsieur Ikazban et monsieur Vossaert.

(On entend des interventions dans le public - Men hoort interventies in het publiek)

M. le président :

S'il vous plaît.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le président. Je ne pense pas que le dialogue fonctionne bien. Là apparemment, ce à quoi on assiste actuellement, parce que j'ai eu l'impression qu'on inventait, on inventait des problèmes tout à l'heure.

Mais d'abord, voilà, je voudrais remercier la bourgmestre parce qu'elle a en 5 minutes, elle nous a donné une réponse où elle ne nous a donné aucune réponse, aucune solution au problème que j'ai posé, au problème qui est posé par les travailleurs. Donc bravo, en matière de langue de bois, c'est super. Je pense que monsieur le président, et je m'adresse à vous parce que je pense qu'il y a encore moyen de discuter avec, en tout cas je l'espère. Il y a des problèmes au CPAS et les exemples que j'ai donnés ce ne sont pas de faux problèmes, la surcharge de travail, des gens qui ne se sentent pas respectés, je pense qu'il y a un problème. Si les travailleurs viennent au conseil communal pour la troisième fois en une année, une année et demi, c'est qu'il y a vraiment un problème, il faut quand-même à un moment donné s'en inquiéter.

Alors je ne vais pas polémiquer plus, j'espère juste que la petite remarque sur la photo avec les travailleurs, vous savez j'ai l'habitude de faire des photos avec les gens quand je vais sur place. Quelque part j'espère que ce n'est pas une menace déguisée de la bourgmestre à l'égard des travailleurs, j'espère que ce n'est pas ça.

Et sinon, plus sérieusement, et le président peut, madame Bastin peut en être témoin, nous avons toujours assumé nos responsabilités, que ce soit ici au conseil communal ou au CPAS, notamment en contribuant à apporter le quorum à chaque fois que c'est nécessaire et cela a été souvent nécessaire au CPAS et, ici au conseil communal, on continuera à le faire mais on continuera à le faire si on nous garantit qu'on va avoir un dialogue sérieux, honnête, avec de vraies solutions concrètes pour des gens qui, vous le voyez bien, il y a clairement un malaise qui est exprimé. Et je dirai simplement, en saluant les deux nouveaux conseillers du MR qui rejoignent le conseil d'action sociale, en espérant qu'ils pourront apporter aussi leur contribution et leur présence pleine et entière aux travaux importants du CPAS.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Il y avait un début de dialogue mais j'ai l'impression que ça s'est très vite arrêté effectivement mais, peu importe, je disais que le seul élément que vous venez d'évoquer c'est ce plan d'action de sécurité de travail pour 2018, enfin, ça c'est quelque chose, excusez-moi mais j'aurais pensé qu'on l'aurait fait bien plus en avant, bien plus tôt. Alors, il y a peut-être des explications mais en attendant mon message il était clair, pas de guerre de tranchées, le dialogue il est indispensable. Ici, oui il y a un vrai malaise, on le voit dans un acte qui est posé encore aujourd'hui et il ne faut surtout pas être sourd et aveugle, il faut faire en sorte maintenant que les choses se règlent au plus vite parce que le CPAS on est tous, il y a consensus, on ne veut pas qu'elle disparaisse cette institution, on veut faire en sorte qu'elle fonctionne au mieux.

Et donc, si de là où nous sommes, tant l'opposition que la majorité, on peut apporter des solutions, bien sûr on est là, il n'y a pas de problème, mais en attendant on sent clairement ce malaise aujourd'hui et j'espère qu'il va se résorber rapidement.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Les questions d'actualité sont terminées, nous allons donc pouvoir commencer la suite du conseil communal.

**2. Secrétariat communal - Conseil de l'action sociale - Remplacement de Monsieur Pascal GARDINAL, démissionnaire, par Monsieur Andreï DETOURNAY.
Gemeentelijk secretariaat - Raad voor maatschappelijk welzijn - Vervanging van Mijneer Pascal GARDINAL, ontslagnemer, door Mijneer Andreï DETOURNAY.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 33 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 33 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

**3. Secrétariat communal - Fusion par absorption d'HYDROBRU par VIVAQUA - Prolongation du mandat de représentation auprès du notaire - Assemblée Générale Extraordinaire HYDROBRU.
Gemeentelijk secretariaat - Fusie door overneming van HYDROBRU door VIVAQUA - Verlenging van het vertegenwoordigingsmandaat bij de notaris - Bijzondere Algemene Vergadering HYDROBRU.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 33 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 33 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

**4. Economie - Classes moyennes - Marché dominical sur la place Communale - Renouvellement de la concession - Approbation des conditions et du mode de passation.
Economie - Middenstand - Zondagmarkt op de Gemeenteplaats - Hernieuwing van de concessie - Goedkeuring van de voorwaarden en de gunningswijze.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Petite remarque tout à fait en marge de ce marché. A plusieurs reprises, quand on est sur le marché, on distribue des flyers, on est interpellé toujours par la même personne qui appelle le responsable, le gardien de la paix, la police, et puis on doit appeler la bourgmestre pour juste imposer le règlement et la liberté de donner, de tracter. Donc je pense que c'est, voilà, vraiment dans la marge, mais j'aimerais bien que ce soit stipulé et statué et qu'on ait une directive claire pour le personnel du marché.

M. le président :

Merci.

Pour le reste on peut approuver ?

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Simplement, je voulais simplement préciser que, évidemment la liberté de donner des folders sur un espace public elle existe, mais nous devons être attentifs à ce que parfois il y a des démarcheurs qui essaient de récolter de l'argent et donc c'est pour ça que, à priori, on demande quand-même d'informer le service de l'économie de cette distribution, ou du bourgmestre, de cette distribution de folders.

M. le président :

Merci.

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**5. GRH - Personnel communal - Horaire de travail - Centre PSE.
HRM - Gemeentelijk personeel - Huurrooster - Centrum PSE.**

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**6. GRH - Instauration d'un horaire flexible pour le service PUIC.
Grh - Instelling van een flexibel uurrooster voor de dienst ANIP.**

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**7. Finances - Budget communal 2017 - Modifications budgétaires n°4.
Financiën - Gemeentebegroting 2017 - Begrotingswijzigingen nr 4.**

M. le président :

Monsieur Haouari, vous faites une présentation ? Non ?

On peut approuver ? Non, monsieur Haouari fait une présentation.

M. l'échevin Haouari :

Bonsoir à toutes et à tous.

Je comprends que certains disent que la présentation n'est pas nécessaire, il y a eu une section réunie durant laquelle on a pu aborder l'ensemble de la modification budgétaire et notamment tous les points techniques. Donc je ne reviendrai pas sur les points techniques puisque toutes les réponses ont été apportées lundi dernier. Je vais faire une brève présentation de cette modification budgétaire.

La modification budgétaire présente un mali à l'exercice propre de 1.132.045 €. Le résultat aux exercices antérieurs quant à lui est positif et il est de l'ordre de 1.227.139 €. Il est à noter que malgré ce résultat négatif, donc du premier résultat, des mesures de bonne

gestion ont été intégrées dans cette modification budgétaire. Il s'agit notamment de la prévision de la mise en irrécouvrables pour un montant de 2.630.945 €. Un autre montant de l'ordre de 3.014.500 € a été mis dans un fond de réserve pour risques et charges pour les années à venir. Et enfin, un remboursement anticipé du solde d'un emprunt d'un montant de 182.000 € a été prévu.

Donc, comme je l'ai déjà dit, tous ces éléments ont pu être développés lors de la section réunie de lundi dernier. Sans ces mesures de bonne gestion, le résultat de cette modification budgétaire aurait été de l'ordre de 2.064.455 €. Pour rappel, et il est important de le rappeler, au budget initial du plan 2016-2018 établi avec la Région, il y avait -4.750.000 €, donc l'amélioration est claire. Les facteurs qui ont entraîné les changements de ce résultat ont été exposés lors de la section réunie, plusieurs facteurs positifs ont pu apporter, améliorer le résultat de cette modification budgétaire. Notons quand-même que les dépenses du personnel, qui est le plus gros poste au niveau des dépenses dans le budget de la commune, n'ont connu aucune modification au niveau des totaux. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Moi j'ai quelques remarques sur certains postes où je vois des diminutions dans les budgets et donc je m'imagine qu'il y a des explications mais il y a des interpellations quand-même politiques sur le fait que, par exemple, les dépenses pour les déplacements scolaires ont diminué. On a eu ici une discussion sur les fameux bus scolaires et le fait que si on n'avait plus ces bus scolaires on devrait faire appel à des firmes extérieures. On a eu une discussion où j'ai voté « contre » le système d'augmenter la contribution des parents au transport scolaire et je vois que, maintenant, d'un côté les cotisations des parents diminuent mais c'est parce qu'en fait les dépenses des transports scolaires diminuent. Donc moi j'aimerais bien avoir une explication : pourquoi les sorties scolaires sont en diminution ?

Je vois aussi que dans le budget extraordinaire il y a des budgets qui étaient alloués à certains travaux en cours, des travaux scolaires, qu'on diminue, donc des bâtiments scolaires, on diminue, alors c'est quelque chose, et je vais revenir là-dessus, il y a des demandes qui datent depuis un an, par exemple de certains préaux et ce n'est pas juste le préau de la Flûte Enchantée sur lequel on va rediscuter aujourd'hui. Moi j'ai entendu aussi qu'à l'école 10 il y a eu une demande d'un préau par exemple et donc je ne comprends pas qu'avec des demandes grandes, alors qu'il y a des gens quand il pleut, des enfants, doivent rester dans les classes parce qu'en fait il n'y a plus de réfectoire dans l'école 10, il faut voir la situation, donc les gens deviennent fous, les enfants deviennent fous et le personnel devient fou, dans ce genre de situation, dans ce genre de circonstances, diminuer les budgets pour des travaux en exécution, je ne sais pas comment on peut l'expliquer de tous ces genres de petits trucs comptables mais je trouve que ça ne va pas.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. Vraiment, moi je n'ai pas pu assister à la section réunie parce que le mail n'était pas parvenu, donc on n'a pas pu s'arranger, le mail de jeudi apparemment n'est pas parvenu aux deux nouveaux conseillers communaux. On l'a reçu, moi en tout cas, je ne l'ai pas reçu, je l'ai reçu l'après-midi du lundi mais bon c'était trop tard, j'avais prévu autre chose. Mais j'ai quand-même quelques questions.

Alors je pose la question : pourquoi est-ce qu'au niveau des chèques culture pour la jeunesse et sport, pourquoi a-t-on supprimé la dépense, pourquoi a-t-on supprimé ces aides de 70.000€, est-ce qu'on n'a pas octroyé d'aide ni de chèques aux jeunes pour pratiquer le sport ou assister à des événements culturels ? Parce que je l'ai lu dans le BO.

Et aussi, pourquoi on a supprimé la clôture, l'installation de la clôture au parc Marie-Josée, je vois que les clôtures qui sont posées autour des étangs, les étangs dans le parc Marie-Josée sont très peu sécurisées pour nos petits enfants, pourquoi a-t-on supprimé la pose de clôtures, est-ce qu'il s'agit bien de cela, de renforcer la sécurité pour les enfants ?

Puis aussi, je constate, par rapport au logement et aménagement du territoire, que la prime qui était prévue de 700.000 € n'a pas été entièrement dépensée. Est-ce que c'est parce que les monopropriétaires ne se sont pas tous présentés, ont-ils été mal informés, n'ont-ils pas pu bénéficier tous de cette aide, de cette prime ? Et que moi j'ai estimée dès le départ, très petite, une petite somme de 700.000 € par rapport aux bénéficiaires, par rapport à la recette, c'est 10% de la recette qui a été perçue, qui a été reçue par rapport à cette augmentation de précompte immobilier, voilà, je voudrais une explication là-dessus.

Egalement, je voudrais une explication par rapport aux dividendes liés au secteur gaz, participation de notre commune dans les intercommunales, secteur gaz, secteur de l'électricité. Secteur gaz on passe de 1.650.000 € à 2.850.000 € donc une augmentation de 1.200.000 € et on passe pour l'électricité de 920.000 € à 3.190.000 € donc une augmentation de 2.270.000 € : c'est lié à quoi ? Est-ce que c'est parce qu'il y a eu l'augmentation des prix ? En tout cas, pour ma part, on peut toujours remercier le contribuable pour sa participation et pour aider à arriver à un équilibre budgétaire. Moi j'ai lu dans le BO, et peut-être que j'ai mal lu, qu'il y avait un boni de 1.225.000 €, je ne sais pas, on a peut-être une lecture différente, moi et monsieur l'échevin des finances. Donc voilà, je voudrais avoir des explications à tout cela.

Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci monsieur le président, alors, je vais m'abstenir de vous poser des questions d'ordre technique parce que j'étais présente à la section réunie et j'ai obtenu quelques réponses à mes questions. La seule question technique que je poserai c'est à monsieur l'échevin, Olivier Mahy, parce que vous n'étiez pas là, concernant l'enveloppe de 105.000 € qui sera destinée au parc informatique. On nous a répondu qu'il s'agissait surtout de programmes ou d'un parc qui sera renouvelé. J'attendrai de votre part, si c'est possible, d'obtenir un peu plus de clarification. Donc c'est la seule question technique.

Moi je suis interpellée, je ne suis pas la seule puisque le groupe va s'abstenir, du budget qu'on nous a présenté qui, en fait au départ, partait d'un résultat du budget initial de 4.750.000 € et qui finalement a été modifié et présenté comme étant un boni de 2.064.455 €. Vous constatez directement la différence qui est très importante et qui pose quand-même la question de savoir comment est-ce qu'on peut expliquer cet écart aussi important, il ne s'agit pas de 500 € de différence, il s'agit quand-même d'un écart important. Alors on nous a expliqué en section réunie qu'une des explications réside dans les irrécouvrables et là on nous a dit que c'était notamment des dossiers dont on n'avait pas remis les pièces justificatives ou bien c'était des irrécouvrables, donc des sommes qu'on ne pouvait pas récupérer par exemple au CPAS. Et ce sont des explications qu'on nous ressasse chaque année, chaque fois qu'il faut modifier les budgets. Et j'ai envie de finalement vous dire, mais quel est votre plan financier à long terme, est-ce qu'il n'est pas plus ambitieux que de nous proposer des budgets chaque fois modifiés avec des écarts aussi importants ? Enfin, des irrécouvrables, c'est quelque chose qu'on peut déjà imputer dans un budget, enfin on a déjà une idée, vous riez monsieur l'échevin, mais voilà, moi je ne suis quand-même pas du tout rassurée par le budget que vous nous avez présenté, par ces modifications. Je prends un bête exemple : vous indiquez finalement une perte de 76.000 € concernant les recettes et prestations notamment que vous imputez à la non-participation ou à l'insuffisance de l'intervention des parents concernant les frais de garderie notamment ou les transports scolaires. Alors il faudrait peut-être vous poser la question « est-ce que ce n'est pas ailleurs qu'il faut aller chercher l'argent » et pas de nouveau dans les poches des parents ?

Voilà, tout ça pour vous dire que le groupe va s'abstenir parce que c'est un budget, des modifications qui sont très importantes par rapport au budget initial et on estime quand-même qu'après cinq ans aux commandes de la commune vous devriez peut-être être un peu plus ambitieux, voilà, merci.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci, peut-être au risque de me répéter à chaque budget ou à chaque modification budgétaire, d'abord je vais commencer par ce qui est je pense quelque chose de bonne gestion qui a été présenté par l'échevin c'est à dire la mise en non-valeur des irrécouvrables, le paiement anticipatif et les provisions pour charges et risques. Ca évidemment, on ne va pas contester ça, parce que je trouve que cela fait partie intégrante d'une bonne gestion, une gestion prudente et en bon père de famille des deniers de la commune.

En revanche, je rappelle, comme je le rappelle systématiquement dès qu'on parle de budget, qu'on a quand-même demandé beaucoup d'efforts aux molenbeekoïses, aux entreprises installées à Molenbeek-Saint-Jean, aux propriétaires de biens immobiliers à Molenbeek. En contrepartie, vous l'avez évoqué monsieur l'échevin, monsieur l'échevin je m'adresse à vous monsieur Haouari, si vous permettez, je répète on a demandé des efforts assez conséquents aux molenbeekoïses, aux propriétaires, aux entreprises qui sont installées sur notre commune en contrepartie, vous l'avez relevé, la masse salariale, les dépenses de salaires qui représentent le poste budgétaire le plus important dans notre commune n'a pas été modifié. Moi je trouve que ce n'est pas quelque chose de positif parce que j'ai l'intime conviction qu'on peut faire une meilleure gestion au niveau administratif. Peut-on nous rappeler combien, en pourcentage, représentent ces dépenses de salaires par rapport au budget global ? Plus de 52% je pense, 53, vous m'arrêtez si je me trompe mais on est dans ces eaux-là et donc moi j'estime que s'il y a des choses à faire, c'est à ce niveau-là qu'il faut

le faire, je pense qu'on peut avoir une meilleure administration plus efficace, plus collée aux réalités des molenbeekois et qui soit moins coûteuse, qui représente une moins grosse dépense au niveau de la commune.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le président, merci. Je ne vais pas parler d'une question de fond parce que malheureusement les quatre conseillers du CPAS ont été informés lundi en fin de matinée qu'il y avait une section réunie sur un sujet qui me semble quand-même extrêmement important. Je le regrette fort, vous allez me dire qu'il y a eu un bug, et que j'espère d'ailleurs que le renouvellement du parc informatique permettra de ne plus avoir de bugs, mais que manifestement, même si c'est mercredi, je trouve que c'est relativement tard pour informer d'une section réunie d'autant plus que le sujet devait sans aucun doute être prévu déjà assez longtemps à l'avance. Je crois que c'est vraiment dommageable qu'on n'ait pas pu assister, participer, je ne pense pas que nous soyons les seuls, nous avons malheureusement ou heureusement, comme vous voulez, un conseil du CPAS qui a duré jusqu'à onze heures et demi du soir donc nous n'avons même pas pu vous rejoindre. Donc je suis vraiment, je regrette vraiment beaucoup de ne pas avoir pu être informée qu'une séance de section réunie se soit tenue sur ce sujet depuis quand-même pas mal de temps. Donc dorénavant, si vous avez des sujets aussi importants qui vont être traités peut-être que vous pourriez en avertir plus longtemps à l'avance. Merci.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Je vais essayer de répondre en tous les cas à quelques questions.

Madame Bastin, ces mails, apparemment c'est le secrétariat qui gère ça, et donc apparemment ont été envoyés comme d'habitude et il y a eu un problème, voilà, c'est ce que me dit le secrétaire communal.

Par ailleurs, il y a eu quelques questions, enfin des questions que, honnêtement, une section réunie a été faite lundi, plusieurs questions techniques ont été posées, des réponses ont été apportées, donc plusieurs questions techniques reviennent aujourd'hui. Alors, je comprends, bon exceptionnellement, je vais répondre à celles que j'ai notées étant donné que tous les conseillers n'ont pas reçu la convocation.

Monsieur Ait Jeddig qui en a posé plusieurs n'est pas à sa place, ce n'est pas grave, je vais quand-même répondre. Par rapport à la prime PRI, là je réserverai ma réponse lors des deux interpellations qui ont été déposées par madame Piquard et par monsieur Vossaert. Donc une question par rapport au PRI a été posée, les réponses seront apportées lors de l'interpellation, je ne vais pas me répéter, sinon je me répéterai.

(On entend des remarques - Men hoort opmerkingen)

M. l'échevin Haouari :

Non, je parle d'une question sur l'ensemble de la modification budgétaire. J'ai déjà répondu lors de la section réunie. Ok, d'accord, alors on va répondre.

Alors au 31 décembre, 700.000 € avaient été prévus pour les primes PRI. La dépense globale représente 756.000 € donc elle dépasse les crédits budgétaires. La seule chose c'est qu'il y a eu une opération technique qui a fait qu'au 31 décembre 2012 il était impossible de traiter toutes les demandes administratives du fait que le ministère des finances a envoyé les extraits de rôle par rapport au PRI tardivement. Donc pour pouvoir payer l'ensemble des gens il a fallu reporter une partie des crédits budgétaires prévus en 2016, en 2017 pardon, vers 2018. Donc monsieur Ait Jeddig, 700.000 € étaient prévus au PRI, 200.000 € ont été reportés en 2018 pour pouvoir faire le traitement administratif, 200.000 € qui seront payés, les crédits n'ont pas été diminués, c'est une opération technique. Même chose pour les chèques sport dont vous parlez, c'est une opération technique, ça a été juste reporté en 2018, les crédits ne sont pas supprimés. Voilà.

S'il vous plaît, arrêtez de me poser des questions pendant que je réponds, madame Piquard, monsieur, arrêtez de poser des questions parce que ça devient difficile. Je crie et vous ne m'entendez pas.

M. le président :

Non, monsieur Haouari, reculez-vous un petit peu pour que, reculez un petit peu du micro et ça ira. Merci. Et je demande aux conseillers de ne plus l'interrompre.

M. l'échevin Haouari :

Vous avez fait des remarques par rapport au fait qu'il y avait un énorme écart entre le résultat du budget initial et celui de la modification budgétaire. Effectivement, mais je rappelle, et donc c'est indiqué, et je l'ai dit quand j'ai fait la présentation, le résultat du budget initial était négatif, il était de -4.250.000 € et le résultat de la modification budgétaire est de -1.132.000 € donc c'est une amélioration. Et si on retire les trois éléments de bonne gestion que monsieur Lakhroufi a cités, je vais les répéter, 182.000 € pour payer anticipativement un emprunt, c'est indéniable, c'est de la bonne gestion que de payer anticipativement les emprunts pour diminuer la dette, le fait de prévoir des montants pour mettre en irrécouvrables, toutes les structures publiques sont confrontées à un problème de recettes qui ne sont pas totalement perçues pour différents faits donc pour des raisons d'équités etc.... pour des décès, pour des faillites, pour des cas d'insolvabilité donc les redevables ne peuvent plus être poursuivis. Il y a des gens aussi qui sont en médiation de dettes, il est difficile de les poursuivre. Donc étant donné que l'ensemble de ces recettes de toute façon d'année en année pour l'ensemble des communes belges, en tous les cas en Belgique je sais que cela se passe comme ça, je ne sais pas comment ça se passe ailleurs, donc il est de bonne gestion de prévoir des montants au budget ou en modification budgétaire pour pouvoir faire face à ces impayés. L'opération, le fait de mettre 2.600.000 € dans le poste irrécouvrables, répond à ce besoin de se prémunir par rapport à ces non-payés, c'est de la bonne gestion. Je rappelle que si la commune a eu des problèmes financiers il y a quelques années c'était notamment dû au fait que ceci n'était pas fait de manière systématique. Je rappelle qu'en 2014 nous avons dû mettre plus de 6.000.000 € en irrécouvrables parce que ça n'a pas été fait et ces 6.000.000 € concernaient les années antérieures donc jusqu'en 2009 ou jusqu'en 2010, donc de 2001 à 2010. Ces opérations sont nécessaires pour une bonne gestion, pour une gestion saine des finances publiques et vous pouvez le demander à n'importe quel expert, je ne sais pas s'il y a des experts dans la salle mais c'est le cas.

Enfin, le troisième poste est dans le même ordre d'idée, est une réserve, la constitution d'une réserve pour faire face justement à ces impayés durant les années futures. Un montant de 3.014.500 € a été mis en réserve pour pouvoir faire face aux impayés des années futures, donc à partir de 2018, cet élément-là, ce troisième élément fait aussi partie des éléments de bonne gestion dans les finances publiques.

Les raisons qui ont fait ce grand différentiel, je réponds à une des questions, pourquoi les dividendes ont augmenté. Il y a eu un dividende exceptionnel de plus de 3.000.000 €, 3.471.000 € de mémoire, je pense si vous additionnez les deux montants, je pense que vous allez arriver à ça, dividende exceptionnel. Et donc je trouve que c'est exagéré de dire que c'est une augmentation de prix, ici on n'est pas à Sibelga, on est au conseil communal de la commune de Molenbeek et si vous avez vu, les montants ont doublé, ce n'est pas une augmentation de prix, dividende exceptionnel dû à des opérations faites au sein de ces intercommunales qui ont abouti à ça et à ma connaissance, l'ensemble des communes bruxelloises ont bénéficié de ce dividende exceptionnel. Exceptionnel ça veut dire que cela ne se répétera pas l'année prochaine, donc ce n'est pas une augmentation structurelle. Et enfin, l'autre augmentation importante qui a fait que le résultat s'est amélioré, il y a d'abord une amélioration intéressante par rapport au retour des primes ACS, 530.000 € en plus par rapport à ce qui avait été prévu au budget initial.

Enfin, il y a une augmentation de la dotation générale aux communes. Je rappelle que la dotation, le mode de calcul de la dotation générale aux communes a été modifié en 2017. A ce titre je rappelle l'ordonnance du 20 juillet 2017 qui redéfinit le mode de calcul et donc la commune de Molenbeek a pu bénéficier d'une augmentation sensible de la dotation générale aux communes.

Voilà ce qui explique l'amélioration des moyens financiers de la commune de Molenbeek.

Par ailleurs, comme je le citais, nous avons dû faire face à d'autres dépenses. Voilà, je pense avoir fait le tour.

M. le président :

Merci monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur Mahy pour répondre à madame Tahar.

M. l'échevin Mahy :

Oui, merci, vous avez bien, effectivement, bien vu cet article, lors de la confection du budget. En 2017 on a fusionné deux articles budgétaires informatiques et dans l'opération deux fois 50.000 € ne s'y sont pas retrouvés. Alors ne me demandez pas pourquoi. En tout cas, lors de la confection de la modification budgétaire on a redemandé 105.000 € essentiellement destinés à des contrats de maintenance pour un logiciel SAC, pour également les gestionnaires sécurité, pour des contrats de maintenance des serveurs, là c'est une somme de 30.000 €, pour les gestionnaires de sécurité c'est 20.000 €, pour des antivirus, des antirewalls et des ticketings notamment. Voilà, il n'y a pratiquement pas d'achats de matériel, ce sont des licences en partie et des contrats de maintenance à côté de ça.

M. le président :

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'aimerais bien avoir des réponses.

M. le président :

Oui, mais vous n'étiez pas intervenu monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Haouari sur les investissements et les économies au niveau scolaire.

M. l'échevin Haouari :

Donc, monsieur De Block, vous avez parlé de diminutions dans l'extraordinaire. Je peux vous rassurer, il n'y a aucun changement de politique dans ces investissements. Il y a des adaptations par rapport aux dépenses, voire des reports étant donné que la réalisation pour 2017 n'est pas possible mais il n'y a aucune suppression de dépenses d'investissement par rapport aux éléments que vous avez cités.

M. le président :

Merci monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur De Block. Pour une question.

M. De Block :

Désolé mais je vois votre liste de travaux et je vois pour les bâtiments scolaires surtout une grande augmentation pour l'école 19 qui était budgétisée à 700.000 € et qui va vers 1.400.000 €. Voilà, si je comprends bien et si je lis bien le budget, votre tableau, cela veut dire que l'évolution des autres, du montant total, en fait, cela veut dire que d'autres travaux ne seront pas faits en 2017. Donc si vous dites qu'il n'y a rien qui va changer mais en même temps il y a des travaux qui ne se feront pas, il y a un changement, soyons d'accord, cela veut dire que certains préaux ne seront pas construits et donc cela veut dire que cet hiver-là, l'hiver qui vient, des enfants joueront ou dans la pluie et la neige ou deviendront fous dans une école où il n'y a pas de réfectoire parce que déjà le réfectoire il est coupé et utilisé par des classes et donc on doit mettre des enfants pendant l'heure de récré dans des classes. Mais vous êtes complètement dingue quand vous dites....

M. le président :

Restez poli s'il vous plaît monsieur.

M. De Block :

Oui, désolé mais, désolé, moi je vous invite vraiment à passer peut-être une pause de midi, une pause de récré dans une école où les enfants sont entassés dans un réfectoire qui n'est plus un réfectoire, dans un préau qui n'est plus un préau, tellement petit où on doit comme solution faire jouer des enfants dans une classe pendant la récré. Expliquez-moi alors où sont les 630.000 € si vous dites qu'il n'y a rien qui change ?

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Gypers.

M. de schepen Gypers :

Ja mijnheer De Block, ik ga proberen van dat uit te leggen. Dus jij moet weten, wij hebben in begin dit jaar van de FRBTC 13 miljoen input, een subsidie. Voor wat dient die subsidie? Die dient voor alles wat gelinkt is aan de demografische uitbreiding en dus dat wilt zeggen dat wij alles, alles dat met demografische uitbreiding, dus alle werken, scholen, sportinfrastructuren, al wat wij konden, in buitengewone begroting gesubsidieerd hebben met die 13 miljoen. Die 13 miljoen die lopen over op verschillende jaren, dus daardoor komt het dat er geld vrijgekomen is voor andere werken te doen die al gebudgetteerd waren. Dus er is geen vermindering, het is gewoon, het geld komt niet meer uit de eigen middelen maar komt via een subsidie. En dat is de reden waarom dat budget in evenwicht blijft en waarom wij ook afgebouwd hebben in afbetalingen, dus de leningen die wij niet meer moesten aangaan en dus dat komt, dat wilt zeggen dat het afbouwen van de buitengewone begroting ook invloed heeft op de gewone begroting. Dat evenwicht is nu aan het herstellen en dit is een wijziging van het lopende budget en dus in het volgende budget 2018 gaat dat nog beter te zien zijn.

M. le président :

Dank u mijnheer Gypers.

Madame Tahar, vous souhaitez intervenir.

Vous êtes déjà intervenu et les multiples questions ont apporté une réponse, monsieur De Block, donc laissez la parole aux autres pour l'instant.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

On se concerte dans le groupe aussi, en fonction des réponses des uns et des autres. Voilà, c'est mitigé entre le contre et l'abstention et finalement on va rester sur l'abstention même si on est toujours en attente des réponses que monsieur l'échevin a promis d'envoyer au groupe, merci.

M. le président :

Merci, je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

C'est parce que, monsieur l'échevin, d'une part on m'a cité mais en même temps, je voulais si on passait au vote, m'abstenir et justifier mon abstention.

M. le président :

C'est ce que nous allons faire.

Monsieur Ikazban, vous vouliez encore intervenir ?

M. Ikazban :

Non je voulais simplement, je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure parce que lundi en section réunie on a posé un certain nombre de questions techniques mais je souhaite vraiment recevoir tout ce qu'on a demandé comme information parce qu'il y avait des questions qui étaient en lien aussi avec ces fréquentations de garderies, ces bus scolaires et puis les frais, enfin je ne vais pas refaire la liste maintenant mais j'aimerais vraiment recevoir les réponses à toutes ces questions si vous voulez bien.

M. le président :

Ça a été noté et monsieur Haouari, voilà, il fait signe qu'il va vous les transférer, voilà.

Monsieur De Block, dernière intervention.

M. De Block :

Je ne sais pas, peut-être j'ai du mal à lire des tableaux. Donc je vous invite à lire avec moi le tableau en annexe, aménagement des bâtiments scolaires, c'est le point chiffre romain VII je crois, VIII excusez-moi, 2, VIII, 2, aménagement des bâtiments scolaires.

M. le président :

Oui mais monsieur De Block, vous êtes là dans des questions techniques.

M. De Block :

Non, non, ce n'est pas technique....

M. le président :

Si vous avez des questions particulières....

M. De Block :

Non, non, monsieur le président...

M. le président :

Non, si vous avez des questions particulières sur ce genre de choses-là, je vous invite à rentrer une question écrite et vous aurez votre réponse. Mais ne rentrez pas dans le détail technique.

M. De Block :

Ce n'est pas une question technique. Monsieur Gypers dit qu'il n'y a pas de diminution de budget. Je lis dans les tableaux des diminutions de budget de 470.000 € et de 500.000 € sur deux chapitres. Si vous dites, c'est technique, pour moi ce n'est pas technique, ce sont des choses qui ne seront pas construites, on est d'accord là-dessus, ce n'est pas technique. Donc j'aimerais bien avoir une explication pourquoi pour le VIII, 2, il y a une diminution de 475.000 €, ça disparaît, ce n'est pas technique, désolé, il y a quelque chose qui ne va pas être construit.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 25 votes positifs, 1 vote négatif, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 9 onthoudingen.

M. le président :

Monsieur Vossaert, vous souhaitiez justifier votre abstention.

M. Vossaert :

Sur la forme je n'ai pas envie d'insister sur le fait qu'on a eu un souci dans l'envoi de la convocation et que, voilà, pour participer à une section réunie il faut être convoqué et savoir quand elle a lieu et il y a eu des difficultés pour y assister. Ça s'est passé, il y en a d'autres qui ont relayé ce message, j'espère qu'on n'aura plus ce problème notamment pour ce genre de dossiers.

Donc forcément, il y a des réponses qui manquent, notamment, et ça c'est monsieur l'échevin qui en a parlé, il allait peut-être revenir là-dessus dans l'interpellation sur la prime monopropriétaires qui pour moi est une pierre angulaire dans l'élaboration du budget, qui représente aussi l'angle qui a été pris et à l'époque, vous savez très bien monsieur l'échevin, je suis souvent intervenu là-dessus, j'ai rappelé qu'on a bénéficié d'un soutien de la région avec l'indexation de la dotation générale commune qui est importante certes et qu'il y avait aussi le refinancement des communes qui était prévu. C'était 30 millions qui auraient pu être répartis au niveau des différentes communes bruxelloises et encore une fois Molenbeek en a profité. Et j'avais fait une proposition d'un peu revoir notre copie par rapport à cette augmentation du précompte, centimes additionnels communaux au précompte immobilier, de trouver une alternative pour que cela ne pèse pas sur les citoyens. Alors, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, peut-être que dans quelques semaines, quelques mois, quand vous allez présenter le budget 2018 vous aurez peut-être entendu mes propositions. Et donc je regrette encore une fois qu'on n'ait pas suivi ce point de vue, c'est comme ça et donc, pour ces raisons, je m'abstiendrai encore une fois sur cette modification budgétaire.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

8. Propriétés Communales - Rue des Béguines, 101 - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL Molenketjes - Avenant n°1 à la convention d'occupation.

Gemeentelijke Eigendommen - Begijnenstraat 101 - Gebruik van de lokalen bestemd om een kinderdagverblijf te ontvangen door de VZW Molenketjes - Aansluiting nr.1 van de gebruiksovereenkomst.

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le président. Moi j'ai quelques questions notamment une question pour madame Gadaleta si c'est possible d'avoir une réponse.

Y a-t-il un plan de prévu pour ce site, la totalité du site parce qu'on avait parlé en son temps de ne plus gérer cette crèche-là à cet endroit-là ? Donc ça c'est ma question qui vous est destinée.

Et pour le reste, je m'aperçois qu'on nous fait partager, enfin voter, on nous demande un vote sur le fait qu'on diminue donc la participation financière de l'ASBL en ce qui concerne donc l'emplacement de sa crèche, enfin, la situation de sa crèche. Le fait est qu'on diminue le montant, de 744 € il devient 248 € sur base des charges forfaitaires, électricité, gaz et je ne sais quoi, l'eau peut-être et je me demande premièrement combien d'enfants vont être accueillis dans cette crèche ou le sont ?

J'aimerais aussi savoir comment on est arrivé à estimer des forfaits de charges de 744 € pour en arriver à les descendre à 248 €, quelle est la réalité de cet agencement ?

Et par ailleurs, diminuer, moi je trouve ça génial qu'une ASBL notamment qui s'occupe de l'accueil de la petite enfance ne doive pas trop payer en frais de fonctionnement et notamment le loyer mais ici c'est sur base d'un forfait, forfait des charges. Alors moi j'aimerais aussi qu'on me dise alors une explication sur la notion juridique du mot forfait pour charges que le collège entend en la matière parce qu'en principe un forfait, si on consomme plus eh bien on paie plus et donc il y a un prix qui est indiqué, disons 248 € mais si en définitive il n'y a plus d'électricité, plus de gaz ou quoi il faudra payer et qui va le payer à ce moment-là ? Donc on nous fait voter un point qui n'est pas, qui à mon sens est assez alambiqué. Je vous remercie.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Pour compléter les questions de madame Piquard. On diminue les charges comme elle vient de citer, de 744 € à 248 €, c'est un espace plus petit. Je me posais la question suivante : est-ce qu'à même nombre d'enfants accueillis, est-ce que la cotisation des parents sera moindre ou sera diminuée ? Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Je vous propose de rester dans ce qui est prévu dans le point à savoir une convention d'occupation. Et donc on n'est pas, là ici, dans ce projet d'un avenant visant à diminuer les charges en fonction du nombre de m² finalement utilisés par l'ASBL Molenketjes dans une réflexion plus globale que l'on peut avoir et qui, à mon sens, devrait faire l'objet si vous le souhaitez, d'une interpellation spécifique dans ce cas.

La réponse, en fait, vous l'avez donnée à travers vos différentes questions messieurs, dames, puisque vous demandez quelle était l'explication. L'explication, un autre l'a dit madame Piquard, votre collègue l'a dit, c'est une diminution de la surface et par ailleurs c'est indiqué assez clairement dans l'exposé du projet.

Quant aux questions de notion juridique, vous comprendrez aisément qu'un forfait n'est pas une provision et pour le reste je peux vous renvoyer à des notions qu'on peut lire dans les différents manuels de gestion immobilière et de baux à la location mais je ne pense pas que cet aspect technique sera très intéressant en l'occurrence. Voilà, un forfait c'est un forfait, c'est complet et c'est ni plus ni moins et c'est calculé en fonction de l'expérience qu'on peut avoir sur l'utilisation de telles infrastructures ailleurs dans la commune en fonction de l'expérience, talentueuse je dirais, du service des propriétés communales.

M. le président :

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Juste pour compléter la réponse de mon collègue. La capacité de cette crèche est de 23 places, elle n'a pas diminué. Les montants, les cotisations des parents, c'est fixé par Kind en Gezin par rapport au revenu, il n'y a pas de changement. Les seuls grands changements qu'il y a eus c'est que la crèche n'occupe plus ces locaux parce qu'on a des pavillons qui ont été installés derrière le site et que donc nos charges ont diminué parce qu'on utilise ces locaux en brique juste comme locaux techniques, donc juste pour faire la lessive, garder la nourriture pour les enfants. Et évidemment, comme il n'y a plus frais de chauffage et d'électricité pour garder les enfants parce qu'ils sont gardés juste derrière, évidemment, il y a une diminution des charges que nous avons demandée en tant qu'ASBL et cela me paraît tout à fait logique.

M. le président :

Merci madame Gadaleta.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je remercie d'abord madame Gadaleta pour sa réponse mais, enfin, s'il y avait un plan d'affectation du site ce serait bien que vous nous le présentiez un jour, en section réunie d'abord et puis qu'on puisse en parler.

Alors je voudrais remercier monsieur Majoros pour sa grande pédanterie, excusez-moi mais, et pour les réponses un petit peu m'as-tu-vu que vous avez faites. Non, je suis désolée, vous avez toujours ce style monsieur de vous moquer de la tête des gens.

Nous sommes ici dans le cadre d'un accueil d'enfants, donc je m'abstiendrai personnellement, je ne sais pas si mon groupe me suit, je m'abstiendrai parce qu'il s'agit d'un accueil d'enfants, mais franchement, si vous étiez à la gestion de cela, j'aurais même encore difficile à l'accepter, je vous remercie.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

9. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - WAQ - Ateliers samedi matin.

Afdeling Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract Zinneke - WAQ - Workshops zaterdagvoormiddag.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Occupation temporaire du bien sis quai de l'Industrie 75.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Tijdelijk gebruik van het goed gelegen Nijverheidskaai 75.

M. le président :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter. Wij lezen daar dat dat gebouw, in de Nijverheidskaai, zou worden gebruikt door een vereniging. Wij lezen in de overwegingen dat een aantal verenigingen worden geconsulteerd. Dus mijn vraag is: op basis van welke criteria die verenigingen werden geselecteerd, dus om informatie te krijgen over het gebruik van dat gebouw en, bijkomend, waarom werd geen algemene bekendmaking, ik weet niet op welke manier, aan de molenbeekse verenigingen gedaan om die eventueel kandidaat te stellen? En dan staat er ook nog in de overwegingen dat de vereniging die het gebouw zal gebruiken alternatieve oplossingen zal ter beschikking stellen over de culturele infrastructures en huisvesting in Brussel. Wij lezen ook dat mijnheer Gypers de vzw heeft ontmoet, misschien kan hij ons iets zeggen waaruit die alternatieve methoden oplossingen bestaan. Dank u.

M. le président :

Dank u mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

Ah, pardon, comme cela s'était éteint, je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci monsieur le président et désolée.

J'ai une série de questions notamment les deux qui ont été posées par mon prédécesseur à savoir, comment s'est opéré le choix, enfin quels sont les critères de choix des associations, pourquoi n'ont-elles pas répondu à l'offre ? Parce que, visiblement, une seule donc a donné une suite à cette offre, l'asbl DAK, asbl qui a son siège social à Braine l'Alleud qui vient s'installer à Molenbeek, bon, en soi cela ne pose pas problème directement mais c'est vrai que je m'interroge non pas sur l'objet social, sur la légitimité de l'asbl c'est une asbl dont j'ai pris connaissance au niveau des statuts et je pense que, voilà, l'objet social est intéressant.

Moi ici ce qui m'interpelle, c'est qu'il s'agit d'approuver ce soir une convention d'occupation à titre gratuit d'abord, je ne comprends pas aussi ce qui justifie la gratuité de cette occupation. Je m'interroge également sur les travaux qui vont être effectués dans ce logement, donc des travaux qui sont estimés à +/- 13.200 €. Concernant ces travaux, de quelle nature sont ces travaux ? Puisqu'on ne dit rien sur la nature des travaux, on ne dit rien quant à la période des travaux et quand je lis que cette convention est signée pour une période d'un an je me dis finalement, cette occupation est-ce qu'elle va surtout servir à mettre en place des travaux qui vont durer x temps et que finalement l'objet social et les activités pour lesquelles cette asbl a été créée ne vont pas pouvoir être tout simplement concrétisés ? Enfin autrement dit, est-ce qu'il n'aurait pas fallu alors proposer une convention d'une plus longue durée ou alors nous préciser quelle est l'échéance des travaux?

Aussi j'entends, je lis, que dans la convention il est question ici de faire occuper ces lieux pour s'assurer qu'il y ait quelqu'un pour éviter du vandalisme. Donc si on cherche un concierge il faut alors être clair quant à la nature de cette occupation.

Voilà, moi j'ai une série de questions qui me laissent quand-même en suspens parce qu'on dit que c'est une asbl qui viendrait mettre en place une série d'activités mais on ne dit pas quelles activités, on ne dit pas non plus pour quel public cible. Et donc moi je suis un peu dubitative aujourd'hui de voter une occupation pour une association et pourquoi pas une autre et puis surtout c'est cette histoire de travaux, surtout pour une convention qui ne va durer qu'une année, qu'on pourrait bien sûr après reconduire mais une reconduction pour trois mois.

Voilà, il y a énormément de questions en suspens d'autant plus que visiblement le collègue lui-même avait une série de questions et monsieur l'échevin vous avez vous-même jugé utile de rencontrer l'asbl, c'est ce qui est dit dans le préambule et vous avez même demandé un avis juridique, c'est dire que vous-même ça vous a interpellé.

Donc ce qui m'intéresserait, c'est si vous avez le retour, enfin cet avis juridique, moi je serais intéressée d'en prendre connaissance parce que, voilà, c'est un peu difficile de statuer, non pas sur l'asbl, qu'on m'entende bien, moi je n'ai pas de souci avec cette asbl en question mais comme ça pour une convention qu'on donne comme ça à titre gratuit pour une asbl dont finalement on ne sait pas trop ce qu'elle va en faire. Merci.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. de schepen Gypers :

Wel bedankt voor jullie vragen uiteraard.

Ten eerste zouden jullie moeten teruggaan naar de bepaling of hoe is tot stand gekomen dat die vzw daarvoor in aanmerking komt. U moet weten, het is een gebouw dus dat in het kader van het wijkcontract gaat volledig gewijzigd worden of afgebroken worden. Voorlopig zitten daar, wonen daar duiven in. De bekende vzw's zijn aangesproken geweest op Molenbeek en geen één wou daar inkomen omdat op 14 maand tijd omdat dat niet uitvoerbaar was. Nu deze vzw, DAK, heeft zich aangeboden, die wou dat doen en die gaat werken met de kinderen van de wijk en die gaat een aantal ateliers voorstellen en die gaat dus werken, het gaat over drie personen, één die in het audiovisueel zit, één die in de keuken werkt, die kok is, en één die grafist is en dat gaan de ateliers zijn die daarin gaan gebeuren gedurende die twaalf maanden want effectief zoals jij zegt gaan daar waarschijnlijk twee maanden moeten zijn om werken te doen.

Wat behelzen die werken, dat wilt zeggen, dat zijn gewoon de werken die noodzakelijk zijn voor de SIAMU, dus voor de brandweer, om erin mensen te mogen ontvangen. Ik denk dat dat een heel goede zaak is want u moet weten, wij hebben er altijd voor gezorgd dat de gebouwen die leeg staan dat die bezet worden. In den tijd, een aantal jaren geleden, moesten wij daarvoor mensen betalen om daar in te gaan, om die gebouwen te bezetten, dat er geen squatters in zouden komen, geen krakers in zouden komen. Nu is er een vzw die daar wilt inkomen, gratis, maar dat is niet gratis dat zij daar inkomt, zij gaat voor meer dan 12.000€ werken doen en dat zijn hoofdzakelijk elektriciteitswerken. Waarom ? omdat de brandweer dat vraagt, dat is om in orde te zijn en u leest dat ook in de conventie. Zij moeten zich in orde stellen met alle eisen dat er zijn voor de brandweer voor de veiligheid van die kinderen die erin gaan komen. En dat zijn de enige dingen die wij opleggen. Als wij nog meer gaan opleggen dan gaan wij zeker niemand meer krijgen.

U moet weten, het is maar voor 12 maand, dus wat zeggen die mensen, dat zijn heel jonge mensen die dat gaan doen en die zeggen, wel kijk wij werken in de wijk, wij werken met de jongeren in de wijk, wij gaan ateliers opbouwen, voilà, soms gaat daar iemand slapen of zo maar dat staat zelfs niet in de conventie want wij hebben dat eruit gehaald. Ik weet niet of u de conventie volledig gelezen hebt maar dus in de conventie staat er niet meer in dat er een woning is. De woning staat er niet meer in.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Gypers.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

11. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » - Projet « Ulens » - Construction d'une école primaire néerlandophone de 384 places et d'une crèche néerlandophone de 48 places sur le terrain sis rue Ulens 40/44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de la convention de collaboration entre la Commune et GO!.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Rond Leopold II" - Project "Ulens" - Bouw van een Nederlandstalige basisschool met 384 plaatsen en een Nederlandstalig kinderdagverblijf op het stuk grond gelegen Ulensstraat 40/44 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente en GO!.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

12. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux - Entretien et réfection du revêtement hydrocarboné des voiries à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Augmentation des crédits nécessaires - CSC 17.011.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken - Onderhoud en herstelling van bitumen wegverhardingen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Verhoging van de nodige kredieten - Bestek 17.011.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Leonidas, Papadiz pardon.

M. Papadiz :

Oui monsieur le président, c'est juste, à mon avis il doit y avoir un petit problème. Le point 12 et le point 13, on a un montant de 395.000 € pour les deux, l'un c'est pour l'entretien de la réfection du revêtement hydrocarboné des voiries et l'autre la rénovation des trottoirs. Et on est au même montant donc je pense qu'il y a eu un doublon donc on n'a pas le montant exact des travaux, c'est un copié/collé à mon avis. A mon avis ou alors on a une autre explication.

M. le président :

Merci monsieur Papadiz.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le président.

En fait, puisqu'on parle du point 12 et 13, moi ma question était de savoir quels sont les trottoirs qui vont être rénovés, parce que j'avais demandé la liste, on me l'avait promise au niveau du secrétariat, mais je présume qu'ils ne l'ont pas reçue puisqu'ils ne me l'ont pas envoyée. Je vous remercie.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Très brièvement, j'avais exactement la même question en fait j'avais relevé le montant de 1.185.000 € non seulement pour le point 12 mais pour le point 13 aussi et j'ai été consulter le BO mais il n'y a rien, rien n'est disponible dans BO. Donc je me demandais aussi si ce n'était pas une erreur et si c'est une erreur c'est quand-même assez interpellant parce qu'on nous demande de voter, ce ne sont quand-même pas des sommes de 500 €, ce sont quand-même des sommes d'un million si pas plus et donc, voilà, je sais que l'erreur est humaine mais j'attends patiemment d'avoir la réponse parce que c'est quand-même, enfin moi je suis quand-même assez interpellée.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à monsieur Gypers.

M. de schepen Gypers :

Ja mijnheer de voorzitter. Bedankt voor deze vragen. Nee, het is eigenlijk, dat is de juiste prijs, dus de juiste beraadslaging. Alleen gaat het over een stockmarkt dus dat wilt zeggen een markt die wij aanschrijven, dat is voor een zekere som en daar steken een gans pak werken in. Die werken, die zijn in stock. Dat wilt zeggen dat wij een aannemer aanstellen, voor die som, trottoirwerken te doen en voor die som, asfaltwerken te doen. En dus dat kunnen wij bepalen op een periode van 1 jaar of 2 jaar maar dat ligt nog niet vast, dus dat kunnen wij nog altijd wijzigen.

Maar hier gaat het over die uitbreiding van die markt, van die stockmarkt. Dat wilt zeggen dat wij, u weet dat wij voor een gans pak uitdagingen staan, dus als jij naar de manier ziet hoe het gewest werkt, in afwachting dus dat er werken kunnen gedaan worden in de trottoirs, gaan zij over tot het wegnemen van alle losliggende dallen en ze vervangen dat met asfalt. Dat zijn markten, dus die markten moeten wij ook kunnen doen. Wij zitten bijvoorbeeld vast op zekere werven, en dat gaat straks misschien nog ter sprake komen, op zekere straten dat wij moeten heraanleggen maar dat wij vastzitten met andere concessiehouders onder andere Vivaqua, onder andere Sibelga, dus dat wij daar gewoon uitstellen, dus dat wij die werken moeten uitstellen. En die werken worden uitgesteld maar dat is een stockmarkt, die aannemer moet gewoon voor die som werken doen binnen een aantal jaren of binnen een jaar. Wij geven gewoon de straten aan die moet heraangelegd worden in trottoirs en in asfalt. Onder andere straten die jullie waarschijnlijk al allemaal kennen, daar is geen mysterie rond, dus onder andere gaat het over de Fuchsiasstraat, als jij daar regelmatig voorbij komt dan weet je dat de tarmac gewoon losligt, dan gaat het over de Paruckstraat, over Campanule, Célidée, Schols, Béguines, Ecole, Avenue du Scheutbosch, Bougainvillée, Serpolet, Rotterdam, Vanmaelder. Dat is een lijst van straten, gaan wij die allemaal doen ? Dat gaat afhangen van Osiris, dat is het koepel dat bepaalt welke intervenanten gaan moeten komen voor dat wij die werken kunnen doen. En dat zit helemaal heel moeilijk in elkaar van nu nog werken te doen op ons gewest en u weet wat er gebeurd is in de Pastorijstraat, met Vivaqua, wij hebben al zoveel problemen mee gehad. Dat is niet eenvoudig maar wij moeten wel gewapend zijn en snel kunnen interveniëren als er problemen zich gaan stellen, wij staan nu voor de winter, volgens mij gaat de asfalt die ligt in

gans de wijk rond de Fuchsiasstraat gewoon verdwijnen dus wij moeten klaar zijn om daar die werken te doen.

U weet in de Fuchsiasstraat en omliggende straten, Paruck en consorten, liggen er "Victor" stenen, die "Victor" stenen zijn elk jaar of alle twee of drie jaren is daar tarmac over gekapt maar dat houdt niet, dat houdt gewoon niet en dus moeten wij gans die koffer uithalen en een nieuwe koffer steken zodanig dat wij een nieuwe fundering hebben en dat wij daar een tarmac leggen die ten minste een aantal jaren gaat houden.

Dat is de bedoeling van gans die markt, van snel te kunnen interveniëren op plaats waar dat het nodig is en te beantwoorden aan de vragen die zich gaan stellen door de bewoners.

M. le président :

Dank u mijnheer Gypers.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Franchement je ne sais pas si vous avez suivi, si vous avez compris quelque chose, moi j'ai décroché à un moment donné. Pourtant j'ai été très attentive à la traduction et ce n'est pas un problème de traducteur, vous traduisez très bien. Non mais franchement, vous n'avez pas répondu à ma question de ces montants. C'est important de nous donner des clarifications et puis, franchement, je n'ai pas compris grand-chose au niveau de la programmation des travaux. Alors si vous pouviez peut-être nous envoyer peut-être par mail s'il vous plaît, un canevas, une planification claire de ce qui est à faire.

Voilà, moi je ne suis pas du tout convaincue et j'attends alors le complément de réponse par rapport à l'énorme erreur de somme qui a été imputée à deux reprises et dont on ne comprend finalement pas grand-chose, donc je vais attendre avant de m'abstenir.

M. le président :

Madame Tahar, monsieur l'échevin va vous préciser ça.

M. de schepen Gypers :

Er is geen fout in, wij vragen gewoon een verhoging van de twee budgetten, één voor tarmac en één voor trottoirs. En dat is een stockmarkt, dus dat is niet bepaald, dat is niet specifiek voor een straat, dat is niet specifiek, het is gewoon voor het heraanleggen van trottoirs en voor het heraanleggen van tarmac in de straten.

Ik ben geen boekhouder.

M. le président :

Le secrétaire communal peut apporter une précision technique.

M. le secrétaire :

En fait ce sont deux points différents parce que le premier point, si vous lisez le titre, c'est donc l'augmentation des crédits, donc on parle d'un article budgétaire qui est mouvementé et augmenté. Le deuxième point c'est le marché lui-même. Donc ce sont deux choses différentes. D'abord il faut passer par l'augmentation de crédit et il est normal que le marché couvre les crédits qui sont prévus au point précédent. Donc ce n'est pas un doublon, c'est tout simplement l'opération en deux phases:

- 1) on vous demande l'augmentation des crédits
- 2) on vous propose le marché qui couvre effectivement ces crédits. Parce que là, évidemment, on parle d'un marché stock. C'est une fois 1.185.000 €.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**13. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Entretien et réfection du revêtement des trottoirs à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CSC 17.012.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Onderhoud en herstelling van de bekleding van de voetpaden te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 17.012.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**14. Département infrastructures et Développement urbain - Achèvement des travaux de réhabilitation de la zone vestiaires - Bureaux de la salle de sport Sippelberg, sise avenue Mahatma Gandhi, 5 - CSC 17.020 - Approbation du cahier spécial des charges et fixation des conditions du marché.
Departement Infrastructuren en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de voltooiing van de rehabilitatie van de kleedkamerruimte - Kantoren van de Sippelbergssportzaal, gelegen aan de Mahatma Gandhilaan 5 - Bestek 17.020 - Goedkeuring van het lastenboek en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président.

A nouveau on est là pour parler de la salle, du complexe du Sippelberg, enfin ! Je rappelle quand-même que les sportifs molenbeekoïses, ça fait cinq ans qu'ils doivent se déshabiller dans la salle, devant tout le monde, devant le public et qu'ils n'ont pas toujours droit à une douche et quand ils ont droit à une douche c'est à l'extérieur assez loin de la salle et parfois avec des petits filets d'eau en soirée quand il fait très froid.

Bon, maintenant il y a une délibération ici qui vient et qui consiste à désigner, à lancer un nouveau cahier des charges pour désigner une firme pour faire le travail que la précédente n'a pas pu faire et terminer, ça on l'a bien compris.
Moi j'ai quelques questions.

D'abord est-ce qu'on a une date de fin de travaux ? Sachant que dans la délibération vous avez bien indiqué que si les travaux ne sont pas faits pour le 15 novembre il y a une perte de subsides possible, 15 novembre.

Alors je voudrais aussi vous poser la question de savoir quelles sont les solutions qu'on va amener pour les sportifs, pour les molenbeekoïses concernant les douches et les vestiaires, est-ce qu'il y a eu une intervention ? Moi j'ai entendu deux échevins dire deux choses différentes. Il y a un échevin qui a dit qu'on allait placer des containers et ce n'est pas vrai, il n'y a pas de containers douches-vestiaire, il y a des containers pour mettre des sacs comme au port d'Anvers, ce n'est pas ces containers-là qu'on a demandés, c'est des containers vestiaire et douches. Et l'autre échevin a dit qu'on n'allait pas placer de containers, par contre il trouvait que les douches étaient très bien, que c'était beaucoup mieux que lors de son service militaire. Plus sérieusement je trouve qu'il faut quand-même essayer de trouver des solutions un peu plus respectueuses des sportifs et des molenbeekoïses.

Et ma dernière question c'est: puisque les sportifs ont eu beaucoup de désagréments en utilisant cette salle, je rappelle que la salle elle n'est pas utilisée gratuitement, que les gens qui l'utilisent en général ils ont un contrat, ils ont un contrat de location d'une année donc ils paient une location à l'asbl Molenbeek Sport.

Moi je voudrais savoir à partir du moment où on paie une location et où on a droit à une heure de salle, une douche chaude, convenable et des vestiaires est-ce que quand on n'a pas droit justement à cette douche chaude et des vestiaires convenables pour se déshabiller et se rhabiller, est-ce qu'il est prévu un remboursement des locations par les clubs habitués, les clubs molenbeekoïses qui utilisent cette salle de sport ? Je voudrais savoir si vous avez prévu une démarche dans ce sens-là ? Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

En tout cas c'est une bonne nouvelle qu'on avance sur ce dossier finalement parce que c'est, évidemment quand il y a une entreprise qui ne fait pas son travail et qui se retrouve dans des difficultés financières ou je ne sais quoi et qui est aujourd'hui en redressement judiciaire c'est toujours compliqué. En tout cas je crois que monsieur Ikazban a soulevé certaines questions qui sont certainement intéressantes pour aujourd'hui.

Si vous vous souvenez, je vous avais envoyé l'année passée une question écrite et dans cette question écrite il y avait un paragraphe qui était dédié à "qu'est-ce qu'on fait pour que ce genre de situation ne se répète plus à l'avenir?".

Je sais que dans certaines communes ils ont pris des dispositions assez draconiennes par rapport à leurs marchés publics et notamment quand ça touche des travaux comme ça aussi sensibles que des salles de sport et ainsi de suite, là où des retards ne doivent pas avoir, ne pas prendre, avoir des conséquences comme ça. Prendre six ans de retard c'est tout simplement énorme et ils ont mis des dispositifs en place pour réagir très rapidement dès les

premiers retards c'est à dire avec des constatations d'huissiers, des procès-verbaux qui sont dressés immédiatement et avec des astreintes qui sont envoyées à l'entrepreneur et alors, si ça ne va plus, dans les quelques mois qui suivent, il y a une décision qui tombe où on décide de résilier le marché public et de lancer un nouvel appel d'offre.

Donc moi je demande, savoir est-ce qu'on a été se renseigner comme j'avais préconisé au moment où je vous ai envoyé ce courrier, voir un peu ce que font les autres communes à ce niveau-là ?

M. le président :

Merci monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

La décision de donner ce marché à la société Sogepar a été actée en 2011, août 2011, on est quasiment six, sept ans après. Pourquoi aussi longtemps, pourquoi avoir attendu si longtemps pour relancer le marché par procédure négociée, pourquoi avoir attendu si longtemps? Qu'est-ce qui s'est passé ? On a évoqué des problèmes de stabilité du terrain etc., et pendant tout ce temps, ces cinq années, les jeunes footballeurs, les équipes qui louent la salle ont du se déshabiller, se dévêtir, ont du se changer et sous le regard de tout le monde donc pas du tout, pas de douche non plus, ils ont dû sortir par quoi, par des portes improvisées, la porte principale étant fermée pendant x temps, donc c'est assez incroyable. Des enfants aussi ont pu, parce que les lieux des travaux n'étaient pas protégés, des enfants ont pénétré par, je dirais, les côtés de ce bâtiment où on savait qu'il y avait des instabilités du terrain pour pouvoir aller, pour aller jouer sur le terrain synthétique. J'ai vu ça, il y avait vraiment un danger, pendant cinq années on a laissé faire ça, qu'est-ce qui s'est passé ? Et maintenant, voilà, on prend, la décision ici doit être prise en urgence, pourquoi ? Pourquoi cette urgence et pourquoi ne pas avoir entrepris de relancer ce marché beaucoup plus tôt ? Et maintenant je me demande quand est-ce qu'effectivement ces travaux seront faits. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. de schepen Gypers :

Bedankt mijnheer de voorzitter, wij moeten er wel van uitgaan dat de aannemers die vandaag werken dat die eigenlijk geen aannemers niet meer zijn zoals vroeger. Vandaag zijn dat, wat heb je voor u staan, dat is een boekhouder en een advocaat. Dat is de aannemer vandaag. Onze diensten zijn daar niet op voorbereid, wij zitten met techniekers. En dus vanaf het moment dat er juridische problemen zijn dan sturen wij dat door naar de juridische dienst, dan heeft de dienst, de technische dienst daar eigenlijk nog weinig controle over, dat is een juridisch probleem geworden.

Daarom is het nu, en ik denk dat mijnheer Ikazban dat gevraagd heeft op maandag, hoe komt het, waar komt dat budget van die advocaat, ik denk 25.000€, vandaan ? Dat heeft mijnheer Ikazban gevraagd. Dat is dat budget dat wij nu voor het eerste jaar kunnen gebruiken en dat is voor een consultancy, voor een consultant, en dat is een gespecialiseerde advocatenbureau in markten, in aanbestedingen en in algemene

aannemers. En dus dat is de eerste moment dat wij kunnen antwoorden op het zelfde niveau als de advocaten van de aannemers. En dat is het resultaat daar nu van, dus dat wij nu die reorganisatie dat wij gewacht hebben tot uitspraak van de rechter en dat wij nu onmiddellijk in ontbinding gaan en het aanstellen van een nieuwe aannemer.

Dat heeft een tijd genomen, dus die ontbinding, wij hebben die markt verbroken, dus wat dat mijnheer Lakhroufi juist zegt, nu kunnen wij dat doen omdat wij nu de juridische ondersteuning hebben, het is pas vanaf dit jaar dat wij dat hebben.

Die ondersteuning is er en nu hebben wij die markt verbroken en gaan wij nu gaan nu dit goedkeuren, dus dat lastenboek, de meetstaten, de plannen, voor zo snel mogelijk een einde te maken aan de situatie. En zo snel mogelijk dat wilt zeggen dat wij nog, dus wat mijnheer Ikazban daar aanhaalt van, wat is het, 14 of 15 november, dus het moet toegekend worden door het college. Wij hebben daarvoor al een uitbreiding bekomen bij het gewest, dat wij tot de 30ste kunnen gaan, waarom de college dat maar de 20ste gaat kunnen als wij alle termijnen volgen, alle wettelijke termijnen volgen gaat dat pas de 20ste kunnen gebeuren. Dus zelfs als jullie dat nu goedkeuren. En dus, maar wij gaan daar inzitten, wij gaan proberen van alles, alle termijnen zo kort mogelijk te maken van telkens naar het gewest toe te stappen voor te vragen van die in te korten, van hun advies in te korten zodanig dat wij eigenlijk, gaan wij ervoor, dat de beste planning geeft ons nu maart 2018. Dat is het beste dat wij kunnen doen als wij alle wettelijke termijnen volgen.

M. le président :

Dank u mijnheer Gypers.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci mais il n'a pas été répondu à toutes mes questions. Donc, comme d'habitude.

M. le président :

Monsieur Ikazban, monsieur El Khannouss voulait rajouter quelque chose par rapport à ça.

M. l'échevin El Khannouss :

Comme ça vous aurez le loisir de répondre à tous les deux puisque vous avez dans votre intervention évoqué plusieurs aspects de la gestion de ce chantier dramatique. Dramatique parce que monsieur Ait Jeddig a rappelé que celui-ci a été initié en 2011, l'ancienne majorité, sous l'ancienne législature, et que, non je ne cherche pas à trouver un responsable, je pense qu'il faut se rendre à l'évidence et essayer – laissez-moi madame Paulette Piquard terminer s'il vous plaît – comprenez que je ne cherche pas à polémiquer, simplement à vous faire comprendre, et cela a été rappelé par mon collègue Jan Gypers, que nous sommes ici dans un dossier qui est hautement compliqué sur le plan juridique et que les choses ne sont pas si simples.

Monsieur Lakhroufi a rappelé les difficultés dans ce genre de dossiers et qu'il fallait effectivement qu'on ait une réflexion, non pas au niveau communal, mais je pense au niveau fédéral pour revoir justement les procédures en matière de marchés publics qui sont difficiles. Dans le cadre qui nous concerne ici, vous savez très bien que nous avons fait les constatations, peut-être trop tard certes, mais les procédures ont été lancées pour mettre l'entrepreneur principal face à ses responsabilités, d'ailleurs que j'ai moi-même rencontré

avant le déclenchement de l'action qui a mené au résultat que nous allons voter aujourd'hui. Celui-ci a failli dans son devoir et à ses obligations mais néanmoins nous avons pris nos responsabilités au sein de Molenbeek Sport.

Je rappelle, il y a eu des containers monsieur Ikazban, mais ce sont des containers effectivement pour aider les clubs à ranger leur matériel. C'est vrai que l'état des douches laisse à désirer, cela a été d'ailleurs à plusieurs reprises évoqué dans les réseaux sociaux et il est vrai que celles-ci n'ont pas été rénovées dans des délais raisonnables parce qu'il y a eu, dans le cadre de la gestion du plan pluriannuel d'investissement sous la présente législature, des problèmes dans l'introduction du dossier parce qu'aujourd'hui nous aurions, je pense, pu régler ce problème-là. Mais sachez qu'à Molenbeek Sport des décisions sont prises pour améliorer la situation mais d'une manière, je dirais, parcimonieuse afin d'éviter des dépenses inutiles parce qu'il y a des gros travaux qui sont annoncés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Donc il y a des améliorations qui vont être apportées au niveau des douches, au niveau des portes et des fenêtres mais ça reste évidemment relativement mesuré pour ne pas qu'on fasse des dépenses inutiles étant donné que ce bloc principal, qui se trouve au milieu des deux terrains, va être rénové dans le cadre pluriannuel d'investissement, il faut le rappeler. Merci.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Monsieur Ikazban, je vous rends la parole.

M. Ikazban :

Ça va ? Il n'y a plus personne qui va intervenir ?

M. le président :

Non, allez-y.

M. Ikazban :

Merci. Mais en fait vous n'avez toujours pas répondu à toutes les questions mais ce n'est pas grave. Donc moi je le dis, et je le dis depuis le début dans ce dossier, chaque fois qu'on a un chantier quelque part, des retards ça peut arriver, dans la plupart des chantiers il y a des retards mais avouez quand-même que cinq ans c'est quand-même énorme. D'ailleurs vous le dites vous-même dans la réponse, peut-être qu'on a un peu tardé avant d'actionner ce qu'il fallait actionner. Mais là, moi, là n'est pas le problème, problème juridique, tout ça je mets de côté, moi je pense aux gens, moi je pense à ces sportifs, moi je pense à ces hommes, ces femmes, ces enfants, qui viennent faire du sport là depuis cinq ans et qui doivent s'humilier à se déshabiller dans la salle devant tout le monde et qui doivent recevoir des équipes avec des vestiaires qui ne fonctionnent pas, avec des trous dans les portes, avec des fenêtres cassées, enfin c'est une honte, c'est une honte, on a l'impression d'être au moyen-âge ici.

Et ce que je dis souvent, c'est que vous n'êtes pas personnellement responsables des retards ou de la faillite d'une société ou d'une firme, mais vous êtes responsables des solutions qu'on apporte. Vous avez été mettre des petits containers de marchandises, les mêmes qu'on met dans les docks à Anvers. Ce n'est pas ça qu'il faut, il aurait fallu installer des containers-vestiaires, on a bien des containers qui servent de classes pour les gens, quelque chose de propre, quelque chose de convenable si on a du respect pour les sportifs, pour les molenbeekois, c'est ce que je demande. Ou alors, si on ne veut pas dépenser de

l'argent, je veux bien entendre, mais alors peut-être qu'il aurait fallu ouvrir les vestiaires nouveaux, tout neufs, qui sont là dans la salle du Sippelberg quitte à ce qu'on n'utilise pas encore les douches mais au moins vous avez des vestiaires ouverts qui sont nouveaux, qui sont là à côté de la salle, qui sont séparés par une vitrine et les gens doivent se déshabiller dans la salle, enfin je ne sais pas si vous rendez compte, c'est terrible. Ça, c'est une question qui n'a pas été répondue.

L'autre question auquel il n'a pas été répondu c'est par rapport aux frais de location que les clubs doivent payer. Ca fait cinq ans que les clubs doivent payer une location, la location de la salle et ils n'ont pas droit à ce qui normalement est prévu dans leur contrat. Et je me dis: est-ce qu'on a fait quelque chose pour leur rembourser au prorata de la non-utilisation ou du bénéfice auquel ils n'ont pas eu droit ? Je veux dire, on paie annuellement pour un service, on est en droit de l'avoir, quand on ne l'a pas on trouve une formule en tout cas pour atténuer en tout cas ce manque.

Voilà, maintenant j'ai bien entendu que l'échevin des travaux nous a dit qu'en réalité l'attribution n'allait se faire que vers le 20 novembre, c'est ça ? Donc en fait on n'est pas près de voir la fin des travaux donc raison de plus pour essayer de trouver une solution digne, une solution digne et respectueuse des molenbeekoïses et des sportifs qui sont là. Et il ne faut pas dire n'importe quoi, j'invite tout le monde à aller sur place, moi j'y vais quasi chaque semaine, je fais du sport là-bas chaque semaine et chaque semaine j'assiste et je regarde les gens qui sont vraiment extrêmement malheureux, qui ne se sentent vraiment pas respectés du tout dans ce genre de situation. Alors de grâce, trouvez des solutions en attendant que les travaux soient terminés.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci monsieur le président. Moi je ne suis pas un juriste, j'ai des notions de base, mais il me semble que les marchés publics, c'est du droit public et que quand il y a un problème, donc ça gère les aspects désignations, attributions et ainsi de suite, c'est ça cette réglementation. Mais quand l'une des parties ne respecte pas ses engagements on tombe dans le droit civil, celui qui gère les contrats, c'est ce qu'il me semble, c'est d'ailleurs sur base de ça que certains bourgmestres et certains échevins des travaux publics actionnent des instances, des mécanismes qui se trouvent déjà dans le droit civil. Il n'y a rien à réinventer, je veux dire, il ne faut pas attendre que la législation au niveau fédéral bouge à ce niveau-là, je crois qu'il y a des outils, il y a des bourgmestres et il y a des échevins des travaux publics qui utilisent ces outils-là et ça fonctionne. Moi je pense qu'il faut avoir un modus operandi, un exemple comme celui-là aujourd'hui où des travaux sont en retard de cinq ans, cela doit nous servir de leçon pour l'avenir, il faut avancer, il faut aller de l'avant, où à un moment donné cela n'a pas fonctionné, ou a-t-on été peut-être un peu trop confiant ou laxiste ou on n'a pas serré la vis assez par rapport à des entrepreneurs.

Voilà, c'est tout ce que je demande, qu'on mette en place un modus operandi avec des délais, avec des deadlines et dès que des travaux dépassent un certain retard eh bien qu'il y ait un mécanisme qui s'actionne comme c'est fait dans d'autres communes et je pense que le droit civil simplement peut nous le permettre.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

15. Département Infrastructures et Développement urbain - PTI 2016-2018 - Projet 02 - Réaménagement de la place Jef Mennekens - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché - CC17.006.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarenplan 2016-2018 - Project 02 - Herinrichting van Jef Mennekensplaats - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - GR17.006.

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Excusez-moi mais j'ai un problème de micro. Merci monsieur le président.

Donc moi ici j'ai lu le cahier de charges, j'ai les plans, ils sont hélas hyper-mini mais enfin tout de même on voit quand-même bien quelque part qu'il y aura, ça c'est l'avant, ça c'est l'après, il y aura quand-même un grand chamboulement au niveau de la place Jef Mennekens. J'espère que c'est pour un mieux mais toutefois je m'aperçois qu'en lisant le point 9 du cahier des charges, ce projet est en cours ou sera en tout cas en cours de réalisation sans aucune consultation avec les personnes du quartier, qu'ils soient habitants, employés dans le bâtiment BAT, notamment la police, les commerçants et ainsi que les conseillers communaux, nous, nous n'avons été informés d'aucune section réunie ou réunion technique pour ce projet. J'en veux pour preuve le point 9 du cahier des charges où il est écrit que dès le début des travaux, seulement, l'entrepreneur désigne un membre bilingue de son personnel qui sera chargé de relations avec les riverains, informations au public, de la population et des riverains sur la nature seulement, l'ampleur et la durée des travaux.

Alors moi je me demande bien comment se fait-il que sous l'effet d'une politique menée en grande transparence et participative on en arrive à une situation pareille et donc j'attends une réponse s'il vous plaît, merci.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi je vois que le projet avait été recalé par l'autorité de tutelle, c'est ce que j'ai lu, c'est un projet de 2015 alors je voudrais savoir pourquoi, quelles sont les raisons pour lesquelles il avait été recalé ?

M. de schepen Gypers :

Mevrouw Piquard, het is wel een project dat goedgekeurd is door deze raad in september 2015. Dus die plannen zijn hier goedgekeurd, het is onmogelijk van daar nu nog op terug te komen, dus dat is het probleem dat toen moest waarschijnlijk aangekaart zijn, alleen is het studiebureau, was de opdracht van het studiebureau van samen te gaan zitten met de bewoners en met al degene die daar iets of wat, ik spreek dan ook van handelaars, van alle deelgenoten van dat plein, dat was hun opdracht, dat hebben de architecten gedaan, is ons gezegd geweest. Ik heb dat ook gedeeltelijk gevolgd maar ook met de schepen van middenstand en dus zo is dat project tot stand gekomen.

En voor het antwoord te geven aan mijnheer Ait Jeddig, dus effectief er was een probleem met de financiering van de Mennekens plein, er is nooit geen probleem geweest dat het geweigerd is door de voogdij. Maar dus ik heb het daar straks al gezegd, wij hebben dus, nee, tenzij, nee want er is geen wijziging geweest, dus het is hetzelfde project dat nu terug ingediend wordt als dat wij goedgekeurd hebben in 2015.

En wat er weel geweest is, is een gebrek aan geld, aan subsidies, dat wij dat in het driejaarlijks plan niet meer konden insteken. Maar ondertussen, mits dat wij andere werken gesubsidieerd gekregen hebben met FRMBTC, het fonds van de demografische uitbreiding, hebben andere projecten gefinancierd zodat er weer ruimte is vrijgekomen om Mennekens te doen, dat is de reden waarom het nu terug op tafel komt. Dus, gewoon de financiering die niet rond was. En nu is de financiering rond en nu kan ze terug doorgaan.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Gypers.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Bon excusez-moi mais alors, si j'ai bien entendu, les architectes auraient consulté les habitants et les riverains ? C'est ce que vous me certifiez. Alors moi j'aimerais bien avoir une note des architectes qui corroborent avec une date ou de consultation et en tout cas le contenu de celle-ci, je vous remercie.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je propose une petite suspension de séance pour permettre à des élèves, des étudiants qui sont ici, qui doivent prendre une photo pour prouver leur présence au conseil communal, de pouvoir le faire, voilà, je vous en prie messieurs. Non, restons assis, nous restons assis, nous, comme si....

Mme la bourgmestre :

Ce sont des étudiants en formation assistance sociale de l'école ouvrière, dont le site d'Erasmus, l'EOS et ils sont venus suivre le conseil communal et donc ce serait sympathique qu'ils fassent une petite photo avec les conseillers communaux.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 27 votes positifs, 7 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 27 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen, 1 onthouding.

16. Politique de la Ville 2017-2020 - Approbation des conventions entre la Commune et les associations bénéficiaires : La J asbl, Molenbeek Sport asbl, JES Stadlabo vzw, Lutte Contre l'exclusion Sociale à Molenbeek asbl, le Centre Communautaire Maritime Asbl, Molenbeek Formation, la Mission Locale de Molenbeek-St-Jean asbl, vzw Buurthuis Bonnevie - Maison de Quartier Bonnevie asbl.

Stadsbeleid 2017-2020 - Goedkeuring van de overeenkomsten tussen de Gemeente en de begunstigde verenigingen: La J vzw - jeugdhuis, Molenbeek Sport vzw, JES Stadlabo vzw, Lutte Contre l'exclusion Sociale à Molenbeek vzw, Gemeenschapscentrum Maritiem vzw, Molenbeek Formation, Mission Locale van Sint-Jans-Molenbeek vzw, vzw Buurthuis Bonnevie - Maison de Quartier Bonnevie asbl.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**17. Politique de la Ville - Approbation de la convention 2018.
Stedelijk Beleid - Goedkeuring van de overeenkomst 2018.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

18. Action sociale - Festivités pour les seniors - Extension en faveur des conjoints et cohabitants légaux.
Sociale actie - Feestelijkheden voor de senioren - Uitbreiding ten gunste van de echtgenoten en de wettelijke samenwonenden.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le président. Je me réjouis qu'on puisse ouvrir aux cohabitants, mais toutefois je me demande si on ne crée pas une discrimination financière, pécuniaire au niveau des gens qui cohabitent, parce que le prix va passer du simple au double, d'accord ? Je crois que selon le règlement pour les Molenbeekois, c'est 10 euros, mais l'autre personne payera 20 euros. Je me demandais pourquoi ne pas enlever, dans le règlement, les personnes qui ont atteint 60 ans et laisser au même prix pour les Molenbeekois qui cohabitent à 10 euros et en revanche, s'il y a des personnes complètement isolées, ce qui se trouve dans la commune ou qui ont des amis dans une autre commune, cette personne-là, pourrait venir aussi, mais alors en payant le double du prix.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme l'échevine Gilles Goris :

On parle bien des personnes qui habitent sur le territoire de Molenbeek. La question c'est de permettre à des couples qui ...

Mme Piquard :

Qui ne sont pas mariés donc...

Mme l'échevine Gilles Goris :

... c'est surtout au niveau de l'âge. Par exemple imaginons que Monsieur a 65 ans et que son épouse en a 58 de permettre que ce couple puisse participer ensemble. Le problème, c'est que tous les règlements sont toujours imparfaits d'une manière ou d'une autre, et donc, c'est à la demande des conjoints que nous avons fait cela, parce que normalement, ces gens travaillent encore, et donc c'est une manière de contribuer, parce que sinon, il n'y a pas de limite. C'est donc une manière de permettre aux conjoints de pouvoir venir, alors que ces conjoints ne sont pas encore pensionnés.

Mme Piquard :

C'était une suggestion, mais pour le reste, je ne suis pas contre ce règlement.

M. le président :

Mme Gilles Goris, vous allez devoir m'excuser, mais j'ai oublié de donner la parole à Madame Tahar.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai également été perturbée par une interpellation d'un collègue, c'est pour ça que je n'étais pas dans les temps, mais ça va être très très bref.

Je trouve que c'est intéressant de le faire parce que l'essentiel, c'est d'avoir des seniors et s'ils peuvent venir en couple ou en étant cohabitants, et ben l'essentiel, c'est qu'ils participent.

Moi, ce qui m'a un peu interpellée, c'est qu'en est-il d'un senior qui serait ni marié ni en cohabitation légale, qui aurait un compagnon, est-il le bienvenu ? On précise bien qu'il s'agit de conjoints et de cohabitant légaux, mais un senior qui a une petite amie enfin une compagne ...

Mme l'échevine Gilles Goris :

Si c'est une copine molenbeekoise, bien sûr qu'elle est la bienvenue.

Mme Tahar :

C'est parce qu'on ne le précise pas ici. Ici, on précise bien qu'il s'agit de conjoints et de cohabitant légaux.

Mme l'échevine Gilles Goris :

S'ils habitent dans la même maison sans avoir de lien officiel, il n'y a pas de soucis. S'ils habitent dans la même rue sans avoir de liens officiels, c'est-à-dire la question, c'est que, le souci, c'est qu'il faut que ce soit des gens qui sont sur Molenbeek parce que parfois, ils ont des amis dans d'autres communes, mais alors on n'en finit pas.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

19. Evènements - Octroi d'un subside à Fêt Climat. Evenementen - Toekenning van een toelage aan Fêt Climat.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement faire remarquer que j'ai l'impression qu'il y a une erreur dans la délibération. On parle d'un subside de 250 euros pour une fête qui a eu lieu le 15 mai 2016. C'est quand même un peu loin.

Alors, on parle d'une personne, la coordinatrice de l'asbl « La Rue » qui a fait la demande et puis on verse l'argent à quelqu'un d'autre de l'association « Fête de quartier Flessingue », ce n'est pas du tout le même quartier que Brunfaut, Saint-Martin. Je me demande s'il n'y a pas une erreur, un copier-coller ou un problème de date ou tout à la fois ?

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci monsieur le président, si vous le permettez, je vais faire une intervention générale par rapport à l'octroi de subsides parce que encore une fois, et ça fait cinq ans que je le répète et que je le demande, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, on soutient les projets, on va voter favorablement l'octroi de subsides, mais je ne comprends pas que certaines associations rentrent les pièces justificatives, rentrent un dossier pédagogique, rentrent un dossier complet et puis d'autres ne rentrent rien. Il n'y a rien dans le BOS, il n'y a pas de demande. On octroie comme ça 3.000 euros à une asbl, 500 euros à une autre et moi, j'ai toujours demandé qu'on définisse des critères clairs. Qu'on puisse exiger les mêmes conditions d'accès peu importe l'asbl et cinq ans plus tard, je vois que certains s'y conforment et d'autres pas. Alors, s'il vous plait, je ne sais pas, je ne vais pas voter contre ces octrois de subsides parce que ce serait le comble de ne pas soutenir des associations, surtout parfois qu'il s'agit de maudites sommes de 500 euros, donc je ne discute pas du projet de l'association, je ne discute pas de l'argent qui va être octroyé. Je demande simplement qu'on ait des critères clairs et prédéfinis pour tout le monde et que chacun s'y applique.

Je vais vous donner un exemple parce qu'il y a plusieurs demandes de subsides et ça me prendrait trop de temps de les parcourir l'un après l'autre, mais par exemple, pour le point 20 concernant le subside de « la rose blanche », voilà c'est une exposition sur les grecs de Molenbeek. Encore une fois, je n'ai aucune objection quant à l'objet de cette exposition, elle est très intéressante, c'est très bien de découvrir la culture grecque, mais il n'y a rien dans BOS, aucune pièce, aucun budget, aucune estimation du coût et donc voilà, moi je reste dubitative et cinq ans après l'installation de cette majorité, ce n'est pas clair. Encore une fois, certains font l'effort et pas d'autres. Alors encore une fois, est-ce qu'on peut uniformiser les critères et est-ce qu'on peut demander que chacune des associations qui demande une subvention, qu'elle puisse y souscrire, sinon alors c'est au pif, on octroie, on n'octroie pas. Voilà, est-ce qu'on peut aller vers quelque chose de commun et de respectable pour tout le monde ?

M. le président :

Merci madame Tahar.

Qui répond ?

M. Ikazban :

On traite tous les points en même temps.

M. l'échevin El Khannouss :

Moi je veux bien répondre.

M. Ikazban :

Oui parce que madame Tahar fait une intervention générale.

M. l'échevin El Khannouss :

Moi je veux bien répondre pour l'intervention générale.

M. Ikazban :

On regroupe les points.

M. le président :

Oui mais à ce moment-là, il fallait donner la parole à tout le monde pour la totalité des subsides et qu'on donne les choses, donc madame Tahar, c'est ce qu'elle vient de faire.

M. Ikazban :

Moi, si vous voulez bien, je reprends la parole pour terminer mes remarques.

M. le Président :

Ok et si d'autres conseillers veulent intervenir...

M. Ikazban :

La remarque que j'ai faite précédemment valait pour le point n°19, donc le point 20, ma collègue a fait la remarque, pour le point n°21, l'association RAS EL HANOUT, elle ne se trouve pas rue Van Soust, mais c'est rue du Ruisseau 17-19 qu'elle se trouve.

Au point n°22, on revient avec un subside pour un stage à l'étranger. On ne va pas répondre à la question ce soir, mais j'aimerais bien connaître la règle générale pour toutes les demandes de subventions de participations à des stages à l'étranger. Ici, c'est un club que je ne connais pas. Donc, Brockzaal, j'aurais voulu savoir où se trouve ce club, combien de membres il a et combien de molenbeekoïses participent à ce stage qui était organisé à Fontainebleau fin juillet 2017.

Au point n°23 c'est la même remarque que pour les voyages à l'étranger.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le président.

J'aurais bien voulu poser une question sur l'EPTO qui est le point 25. J'ai été voir sur le site et je n'ai pas vu qui était derrière l'organisation. J'ai vu que c'était européen, j'ai vu qu'ils s'occupaient du vivre ensemble etc., mais quel est la cheville ouvrière, les créateurs de cette association ? Ce n'est pas très clair.

M. le président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'ai la même question que madame Evraud. Je voudrais avoir plus de détails sur cette organisation. On la présente comme une organisation européenne et à cette organisation se joint de nouvelles associations, etc., donc c'est pour des rencontres entre des collègues, jeunes, je voudrais donc avoir un peu plus de détails sur cette organisation.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je ne connais pas les noms des personnes qui sont dans EPTO. C'est une organisation européenne qui travaille notamment sur des questions de rencontres entre jeunes de différents pays européens et dans ce cas-ci, c'est entre jeunes de Bruxelles. C'est un projet qui a duré toute une année et donc l'idée, c'était de faire se rencontrer des jeunes de différents quartiers de Bruxelles, chacun avec leurs histoires, leurs parcours, leurs cultures et de les faire construire des projets et après, ils retournent dans leur commune ou ils devaient construire des projets pour les jeunes de leur quartier.

Ici, ce sont des jeunes du Centrum West qui ont participé au projet. On avait lancé un appel aux différentes associations. Il ne fallait pas que ce soit des associations. Ça pouvait être des jeunes à titre individuel et donc les associations en ont discuté avec leurs jeunes et il y a quelques jeunes de Centrum West qui ont participé.

En ce qui concerne les noms, je peux vous retrouver les noms des personnes qui sont membres de l'asbl EPTO, mais je ne les connais pas personnellement. Je n'ai pas été voir le site personnellement. Je laisse le service gérer ce genre de contact.

M. le président :

Merci madame l'échevine Turine.

Je donne la parole à monsieur l'échevin El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le président, tout d'abord une réponse générale par rapport à la question de madame Tahar. Le collègue et chaque échevin, dans le cadre des ses fonctions, n'octroie pas comme ça des subsides sans qu'il y ait un dossier qui soit introduit. Ça n'existe pas. En tout cas durant cette législature, je peux vous le confirmer, nous respectons des règles et ces règles sont reprises dans des règlements qui existent mais qui sont certes, il est vrai, différents en fonction des compétences.

Moi, j'utilise dans le cadre de ma compétence des sports, un règlement qui d'ailleurs était en application sous l'ancienne législature et qui est relativement précis, mais qui il est

vrai, devrait faire l'objet d'un reliftage, et c'est ce qui est en cour aujourd'hui. Les responsables, différents chefs de services vont travailler sur, je dirais un tronc commun qui mettra en place une règle générale, mais qui serait évidemment diversifiée en fonction des compétences. Octroyer un subside dans le cadre d'activités sportives ne peut pas s'engager de la même manière pour une activité culturelle ou une activité jeunesse, mais néanmoins, le tronc, la base même de ce règlement se fait en concertation avec les différents services. Les trois principaux services à Molenbeek qui octroient des subsides, ce sont le service des Sports, le service Culture, le service de la Jeunesse et le service des Evénements, il est vrai.

Chaque demande est introduite au minimum par une demande écrite, que ce soit un courrier ou un email et souvent accompagné d'un budget ainsi que différents éléments qui seront réclamés par les services, en tout cas par les miens.

Il est vrai que ceci ne se trouve pas dans BOS et c'est une erreur et je m'en excuse d'avance, mais il est tout à fait possible de les obtenir.

Les différents points que vous avez aujourd'hui le plaisir de voter, ce sont des demandes qui pour la plupart sont récurrentes.

Monsieur Ikazban, Brockzaal c'est déjà une association qui s'est vue octroyer plusieurs années consécutives des subsides et j'ai vu à travers un email que vous vouliez connaître la liste de tous les clubs qui ont obtenus des subsides depuis 2013, en tout cas les subsides dans le cadre du budget extraordinaire. Je vais vous envoyer une liste complète et détaillée de tous les clubs qui ont obtenu un subside.

Comment est-ce qu'on évalue le montant qui doit leur être octroyé ? Vous savez tous que nous avons une enveloppe fermée. Nous n'avons malheureusement pas des moyens élastiques et donc ceux-ci se font d'abord en tenant compte de la demande du club, mais aussi en faisant en sorte que tous les clubs puissent bénéficier d'un soutien, même s'il est minime, mais que tout le monde soit traité sur le même pied d'égalité et ça, c'est notre préoccupation première en fonction des moyens que nous avons, c'est de soutenir les clubs dans leurs demandes avec des moyens qui sont limités.

Sachez que la transparence est un leitmotiv que nous défendons tous dans ce collège et c'est fondamental, il n'y a pas de passe-droit, ni de privilège accordé à qui que ce soit. C'est ce qu'on pourrait comprendre dans des sous-entendus que j'ai pu entendre. Merci.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin El Khannouss.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Je ne vais pas polémiquer parce que je ne pense pas que dans mon intervention j'ai laissé sous-entendre qu'il y avait des passe-droits. J'ai juste demandé qu'on définisse des critères. En plus, monsieur l'échevin, je ne vous visais même pas parce que vous êtes parmi celles et ceux qui ont quand même fait un effort à ce niveau-là. Je trouve que dans l'octroi des subventions, vous concernant, vous exigez d'avantage de justificatifs et effectivement ils sont présents. Donc voilà ne vous sentez pas visé.

J'ai vraiment précisé l'octroi de subsides par rapport à « la rose blanche » donc c'est l'exposition « les Grecs de Molenbeek », je ne pense pas que vous êtes directement visé. Je

vais prendre un autre exemple, puisque pour cette question-là, on ne m'a pas répondu. Je n'ai pas eu de réponse.

Par exemple, le projet EPTO, j'ai entendu madame Turine dans ses explications et je regrette quand même que sur les 16 jeunes, trois seulement sont Molenbeekois. C'est quand même une subvention de trois mille euros. Je regrette qu'on n'ait pas convaincu plus de jeunes molenbeekois pour un projet aussi intéressant que celui-ci.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Concernant le subside pour l'exposition de « la rose blanche », vous avez raison madame Tahar. Il aurait été intéressant de trouver le budget demandé dans le cadre du BOS puisqu'en plus, il y avait un dossier qui était particulièrement bien étoffé sur le pourquoi de cet événement et notamment l'exposition qui se tient actuellement dans l'église Saint Jean-Baptiste qui est une belle exposition et qui attire beaucoup de monde.

Il était important dans le cadre de l'accord des soixante ans entre la Grèce et la Belgique, comme ça s'est fait l'année passée par rapport à l'Italie et les années précédentes pour la Turquie et le Maroc, il était important que Molenbeek participe aux événements qui se sont développés dans le cadre de ces 60 ans pour fêter l'accord entre la Belgique et la Grèce pour la venue des travailleurs migrants à cette époque.

Il y a l'exposition qui se tient dans l'église Saint Jean-Baptiste et si vous voyez l'exposition, si vous visitez bien, vous verrez que c'est une belle exposition et que c'était vraiment un plus pour la commune d'y participer, d'autant plus que l'initiative a été prise par « la rose blanche » qui est une association bien connue à Molenbeek qui se trouve au coin de la rue du Presbytère et de la chaussée de Merchtem, qui existe depuis les années 70 et qu'il y aura également un flash mob qui se tiendra sur la Place communale et qui rassemblera également des habitants pour une danse grecque, comme on a pu en faire d'autres et je vous invite tous et toutes à y participer si vous en avez la possibilité.

Je pense qu'il y a vraiment très peu de subsides culturels qui viennent ici au Conseil communal parce que le budget Culture cadre plutôt dans le fonctionnement que dans le subside, mais c'était vraiment une belle opportunité pour Molenbeek d'y participer et pour le reste, vous avez tout à fait raison que le budget, projet, aurait dû être annexé dans le BOS et donc il va vous être envoyé et comme ça, vous pourrez prendre connaissance de toutes les dépenses qui ont été faites dans le cadre de cette collaboration.

M. le président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais dire que pour le point 25, je vais m'abstenir parce que je n'ai pas eu les informations suffisantes à savoir quels sont les administrateurs et je n'ai pas non plus des informations précises sur l'objet social également.

En général je vote toujours positivement pour l'octroi de subsides, que ce soit culturel ou sportif, mais simplement, je déplore parfois certains retards.

Par exemple, au point 19 c'est vraiment un subside ridicule de 250 euros organisé pour Fêt Climat et ça a été demandé le 16 mai 2016. Franchement qu'on m'explique un peu les retards dans l'octroi de certains subsides, merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le président, il y a des questions que j'ai posées et auxquelles je n'ai pas eu de réponses, mais ce n'est pas grave. J'ai fait constater qu'il y avait des erreurs dans les délibérations et alors je voudrais dire de manière non polémique, monsieur l'échevin, que nous comme membre du conseil communal, on est en droit de poser des questions sur les points. On commence un peu à en avoir ras-le-bol des procès d'intention quand on pose des questions. Ce n'est pas parce qu'on pose des questions qu'on conteste un point. D'ailleurs ma collègue a pris la précaution de dire à l'avance qu'on voterait favorablement ces points et je pense qu'on l'a toujours fait depuis le début de cette législature, mais on peut se poser des questions. Je suis désolé. Quand on voit qu'en sport, par exemple, on n'arrête pas de manière beaucoup plus importante que par rapport à l'année passée de donner des subventions pour des clubs ou des gens qui vont à l'étranger faire de la boxe ou du karaté, c'est très bien, mais c'est chaque fois pour une ou deux personnes. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais il y a un moment donné où on peut aussi se poser la question de savoir est-ce que c'est dans le budget sport qu'il faut puiser ?

Vous l'avez dit vous-même, c'est une enveloppe fermée. Ça veut dire que ce que vous retirez de cette enveloppe-là, et bien c'est retiré et on ne sait plus le donner à quelqu'un d'autre.

Donc, monsieur l'échevin, vous avez déjà du mal à comprendre nos questions et donc n'essayez pas d'interpréter ce qu'on ne dit pas. Nous sommes en droit de poser des questions, je le dis et je le répète, c'est même notre devoir de poser des questions et d'ailleurs, j'ai même fait des remarques par rapport à des erreurs dans des délibérations. J'espère que vous allez les corriger auquel cas vous allez être devant de sérieuses difficultés.

Je pense que comme ma collègue Farida Tahar, elle est très régulière sur ce genre de questions-là, on va revenir ici avec une interpellation peut être un peu plus précise et un peu plus détaillée. Ça nous permettra de nous exprimer plus longuement.

Je vous remercie monsieur le président et je vous confirme que nous voterons favorablement jusqu'au point 25.

M. l'échevin El Khannouss :

Monsieur le président, sans chercher à polémiquer, si vous le permettez, juste peut-être pour vous dire monsieur le conseiller que le budget sport n'a pas augmenté depuis l'ancienne législature, dire que c'est beaucoup plus important qu'avant, ça ne correspond pas du tout à la réalité. Merci.

M. le Président :

S'il-vous-plait, on ne va pas rentrer dans une polémique sur le budget aujourd'hui. Merci.

Je vais donner la parole à monsieur Ikazban. Mais je veux dire que nous n'allons pas rentrer dans une polémique sur le budget qui n'est pas à l'ordre du jour.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai jamais dit que le budget augmentait. Si il n'a pas augmenté, c'est parce que vous n'avez jamais réussi à l'augmenter, ça c'est une chose.

Par contre, les subventions à ce type d'activité ont augmenté. Il n'y a jamais eu autant de subventions pour des départs à l'étranger, pour des stages à l'étranger.

Moi, je me pose la question de savoir dans une commune comme Molenbeek-Saint-Jean puisqu'on a des moyens limités et faibles, est-ce que nous ne devons pas aussi concentrer nos efforts et nos moyens sur ce que nous faisons ici avec nos jeunes avec notre population, avec le plus grand nombre possible ? Ceci n'empêche pas qu'on peut de temps en temps subsidier des activités à l'extérieur. Nous le faisons et nous l'acceptons d'ailleurs. Alors, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Madame Bastin et monsieur Lakhloufi, vous auriez dû vous inscrire au début des points. Tout a déjà été discuté et les échevins ont déjà répondu. Je suis désolé, mais je ne peux pas vous donner la parole.

Est-ce qu'on peut considérer que tous les points sont approuvés à l'exclusion de l'abstention de Monsieur Ait Jeddig pour le point 25 ?

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

20. Évènements - Octroi d'un subside à la "Rose Blanche".
Evenementen - Toekenning van een subsidie aan de "Rose Blanche".

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.

21. Emploi - Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. RAS EL HANOUT.
Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de vzw RAS EL HANOUT.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.

22. Sports - Octroi d'un subside à Brockzaal (association de fait).
Sport - Toekenning van een subsidie aan de Brockzaal (feitelijke vereniging).

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.

23. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Elites Academy Martial Arts « E.A.M.A. ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Elites Academy Martial Arts "E.A.M.A. ".

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.

24. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl MolenRom pour leur projet d'aide scolaire.
Jeugdendienst - Bijzondere subsidie aan de vzw MolenRom voor haar project schoolhulp.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

25. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à European Peer Training Organisation (EPTO) pour son projet Pairs & Repères.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de European Peer Training Organisation (EPTO) voor zijn project Pairs & Repères.

M. le président :

Vous souhaitez justifier monsieur Lakhloufi ?

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je souhaite justifier notre abstention pour moi-même et pour monsieur Berckmans. On trouve que 3.000 euros, c'est quand même une somme qui est assez excessive alors que l'activité ne concerne que trois jeunes molenbeekoïses, alors qu'il y a quand même de nombreuses associations qui sur Molenbeek-Saint-Jean, qui quotidiennement accompagnent un public beaucoup plus nombreux et qui ne reçoivent jamais ces sommes là. Je trouve qu'il y a un problème d'équité à ce niveau-là. Il faut être juste, 3.000 euros c'est excessif pour ces trois jeunes et c'est pour cette raison là que nous nous abstenons.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à madame Palanga.

Mme Palanga :

Inaudible.

M. le président :

Ah son micro ne fonctionne pas. Essayez le micro de monsieur Van Leeckwyck.

Mme Palanga :

C'est pour vous dire que comme ce n'est pas assez détaillé, je préfère m'abstenir. Je préfère avoir plus de détail sur ce projet.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 30 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 30 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

26. Action sociale - Octroi par la Région de Bruxelles-Capitale d'un subside de 16.000,00 euros en vue de la mise en place d'un atelier pédagogique personnalisé au sein du CPAS - Approbation de la convention.

Sociale Actie - Toekenning door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van een subsidie van 16.000,00 euro voor de verwezenlijking van een pedagogisch workshop op maat in het OCMW - Goedkeuring van de overeenkomst.

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

J'aimerais savoir, j'ai lu la délibération, mais toutefois je voudrais savoir exactement ce qu'est un atelier pédagogique personnalisé parce que ce n'est dit nulle part dans la délibération.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Vandenhove, président du CPAS.

M. Vandenhove, président du CPAS :

C'est un nouveau projet que le CPAS peut développer avec la promotion sociale. C'est une prise en charge, c'est un peu de la guidance sociale personnalisée par rapport à un public jeune très très éloigné de l'emploi qui pourra bénéficier aux termes de cet atelier à une passerelle avec la promotion sociale.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

27. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Extension de l'école 19 par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau, située rue de la Flûte enchantée 5, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CSC 17.018 - Erratum à l'avis de marché. (Complémentaire)

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Uitbreiding van school 19 door het plaatsen van schoolpaviljoenen, bijbehorende kantoren, sanitaire voorzieningen alsook door de bouw van een prieel, gelegen op de Toverfluitstraat 5, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 17.018 - Erratum bij de aankondiging van de opdracht. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je dis que nous voterons favorablement. J'espère juste qu'on ne va pas faire la même chose qu'au Sippelberg, nous annoncer des containers et aller mettre des containers de marchandise qu'on met dans les docks.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais savoir si c'est une discussion qui dépasse cette école, est-ce qu'il y a un plan de prévu au niveau de la durabilité de certaines constructions ? Est-ce qu'on peut en discuter lors d'une section réunie quel est le plan à long terme pour toutes les écoles qui sont remplies de containers, construit de containers et donc c'est quoi l'évolution démographique pour éviter que ces écoles ou ces containers qui sont censés être provisoires, vont rester 20 ou 30 ans des écoles. Est-ce qu'on va pouvoir discuter de cela ?

Je me rappelle d'une discussion où madame la Bourgmestre a dit qu'on ne va plus construire des nouvelles écoles. Oui oui tout à fait, il y avait une extension à Windroos qui était en discussion qui a été annulée. J'ai interpellé pourquoi il y avait des raisons particulières pour cela, mais dans cette discussion-là, vous avez dit que construire maintenant trop d'écoles, ça causera des places de trop parce qu'on a dépassé le pic démographique et je pense que ça c'était vos mots à ce moment-là.

Je voudrais savoir quels sont les plans à long terme et qu'on puisse en discuter en section réunie pour voir les prévisions des cinq à dix années à venir.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je voudrais simplement préciser qu'on a créé beaucoup de places dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire sous cette législature. Il ne s'agit pas nécessairement de nouvelles écoles flamboyantes, mais il y a eu deux nouvelles écoles plus des extensions, plus la création de deux écoles secondaires. Elles se sont faites dans des bâtiments existants, mais je peux vous assurer que l'accueil des enfants y est tout à fait positif et donc je ne voudrais pas que vous insiniez ou que vous jouiez sur les mots pour laisser croire que nous ne souhaitons pas qu'il y ait des nouvelles écoles ou des nouvelles places dans l'enseignement communal de la commune.

M. le président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais posé une question précise. Est-ce qu'on peut discuter, en section réunie, sur le plan sur cinq à dix années de prévision de l'évolution démographique ?

Je pense que les gens y ont droit parce que je crois que plusieurs écoles avec les extensions internes des conteneurs se sont vues bouffer les réfectoires, parfois leurs cours avec des conteneurs entassés. Les enfants, beaucoup plus d'enfants que prévus pour une cour ou un réfectoire doivent se retrouver dans des cours et des réfectoires beaucoup plus petit que prévus et je voudrais avoir une prévision ?

Est-ce que c'est comme ça que ça va se passer pendant cinq ou dix ans ou est-ce qu'on va alléger cela et est-ce qu'on va retourner vers des écoles en dur avec le nombre d'enfants dans cette école qui sont prévus pour le bâtiment ?

C'est une question tout à fait simple. Je pense que beaucoup de professeurs, beaucoup de parents, beaucoup d'enfants aimeraient bien avoir une réponse.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Gypers.

M. de schepen Gypers :

Mijnheer De Block, in geval voor openbare werken wij beantwoorden aan de vraag. Als er leerlingen zijn moeten er scholen zijn en die moeten er zo snel mogelijk zijn en uiteraard volgt alles niet.

Het voorbeeld dat U aanhaalt met het ontbreken van die luifel dat was ook een zaak waar de Franse gemeenschap ons een school beloofde met alles erop en eraan. Wanneer ze het leveren dan is het niet zo. Wij moeten dan beantwoorden en bijbenen en erachter lopen en zien dat we het klaar krijgen. Dat is wat we nu aan het doen zijn. We luisteren naar de directies van de scholen die dan zeggen dat ontbreekt en dat ontbreekt en wij gaan dat doen.

Natuurlijk neemt dat allemaal ongelooflijk veel tijd.

De ontmoediging van het gemeentelijk personeel is ook groot. Als je weet alles het zou er wel moeten staan en we moeten pas beginnen en we weten als je begint ga je bijna jaren nodig hebben alleen voor de administratieve dossiers in elkaar te krijgen en dan staat u daarvoor en dan is dat gewoon werken en werken. Als er zieken tussen zijn duurt het nog wat langer en dat is dus ook dramatisch voor het personeel van de gemeente.

Dat is niet leuk. Wat U aanhaalt is correct, het is juist. Alleen kunt ge daar niet zo direct op antwoorden. We zijn er echt mee bezig.

Wat er ook gezegd wordt is dat het aantal leerlingen gaat dalen in den tijd ja dat is misschien ook wel zo maar ondertussen zitten wij met de vraag van leerlingen en we moeten plaatsen maken voor die leerlingen. Dat is wat we doen.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis vraiment désolé. J'ai juste posé une question très précise, est-ce qu'on peut avoir une section réunie sur ce sujet ?

M. de voorzitter :

Mevrouw de burgemeester heeft ja gezegd.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, concernant le monument commémoratif de la première guerre mondiale situé dans le Stade Edmond Machtens - Report du 20/09/2017.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende het Monument ter nagedachtenis van de Wereldoorlog I in het Edmond Machtensstadion - Uitstel van 20/09/2017.

M. le président :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de voorzitter.

Tijdens de gemeenteraadzitting van 26 november 2014, dus bijna drie jaar geleden, had ik een motie voorgesteld om iets te doen ter nagedachtenis van de Daringmen en ook rond het monument dus de Daringmen die tijdens de eerste wereldoorlog zijn gesneuveld.

Die motie werd unaniem goedgekeurd en ik wou eens checken wat daar ondertussen van uitgevoerd is.

Mijn eerste vraag over het onderhoud van het monument is ondertussen zonder voorwerp geworden want ik heb gezien dat het monument wel degelijk opgekuist is.

Ik ga direct over naar mijn volgende vraag.

In artikel 2 van de motie werd bepaald dat aan het monument plechtigheden zouden georganiseerd worden ter nagedachtenis van de tijdens de Wereldoorlogen gesneuvelde Daringmen. Tijdens de voormelde gemeenteraadszitting werd gezegd dat het niet meer mogelijk zou zijn iets te organiseren tijdens het jaar 2014 maar dat het tijdens de volgende jaren wel zou kunnen. Bij mijn weten is er hierrond nog niets gebeurd? Waarom worden moties van de gemeenteraad niet uitgevoerd?

Een volgend punt, sommige zeggen dat mijnheer Ikazban graag op de foto staat, hij doet ook graag mee aan moties. Hij had een voorstel toegevoegd om een parcours te organiseren rond de verschillende getuigenisplaatsen van de twee Wereldoorlogen in onze gemeente.

Je fais vite un résumé en français pour nos concitoyens francophones.

Donc, fin de l'année 2014, j'avais introduit une motion qui avait été approuvée de façon unanime. Dans le stade Machtens, à l'entrée, il y a un monument pour les Daringmen qui sont décédés pendant la première guerre mondiale. Dans la motion qui a été approuvée de façon unanime, on avait dit qu'on allait organiser des moments de commémoration et à ma connaissance, ça n'a pas encore eu lieu. Je pose la question pourquoi cela n'a pas été exécuté ?

Un autre point qui a été ajouté, à l'initiative de monsieur Ikazban, dans la motion, on avait dit qu'un parcours de commémoration serait organisé autour des différentes places qui rappellent les deux guerres mondiales dans notre commune. Je pense que cela n'a également pas été fait et je demande pourquoi ?

M. le président :

Dank U mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers, schepen.

Dhr. de schepen Gypers :

De bescherming van de memorabele plaatsen is een essentieel onderdeel van de overdracht van onze geschiedenis en ons erfgoed. Het standbeeld opgetrokken ter ere van de 31 spelers bij daring gesneuveld tijdens de wereldoorlogen krijgt echt betekenis naar mate wij de honderdste verjaardag van het einde van de eerste wereldoorlog benaderen.

Het herinnert de jongere generaties aan de opoffering van onze voorouders om de onafhankelijkheid en de vrijheid van ons land te beschermen.

Uit respect voor deze helden werd de plantengroei zoals U gevraagd heeft rond het standbeeld opgekuist en werden de planten gesnoeid. Dit onderhoud zal regelmatig gebeuren. Ten einde onze overledenen te vereren organiseert de gemeente in 2018 in het kader van de herdenking een officieel evenement om de daringmen te herdenken

gesneuveld voor het vaderland tijdens de eerste wereldoorlog. Dit evenement wordt georganiseerd in het kader van een breder programma.

Meer dan 220 leerlingen van onze scholen nemen op 27 oktober deel aan de herdenking als eerbetoon aan de slachtoffers van de twee oorlogen op het kerkhof van Molenbeek.

Het jaar 2018 zal gekenmerkt worden door nog andere memorabele momenten om de herinnering aan onze overledenen te bewaren. Er worden zowel scholen als vaderlandslevende verenigingen en molenbeekse burgers uitgenodigd voor de overdracht van dit verleden.

Betreffende wat U aanhaalt voor de parcours te doen, ik denk dat er in de oppositie ook goede ideeën zitten, ik denk dat het een goed idee is waar er moet aan gewerkt worden en ik denk dat mevrouw de burgemeester daar zeker werk gaat van maken.

Dhr. de voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik herinner mij tijdens die gemeenteraadzitting in november 2014 werd geantwoord toen sprak men van de herdenking van het begin van de tweede wereldoorlog dat 2014 niet meer mogelijk ging zijn. Dat het in 2015 zou plaatsvinden. Ik ben tevreden dat mijnheer Gypers ons nu zegt dat er vier jaar later toch iets zal gebeuren.

Wat het derde punt betreft is het eigenlijk, met al mijn respect voor mijnheer Gypers, maar het is eigenlijk een vraag die ik eerder zou richten naar de schepen van culturen of van toerisme die voor iets dergelijks bevoegd zijn.

En ce qui concerne ma troisième question, l'organisation d'un parcours, je remercie monsieur Gypers pour sa réponse, mais je pense que cette partie de la question concerne plutôt les échevins des Cultures et l'échevin du Tourisme. Donc je n'ai pas de réponse.

Dhr. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

La place du Darigmen fait que nécessairement tous les jeunes qui viennent au Stade Machtens doivent pouvoir comprendre le symbole de cette statue. Ma proposition, c'est que en concertation avec les clubs sportifs, on explique à ces jeunes combien nous avons eu pendant nos guerres des personnes qui se sont battues pour la défense de nos libertés et il y a évidemment comme dans les écoles, nous avons des plaques commémoratives, comme dans les cimetières, nous devons mettre en évidence également les sportifs qui ont défendu la liberté.

Je pense qu'il sera plus intéressant, plutôt que d'amener des jeunes directement au stade Edmond Machtens alors qu'on les invite déjà à aller au cimetière, au parc des Muses,

au square des Libérateurs, je pense qu'il serait plus intéressant de faire participer les jeunes sportifs à une commémoration sur le stade Edmond Machtens.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Heeft U daarmee genoeg antwoord gehad ?

Nog niet ?

M. Berckmans :

Je remercie aussi madame la bourgmestre, mais sur le troisième point de la motion qui concerne l'organisation d'un parcours de commémoration, je n'ai pas eu de réponse et l'idée de madame la bourgmestre est bonne, mais je crois qu'on ne doit pas s'adresser seulement aux jeunes.

M. le président :

Ik geef het woord aan mevrouw Gilles Goris.

Mme l'échevine Gilles Goris :

On ne va pas s'étendre sur la question, mais demain après-midi, j'ai une réunion pour préparer ce genre de chose. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, mais c'est en gestation et je reviendrai vers vous quand on aura travaillé un peu plus sur le programme pour ne pas vous dire des bribes de choses qui ne sont pas encore établies.

M. le président :

L'incident est clos.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Magérus, conseiller communal PS, relative au quartier Osseghem-Machtens. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus, gemeenteraadslid PS, betreffende de wijk Osseghem-Machtens. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci monsieur le président.

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Chers Collègues,

Je souhaitais vous faire part d'une photographie, une photographie de la « santé environnementale » du quartier (mon quartier) celui qui est compris dans le périmètre

Machtens/Osseghem/Van Kalck. Je m'en tiendrai aux faits en posant les questions qui s'imposent. Pour ceux qui sont intéressés, des photos sont à disposition pour d'autres développements éventuels.

Tout d'abord mes questions porteront sur les trois grands parcs publics qui se trouvent dans ce secteur.

Pour le Parc Marie-José :

Des rumeurs font état d'un imminent transfert de compétences vers l'IBGE. Cette information est-elle exacte? Et si oui, pourquoi cette décision, merci d'apporter quelques précisions.

Outre les recours déjà systématiques du service des plantations à des firmes privées (exemple: élagage), permettez-moi de faire remarquer que cette nouvelle situation induit encore la diminution de formations destinées aux jeunes molenbeekoïses au métier de jardinier. C'est donc aussi, à l'échelle locale, un échec en matière d'emploi.

Petite remarque sur le plan sécuritaire: la nouvelle porte d'entrée qui se trouve avenue J. Baeck a été cassée pendant des années. Elle s'avère à nouveau cassée alors qu'elle a été réparée et remplacée. Depuis un an, cette porte est cassée. Quiconque peut donc, à nouveau, rentrer sans difficulté, jour et nuit dans le Parc Marie-José! J'avais souligné cela il y a quelques années. C'est malheureusement rebelote, même avec la nouvelle porte.

Pour le Parc Albert :

Globalement, et de l'avis des riverains, ce beau parc fait manifestement l'objet d'un bien moindre entretien: poubelles taguées ou bancs publics abîmés, par exemple, celui qui se trouve en face du monument Albert est même dépourvu de planche et ce depuis plusieurs années: ce ne serait pas trop grave si ce n'est, qu'il y a déjà très peu de bancs dans ce parc. Ici aussi des rumeurs font état d'un transfert vers l'IBGE. Qu'en est-il exactement ?

Pour le Parc des Muses :

Voyez-y le très mauvais entretien de l'Agoraspace ainsi que le laisser-aller devant le vieux ginkgo, arbre repris à l'inventaire scientifique depuis le 15 avril 2003 et inscrit sur la liste de sauvegarde.

Les arbres en voirie :

Ceux de la rue Alfred Dubois et rues environnantes sont abîmés ou non remplacés : cinq arbres sont manquants sur 16 emplacements à la rue Alfred Dubois. Des problèmes également à la rue de la Fraicheur: les arbres n'y sont plus élagués. Des habitants s'en plaignent, s'adressent à la commune laquelle répond qu'il y a peu de budgets et confirme que l'élagage s'effectuera, cet hiver, via des firmes privées.

Tous ces exemples montrent de sérieuses lacunes quant à la gestion du service des plantations. Comment pourrait-il en être autrement quand on apprend que l'effectif des travailleurs (jardiniers et administratifs) ne serait rempli qu'à la moitié du cadre? Serait-ce possible de connaître la situation exacte et vos intentions en la matière ?

Les voiries maintenant, voiries Machtens, trottoirs Machtens et Osseghem :

Le problème le plus visible est évidemment lié à la propreté publique à savoir principalement que les corbeilles ont été installées en nombre et servent principalement de réceptacle aux dépôts ménagers. Elles sont, par ailleurs, insuffisamment vidangées. Un « bel » incitant pour les autres dépôts sauvages. C'est bien, des nouvelles poubelles, mais ce serait encore mieux des poubelles vidangées à heure et à temps : un vrai désastre surtout le week-end!

Quid enfin des nouveaux trottoirs tant attendus à installer au boulevard Machtens, de la voirie défoncée au square Machtens ou encore d'autres endroits, par exemple, à la rue Osseghem: dalles de trottoirs décelées et ballottantes extrêmement dangereuses pour la population à de trop nombreux endroits... Les témoignages sont réguliers de Molenbeekois victimes de chutes ou autres riverains fâchés de la situation actuelle.

Merci pour votre attention.

M. le président :

Merci monsieur Magérus.

Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Monsieur Magérus, je vais répondre à vos questions qui concernent les parcs et les plantations et mes collègues compléteront.

Le parc Marie-José a fait l'objet d'une rénovation importante de la part de Beliris. Vu les spécificités du contrat de gestion qui s'en suit, l'IBGE nous a paru l'acteur public le plus apte à reprendre ce défi, et ceci dans l'intérêt du public.

Vous êtes sans savoir que L'IBGE gère déjà 2 parcs à Molenbeek, et la reprise des parcs Marie-José et le parc Albert se situe dans la lignée de la promenade verte qui part du Scheutbosch et de son parc régional. Donc, il y a une logique à se parcourir.

Il faut rajouter que la reprise par l'IBGE permettra aussi la présence continue, pendant les heures d'ouverture des parcs, de gardiens de parcs. Cela est tout aussi favorable au public.

Nos services culturels assureront aussi une présence dans le pavillon du parc Marie-José en bonne entente avec l'IBGE. Je vous rappelle par ailleurs les événements que nous avons organisés dans ce parc, comme la grande fête du 1^{er} octobre, ainsi qu'un apéro parc et que nous allons continuer à organiser en bonne collaboration avec l'IBGE.

Une convention de reprise des parcs sera soumise au conseil communal prochainement.

En ce qui concerne les élagages, les élagages à faire par une entreprise privée concernent l'entretien des arbres de plus de 15 mètres. Ceux de moins de 15 mètres sont faits par le service des Plantations. Je vous rassure aussi par rapport à notre mission de formation, car le service continue à travailler via l'insertion de stagiaires et articles 60. Pour

le reste, pour assurer nos missions de service au public, il est évident (et je pense que vous en conviendrez aussi) qu'il est important de pouvoir travailler avec du personnel qualifié.

En ce qui concerne la porte, la porte a été remplacée récemment, mais depuis endommagée à plusieurs reprises. Une réparation n'est plus faisable et c'est pour cela, et pour garantir la sécurité des usagers, que nous allons remplacer toute la clôture. Le budget a été prévu en 2018. C'est un budget de +/- 300.000 euros. Par ailleurs, ce remplacement fait partie aussi des accords pris avec l'IBGE dans le cadre de la reprise du parc.

En ce qui concerne le Parc Albert, le parc Albert est entretenu comme tous les autres parcs, au moins un ouvrier y travaille tous les jours, même si la quantité de travail varie d'une période à l'autre. En général, le service des plantations souffre de manque d'effectifs car la Région n'a approuvé jusqu'à ce jour aucun engagement supplémentaire, ni remplacement de départ à la pension.

Quatre bancs, plus 1 dans la zone chiens en liberté ont été placés cet été. Le mobilier urbain est régulièrement endommagé. Nos services font tout ce qu'ils peuvent pour les remplacer ou les réparer, cette dernière piste est par ailleurs privilégiée.

En ce qui concerne le Parc des Muses, pour l'Agoraspace, un projet de remplacement du terrain est prévu avec la Fondation Cruyff Court. L'installation du nouveau terrain est prévue pour 2018. Le Ginkgo est entouré par une clôture en châtaignier pour assurer la sécurité comme prévu dans l'avis de la Région. Je constate comme vous que cette clôture est régulièrement aplatie par les joueurs de l'Agoraspace qui y récupèrent leur ballon.

En ce qui concerne les arbres qui manquent, les 5 arbres manquants ont été commandés et seront remplacés cet hiver. En ce qui concerne les élagages de la rue de la Fraicheur, ils sont sur la liste des élagages à faire par le Service Plantations de cet hiver, mais pour être honnête, ces élagages se feront après que le service aura effectué tous les autres élagages qui sont plus urgents parce que ça concerne des questions de sécurité.

En ce qui concerne le cadre du service des plantations, actuellement 60% du cadre est rempli. Comme je viens de l'expliquer, suite à la gestion du passé, nous sommes soumis à un plan d'accompagnement régional qui ne prévoit aucun remplacement de départ à la retraite et aucun engagement supplémentaire, ce qui est vrai pour tous les services et aussi pour le service des plantations, et ceci malgré la charge de travail supplémentaire pour le service.

Nous avons demandé des engagements supplémentaires pour le budget 2018 à concurrence de quatre équivalents temps plein. Mais je ne peux pas vous dire si ce sera ou pas accepté par la Région.

Pour le reste je pense que c'est à mes collègues à intervenir.

M. de voorzitter :

Dank U mevrouw Gadaleta.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je vais répondre spécifiquement pour les corbeilles publiques. Pour rappel, ces corbeilles publiques ont été placées en 2014 à la demande des habitants. Nous n'avons pas reçu de plaintes spécifiques liées à ces corbeilles publiques dans ce périmètre, mais j'informerai le service de ce que vous me témoignez.

Il faut se dire que l'incivilité qui consiste à jeter les ordures ménagères dans les corbeilles publiques existe dans beaucoup de quartiers. Le Machtens n'est pas le seul quartier concerné.

La vidange se fait au moins une fois par jour, six jours sur sept. Si une ou des corbeilles posent des problèmes particuliers et que les riverains ne souhaitent plus leurs présences, nous pouvons bien sûr les déplacer ou les enlever. Nous agissons comme tel dans d'autres endroits de la commune et nous proposons également une vidéo surveillance pour des endroits spécifiques.

M. le président :

Merci monsieur Mahy.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

Dhr. de schepen Gypers :

Bedankt voor het werk dat U doet in uw wijk. Ik ben daar altijd heel admiratief voor en ik weet ook dat de Machtens een belangrijke laan is in onze gemeente en ik ben er al zeer lang mee bezig om het zo snel mogelijk in orde te krijgen sinds dat de MIVB de kruispunten heraangelegd heeft en dus nu staan we aan de vooravond van dat te realiseren en ik zie dat mijn diensten mij signaleren dat er nog een vertraging is zodanig dat de aannemer pas kan beginnen op 8 januari 2018 en het zou moeten eindigen op 19 april 2018.

Wat betreft de Osseghemstraat, dat is, iedereen gaat naar de queue de vache en iedereen heeft al gezien dat er daar problemen zijn en dat het moet opgelost geraken volledig mee akkoord. We waren eindelijk rond met onze subsidiëring en met de manier waarop we het gingen in orde krijgen en dan komt bij de commissie waar dat alle concessiehouders samen komen daar zegt Vivaqua ons dat zij de watervoorziening en de rioleringen gaan vervangen en dat ze dat pas kunnen doen in 2019 omdat het niet gebudgetteerd is.

Dat wil zeggen dat ze wanneer ze de waterleidingen veranderen ze ook al de inleidingen naar de huizen gaan vervangen. Dus zitten we onder een voldongen feit en ga ik er nog altijd vanuit dat ik een brief ga schrijven naar de voorzitter van Vivaqua. In die brief ga ik vragen of ze dat niet kunnen verkorten, dat ze de werken niet in 2018 kunnen doen waarop we dan in 2018 of in ieder geval begin 2019 de werken zouden kunnen uitvoeren.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Je donne la parole à monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je voudrais d'abord dire à l'échevine, par rapport aux arbres qu'elle a commandés, elle a parlé de cinq arbres commandés pour les semaines à venir, mais il en manque beaucoup plus, madame. Je ne vous ai cité qu'une rue. Si vous allez vous promenez dans ce quartier-là, vous verrez que vous êtes très loin du compte.

Je ne peux pas partager votre philosophie pour ce qui concerne le Parc Marie-José. Le Parc Marie-José, vous dites que bien sur l'IBGE s'occupait de la gestion d'autres endroits publics à Molenbeek-Saint-Jean, mais s'il y en a qui font une bonne affaire, et bien c'est bien l'IBGE.

Le Parc vient d'être réaménagé et ils vont en reprendre la gestion. Je ne peux surtout pas partager votre philosophie par rapport, je dirais, à l'emploi. Le métier de jardinier est quand même un métier accessible. Avec un peu de formation à des jeunes de la commune, et bien on ira certainement chercher des jeunes ailleurs et pas des Molenbeekois, ici en l'occurrence et donc je ne peux pas vous suivre.

Pour la propreté publique, très brièvement, l'échevin a reconnu que le dépôt des déchets ménagers dans les corbeilles urbaines, c'est vraiment une grosse difficulté. Je pense qu'il y a de gros efforts à faire, monsieur l'échevin. Je vous ai dit, c'est bien d'installer des corbeilles urbaines, mais il vaut encore mieux de les vider plus rapidement. Je pense qu'il y a des efforts à faire globalement en matière de sensibilisation, pédagogie à l'environnement à la propreté publique, est-ce qu'on fait encore ça, je n'en sais rien ?

Au niveau du vidageage, il faut être là beaucoup plus scrupuleux en cette matière, je vous ai dit le week-end, les jours fériés, c'est une catastrophe et aussi en matière de surveillance.

Merci pour votre écoute.

M. le président :

Merci monsieur Magérus.

L'incident est clos.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative au règlement boîtes aux lettres. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende het reglement in verband met de brievenbussen. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le président, à l'automne dernier, il avait été exposé et voté ici un nouveau règlement relatif à la numérotation des boîtes aux lettres. Ce règlement avait été préparé et exposé par Monsieur Pierre Collignon, commissaire de police. La procédure d'application de ce règlement était à charge des communes de la zone, dont la nôtre.

J'aimerais savoir :

- Si ce règlement est déjà repris au RGP d'où ce qui suit :
- Comment pratiquement, les habitants ont-ils été avertis de cette nouvelle procédure, notamment auprès de quel service s'adresser?
- Combien d'immeubles, habitations (maisons) de notre commune ont-ils été concernés par cette nouvelle modalité ?
- Qu'en est-il d'un immeuble ancien, sensé renouveler ses boîtes aux lettres ? Est-il également ou sera-t-il concerné par le nouveau système de numérotation ?

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Une modification au règlement général de police qui impose désormais la numérotation des logements et non pas des boîtes aux lettres au sein d'un même immeuble a été votée au conseil communal du 26 octobre 2016.

Le règlement général de police de la commune prévoit que les logements présents au sein d'un même immeuble doivent être numérotés selon une méthode et une procédure prévues au sein de ses articles. Il s'agit d'une sous numérotation permettant de situer avec certitude un logement dans un immeuble et permettant de le référencer. De fait, en principe, une numérotation des logements va de pair avec la référence sur une boîte aux lettres correspondante.

Vous savez bien qu'à Molenbeek, il y a beaucoup d'immeubles, beaucoup d'immeubles à appartements, beaucoup de petits immeubles de rapport, de maisons familiales qui ont parfois été subdivisées et donc, il est important de connaître le numéro de l'immeuble, mais aussi dans un deuxième temps de savoir qui habite à quel étage et à quel palier. Le projet de numérotation va dans le sens d'avoir une vision plus claire de la situation.

A ma connaissance, j'ai interrogé les services, il n'y a pas encore eu d'amendes quant à cette nouvelle modalité du RGP. Quoi qu'il en soit, une répression ne peut avoir lieu sans que le propriétaire en soit averti au préalable. S'il y a des difficultés, évidemment on met le propriétaire, pas le locataire, je parle bien d'abord du propriétaire, à se mettre en ordre. Les seules verbalisations qui sont connues aujourd'hui, concernent les immeubles qui ne disposent pas de numérotation valable.

C'est vrai qu'il y a eu des sanctions administratives qui ont été mises si un immeuble n'a pas de numéro de rue, mais il n'y a jamais eu de verbalisation concernant des boîtes aux lettres ou des numérotations de logements au sein d'un même immeuble.

La première phase de communication est faite par le service de l'Urbanisme. Lorsqu'il est saisi d'une demande de permis, que ce soit pour une construction, une régularisation ou une rénovation, informe le citoyen de l'existence de cette norme et je n'ai pas connaissance du nombre d'immeuble total qui y sont concernés. Peut-être que l'échevin de l'Urbanisme peut en dire plus, mais voilà, il y a quand même beaucoup de dossiers qui se font à Molenbeek. En tout cas, l'information est systématiquement donnée.

Pour la question des immeubles anciens et des boites aux lettres à remplacer, celle-ci est sans objet puisque le RGP concerne uniquement la numérotation des logements et de manière plus générale, pour ce qui concerne les boites aux lettres, il faut se référer à un arrêté ministériel qui porte sur la question et qui est paru au moniteur le 1^{er} juin 2007 et qui détermine les normes des boites aux lettres et l'obligation de les numéroter.

M. le président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Excusez-moi, mais il y a une petite nuance que je n'entends pas bien. Vous dites effectivement que directement les numéros ne figurent pas sur les boites aux lettres, mais d'un autre côté, vous signalez que les numéros fonctionnent avec les boites aux lettres. C'est ça que je ne comprends pas bien. Sont-ils obligatoires au niveau des boites aux lettres, les sous numérotations ou l'emplacement, oui ou non ? C'est ça que j'aimerais savoir parce que là, c'est un petit peu flou.

M. le président :

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

La numérotation des logements et pas des boites aux lettres.

Mme Piquard :

Donc, ça ne figure jamais sur les boites aux lettres.

Mme la bourgmestre :

On peut imaginer que le numéro d'un logement figure sur la boite aux lettres, mais ce n'est pas une obligation.

M. le président :

Merci madame la Bourgmestre, l'incident est clos.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative à la prime communale au logement 2016-2017. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende de gemeentelijk huisvestingspremie 2016-2017. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

En 2016, suite à une importante majoration des centimes additionnels ponctionnés par la commune (17,62%), un budget de 700.000 € a été voté en vue d'octroyer une prime-logement ne dépassant pas 300 €, aux personnes qui remplissaient les conditions de mono propriétés ou qui avaient confié leur bien en A.I.S. ou encore qui étaient enclenchés dans un système de logement intergénérationnel. Le règlement communal stipulait entre autres, qu'afin de pouvoir bénéficier de la prime, les habitants concernés devaient :

- Remplir un formulaire
- Joindre leur avertissement extrait de rôle 2016
- Joindre une attestation du bureau du receveur de l'enregistrement.

Du fait que ce règlement avait été conçu sans concertation, il s'est avéré que plusieurs propriétaires s'étant rendu au bureau d'enregistrement en étaient ressortis « bredouilles ».

Et dans le document, distribué en « toutes-boîtes » aux habitants, il était bien stipulé qu'au vu de difficultés à obtenir le document du bureau de l'enregistrement, les demandeurs devaient rédiger une déclaration sur l'honneur stipulant qu'ils étaient propriétaires d'un bien unique situé à Molenbeek.

J'aimerais avoir les infos suivantes :

Combien d'habitants ont-ils reçu la prime logement ?

Quel fut le montant global ayant été distribué? J'ai eu une réponse partielle tout à l'heure, mais le souci, c'est que je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu.

Etant donné que dans le feuillet distribué aux habitants, il était bien stipulé « *sous réserve des budgets disponibles* », j'aimerais aussi savoir combien de primes ont été refusées :

- Dans le cadre des dossiers estimés « non recevables » ?
- Quels étaient les critères de non recevabilité ?
- Etaient-ils préétablis ?
- Dans celui des dossiers rentrés tardivement, à quelle date, la prime a-t-elle été estimée être rentrée tardivement ?
- Dans le cadre d'un refus, celui-ci a-t-il été motivé et ceci est-il indiqué dans le dossier de la personne et éventuellement une personne qui se voit refuser une prime a-t-elle le droit de consulter son dossier, notamment le motif de son refus ? C'était pour ce qui concerne 2016.

Il y avait encore une question pour 2016, c'était que le dossier était à rentrer au Collège des Bourgmestres et Echevins stipulé dans le formulaire toute boîte et je me demande qui du Collège était chargé de rediriger ces dossiers au service administratif concerné et qui devait notamment liquider la prime ?

En ce qui concerne 2017, je m'interroge sur ce qui suit : qu'est-ce qui justifie que l'annonce de « la prime-logement » avec le formulaire ad hoc, soit reprise dans le Molenbeek Info sachant que et je ne prends que l'exemple de mon immeuble quand le Molenbeek Info est distribué, il y a trois personnes sur douze qui l'utilisent, les autres le jettent tout de suite dans la poubelle sans l'avoir ouvert. Je veux dire que l'information risque de ne pas être très bien annoncée cette année-ci.

Pourquoi est-il à nouveau mentionné que les dossiers doivent être adressés au collège des Bourgmestre et Echevins alors que ce serait plus simple de dire aux habitants qu'ils s'adressent au service Taxe puisque c'est lui qui est censé liquider la taxe, puisque si on consulte le site, il y a même une simulation qui est faite pour les habitants ?

Pourquoi n'a-t-il pas été jugé utile d'écrire dans le formulaire ou en tout cas dans l'information aux personnes « sous réserve des budgets disponibles » ? Peut-être parce que j'ai eu la réponse partielle et monsieur l'échevin n'est plus là.

Une adaptation du règlement contenant les modifications (notamment se rendre au bureau de l'enregistrement alors que ça ne fonctionne pas) a-t-elle été proposée au conseil communal ?

M. le Président :

Merci madame Piquard.

J'ai monsieur Vossaert qui souhaite se joindre, ainsi que monsieur Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ce dossier qui est hyper important à mes yeux, mais aussi aux retours que j'ai reçu de la population à Molenbeek et que j'imagine vous aussi, parce que vous êtes en contact avec la population, avec les Molenbeekois qui sont propriétaires et qui ont envie de rester dans leur commune, qui n'ont pas envie de subir le refinancement de la commune sur leur tête bien évidemment, vous allez me dire, mais nous, on a mis en place le système de prime.

Je vous ai toujours exprimé mes réserves quant à cette logique de prime parce qu'elle n'est pas automatique. Vous avez fait référence à la Région en disant ben oui, ils ont aussi fait une prime, mais celle-là elle est automatique.

Ma question, c'est de me dire, j'avais fait une proposition à l'époque de diminuer l'impôt des personnes physiques qui aurait pu permettre de toucher le plus grand nombre et de ne pas créer une forme de discrimination entre les habitants de la commune, puisqu'automatiquement, il y aurait eu un apport suite à cette augmentation et là, ce n'est pas un coup de gueule, mais il faut dire les choses clairement, je vois dans beaucoup de publications de la commune qu'on demande quel est le précompte et que la Région en est responsable. Désolé, la Commune a pris une décision, il ne faut pas être non plus démagogique, vous avez pris la décision d'augmenter les centimes additionnels communaux parce que c'était nécessaire dans le cadre du refinancement, vous n'allez pas m'entendre dire que ce n'était pas possible de faire une augmentation, je n'ai jamais dit ça. J'aurais voulu voir une augmentation plus progressive, mais certes avec une compensation d'une autre manière.

Donc, cet effet de prime pose quand même problème. Aujourd'hui, c'est quand même intéressant de faire ce bilan de voir qui a reçu ces primes, comment l'enveloppe a été utilisée et surtout et c'est là qu'il faut pallier la lacune de ce système parce qu'elle a ses lacunes et c'est la question notamment du délai.

J'ai été confronté à une demande, un citoyen m'a dit : « je suis dans les conditions et puis parce que je n'ai pas vu le document, je ne l'ai pas reçu et je n'ai pas été informé finalement, ça ne sert plus à rien de le rentrer parce que je suis hors délai ». C'est un droit finalement. S'il est monopropriétaire, s'il rentre dans les conditions et donc vous voyez les difficultés qu'on peut rencontrer par rapport à ce système de prime.

Mon message est simple : on a eu une possibilité de peut-être diminuer cette augmentation du précompte avec le refinancement qu'on recevait de la Région au niveau de la dotation générale aux communes et on a encore une proposition que j'ai faite sur l'automatisme. Qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter toute cette charge administrative, tous ces aller-retours pour les citoyens et aussi pour l'administration communale puisqu'il y a du travail derrière ? Vous l'avez dit quasiment 200.000 euros qui doivent être engagés pour gérer ce système de prime.

Je pense que l'heure est à l'évaluation. Vous pouvez contredire les chiffres que j'avance, mais en attendant, ça représente une charge administrative pour la Commune et donc j'aimerais bien voir où on en est à ce niveau-là et quel sont les perspectives pour les Molenbeekois qui ont un bien, qui l'entretiennent et qui veulent avoir un rendu dans ce genre de dossier.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

J'aimerais ajouter les questions suivantes : madame Piquard a évoqué que l'annonce pour l'année 2017 a été faite dans le Molenbeek Info et j'aimerais savoir dans quel numéro du Molenbeek Info ça a été publié, parce qu'à ma connaissance, ça n'a pas été distribué dans mon quartier parce que d'habitude, plusieurs personnes me parlent de ça et ce n'est pas la première fois qu'il y a des choses qui n'ont pas été distribuées dans le quartier Heyvaert.

Une autre question, Madame Piquard évoque aussi la question sur l'adaptation du règlement concernant cette prime. A l'époque quand nous en avons parlé, et je ne me rappelle plus si c'était formel au conseil ou informel avec monsieur l'échevin, j'avais évoqué le point que dans le règlement, il n'était pas prévu que la situation d'un monopropriétaire qui a par exemple un emplacement de garage et à ce moment-là vous m'avez confirmé que l'emplacement ne poserait pas de problèmes et que vous feriez le nécessaire d'adapter le règlement dans ce sens-là. Je ne pense pas que jusqu'à maintenant ça n'a pas été fait.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Quand cette taxe, cette augmentation a été discutée je crois avoir posé la question suivante : est-ce que cette prime peut être rendue automatique ? On m'a répondu que non. J'entends que la Région est capable de la rendre automatique. Comment, ça c'est ma question.

Deuxième question, il y a la proposition de rendre ce précompte plus progressif que ce qu'il est actuellement. On est en train de viser les familles monopropriétaires. Je pense qu'une bonne partie de ces familles continue à payer l'augmentation, celle de la Commune et éventuellement celle de la Région, alors qu'il y a vraiment des gros propriétaires à Molenbeek, entre autres des grandes sociétés d'assurances qui sont des propriétaires d'immobiliers énorme et je trouve qu'eux, pourraient contribuer un peu plus que les monopropriétaires.

Finalement je voudrais poser la question, je sais qu'il y a la question sur les biens, les propriétés au Maroc par exemple, qu'en est-il ? Est-ce que les gens qui disent je suis propriétaire, c'est mon seul bien, est-ce que les gens qui ont une maison au Maroc, est-ce que ça pose problème ? C'est une question et je ne sais pas si on y a déjà répondu, mais ça peut concerner pas mal de gens qui se croient monopropriétaires et qui verront cette prime passer sous les doigts. Ce sont des propriétés qui ne rapportent pas nécessairement au Maroc, souvent les gens l'utilisent pour y passer des vacances.

M. le Président :

Merci monsieur De Block

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Merci monsieur le président, merci madame Piquard pour votre interpellation. Je vais apporter des précisions quant aux questions posées.

Le nombre de propriétaires qui ont bénéficiés de la prime en 2016 était de 4.861. Donc 4.861 demandes ont données lieu à l'octroi d'une prime pour un montant de 745.690 euros. Combien de monopropriétaires dont le bien occupé faisaient partie d'un projet de logement intergénérationnel ? Il y en a très peu. Il y avait une seule demande pour un montant de 202,61 euros. Enfin par rapport aux logements ayant été confiés à une agence immobilière sociale, il y a eu 88 demandes qui ont donné le droit à l'octroi d'une prime pour un montant total de 9.435,16 euros.

Aucune prime n'a été refusée pour manque de crédit budgétaire, et comme vous pouvez le constater, j'ai cité le montant de 745.690 euros, le montant est supérieur à ce qui avait été prévu. Au budget, le montant était de 700.000 euros et donc nous avons augmenté le crédit pour pouvoir répondre à toutes les demandes.

Le seul critère de refus était l'envoi tardif. Le délai était de deux mois comme stipulé dans le règlement, règlement qui a été adopté le 21 décembre 2016. Règlement ici modifié et dans ce règlement, on se contentait de demander une déclaration sur l'honneur, et dans ce règlement qui a été voté ici le 21 décembre on ne demandait plus la fameuse attestation du bureau de l'enregistrement prouvant que la personne était monopropriétaire. Etant donné les difficultés rencontrées vers le mois d'octobre de l'année passée avec le bureau de l'enregistrement, on a changé le règlement et on s'est contenté d'une déclaration sur l'honneur. Voilà pour ne plus revenir sur le chapitre du bureau de l'enregistrement puisque le règlement a été modifié le 21 décembre de l'année passée déjà.

Un peu plus de 50 dossiers ont été refusés puisqu'ils étaient hors délai. Cela dit, les personnes avaient la possibilité d'évoquer et de justifier bien sûr avec des justificatifs le cas de force majeure. Je pense qu'il y a une ou deux personnes qui ont évoqué le cas de force majeure, notamment hospitalisation. Ils étaient dans l'impossibilité de faire la demande.

Il y a eu une notification à toutes ces personnes quant à ces refus. Les personnes avaient la possibilité d'introduire une réclamation. S'ils introduisaient une réclamation, ils avaient la possibilité de consulter leur dossier. Quoique la raison du refus était unique et la seule, c'était l'envoi tardif donc au-delà des deux mois après la réception de l'avertissement extrait de rôle.

Je reviens aux autres questions, par rapport au Molenbeek Info, le moyen de communication de la commune envers le public, l'outil principal est en tous les cas le Molenbeek Info et c'est pour ça qu'il été inséré dans le Molenbeek Info. Je vous rassure, le

nombre de demandes qui arrivent enfin jusqu'à aujourd'hui n'est pas inférieur à celles de l'année passée à la même période. Il n'y a pas une diminution de demandes et le nombre de personnes qui téléphonent et qui se présentent à la Commune est toujours aussi élevé. Il y a entre 50 et 100 personnes, en fonction du jour, qui se présentent à la commune pour cette prime.

Pourquoi est-il mentionné que le dossier doit être adressé au Collège des Bourgmestre et Echevins ? Pour la simple raison que la correspondance est adressée dans une commune au Collège des Bourgmestre et Echevins. C'est la seule raison.

Qui gère les dossiers ? Qui distribue les dossiers ? Vous avez posé une question de ce type. C'est l'administration qui s'en charge, c'est le Secrétaire communal, ce n'est pas un échevin qui le fait. Monsieur le Secrétaire communal est à ma droite et c'est lui qui est chargé de cette tâche.

Pourquoi cette année on n'a pas précisé sous réserve de budget disponible ? Et bien pour la simple raison que l'année passée était la première année. On avait fait une estimation, je l'avais faite avec monsieur Majoros, on était arrivé à un crédit nécessaire de 700.000 euros pour répondre à l'ensemble des demandes. Comme vous pouvez le voir, on y était plus au moins. On était à moins de 10% de marge d'erreur. Les crédits prévus en 2017 pourront suffire pour payer cela. Le cas échéant, si ce n'est pas assez, on aura la possibilité de les augmenter. Je suppose que l'augmentation ne devra pas être importante, elle devrait être de l'ordre de 40.000 à 50.000 euros, comme l'année passée. Le collège compte bien répondre à l'ensemble des demandes qui sont introduites, bien sûr pour les personnes qui sont dans les conditions.

Par rapport à l'automaticité de la prime, c'est une très bonne chose, on aimerait bien. On a contacté la Région pour avoir le listing. Je rappelle que suite à la sixième réforme de l'état, il y a eu des transferts importants en matière de fiscalité et notamment le précompte immobilier. Comme vous devez le savoir, le précompte immobilier, à partir de l'année prochaine, sera perçu par Bruxelles fiscalité. La Région dispose d'un fichier avec les propriétaires. La Commune ne dispose pas d'un tel fichier. On l'a demandé à la Région il y a plusieurs mois.

La Région nous a indiqué qu'on devait, au préalable, avoir l'accord de la Commission de la vie privée. On a fait, il y a quelques mois, une demande à la Commission de la vie privée et on est toujours en attente. Renseignements pris, la Commission de la vie privée met du temps pour répondre. On est toujours en attente. On n'a pas les mêmes outils que la Région pour passer à l'automaticité. Ce serait intéressant, mais il n'est pas possible pour une commune de le faire à l'état actuel des choses. Nous travaillons dans cette optique pour pouvoir rendre cette prime automatique, à condition que la Commission de la vie privée nous remette un avis favorable.

Par rapport au numéro de Molenbeek Info, monsieur Berckmans, c'était le dernier, celui qui a été distribué récemment, je pense qu'il y a une ou deux semaines.

Par rapport à votre question au garage, c'est bien d'un bien habitable qu'on parle, on ne peut pas habiter un garage. Donc un garage, un atelier n'est pas un bien habitable. Bien sûr les gens qui sont propriétaires d'une maison, d'un appartement et d'un garage sont dans les conditions pour pouvoir bénéficier de la prime.

Le règlement, de mémoire, le règlement qui est passé le 21 décembre dernier parlait bien que c'était un bien habitable où on peut habiter. Donc tout ce qui est atelier et garage était exclu.

La déclaration sur l'honneur stipule bien qu'on est propriétaire d'un seul bien sans préciser l'endroit. Donc effectivement, si on se base sur le règlement actuel, on doit être propriétaire d'un seul bien.

M. le Président :

Merci monsieur l'échevin Haouari.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, si j'ai bien compris monsieur l'échevin, vous n'avez pas le nombre exact de monopropriétaires sur la commune actuellement ? Vous connaissez le nombre exact ?

M. le Président :

C'est ce que monsieur l'échevin a dit. Ce ne sont que des estimations puisqu'on ne reçoit pas les chiffres du fédéral.

Mme Piquard :

Puisque vous avez que des estimations actuellement, si vous avez l'avis positif de la Commission de la vie privée, comment vous allez vous y prendre avoir le listing ? Vous allez demander à la Région ? Vous allez y travailler par vos propres moyens au niveau de la Commune ?

M. l'échevin Haouari :

Juste une parenthèse, justement, on a demandé ce listing à la Région. La Région était prête à nous le fournir à condition qu'on ait l'accord de la Commission de la vie privée.

Mme Piquard :

J'ai encore une toute petite question. Vous avez dit que les dossiers qui rentraient tardivement étaient estimés après deux mois de la réception de l'avertissement extrait de rôle. Le souci, c'est que celui-ci est distribué par secteur et non pas toute la commune en même temps.

M. le président :

Madame Piquard, il n'y a plus de questions maintenant. Vous faites vos commentaires par rapport aux réponses, mais les questions, il fallait les poser avant dans votre interpellation.

Mme Piquard :

Bon ça va, j'en ferai une question écrite.

M. le président :

Merci madame Piquard, l'incident est clos.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, relative aux gardiens de la paix. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende de gemeenschapswachters. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Passant régulièrement à ma pharmacie familiale, qu'elle ne fut pas ma surprise d'apprendre que celle-ci avait encore subi un braquage ce mois de septembre, alors que la caméra de surveillance était enfin installée au mois de juillet. Le souci, c'est que de la caméra installée à la mi-juillet, on n'a pu en tirer aucune image. Elle était dirigée vers on ne sait trop où, mais hélas pas là où il l'aurait fallu !

Madame la Bourgmestre, à l'époque au mois de mai déjà, lors du ixième braquage de la pharmacie située au quartier Escaut /Jubilé, je vous avais demandé outre la caméra, le passage de gardiens de la paix. Je dois vous avouer qu'ils n'y sont passés que les deux semaines suivant mon interpellation du mois de mai et depuis nada, ils ne sont plus passés.

Alors, je m'interroge sur le fonctionnement des gardiens de la paix et vous demande de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le nombre des gardiens de la paix dans cette commune ?
- Quels secteurs de la commune couvrent-ils et avec quel horaire, quel itinéraire ?
- Combien sont-ils lorsqu'ils sont sur le terrain et quelle est leur mission exacte ?
- Combien de secteurs, quartiers, rencontrent les mêmes soucis d'insécurité dans notre commune ?
- Dans les quartiers les plus « insécurisés », quel sont les dispositions prises et les moyens mis en œuvre pour tenter d'y pallier ?

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, le service des gardiens de la paix est composé de 72 agents qui sont répartis en quatre brigades, au quartier Karreveld, Maritime, Centre et Duchesse. Le secteur de chaque brigade est divisé en trois zones géographiquement homogènes que les gardiens parcourent quotidiennement.

En fonction de leurs spécificités, soit qu'il y ait la présence de commerces, d'écoles, de parcs, des problèmes rencontrés des quartiers sont parcourus plus fréquemment que d'autres et c'est aussi en fonction, comme vous l'avez souligné, des phénomènes d'insécurité qui peuvent apparaître dans certains quartiers et puis se déplacer vers d'autres quartiers.

Les agents sont disponibles de 7h30 à 20 heures en été, c'est-à-dire du 1^{er} mai au 31 octobre et de 7h30 à 19 heures en hiver, du 1^{er} novembre au 30 avril. Ils patrouillent

quotidiennement en binôme. Il y a toujours deux agents qui sont ensemble et cela, dans chaque zone.

Lors des opérations ciblées qui visent à réprimer certains comportements via des sanctions administratives communales, l'équipe est alors composée de quatre à cinq gardiens de la paix.

Les gardiens de la paix ont pour mission d'augmenter le sentiment de sécurité du citoyen par leur présence dissuasive dans les quartiers. Ils sont en quelque sorte aussi des ambassadeurs, des médiateurs et ils sont à l'écoute des citoyens. Ils doivent parfois les orienter. Concrètement, il s'agit comme je l'ai dit, de la sensibilisation du public à la sécurité et la prévention de la criminalité. Ils le font au moyen de folders, via des séances d'informations. Il y a l'information à des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité, le signalement au service compétent des problèmes de sécurité d'environnement et des voiries, donc il est demandé aux gardiens de la paix de noter quand ils voient des difficultés que ce soit un dépôt clandestin, un effondrement de trottoir pour justement en informer les services afin de pouvoir y remédier. L'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif, la sensibilisation de ces automobilistes au respect du code de la route, l'aide pour assurer la sécurité de la traversée des enfants, des écoliers, des personnes âgées ou des personnes handicapées, et c'est pour ça qu'on voit évidemment les gardiens de la paix aux abords des écoles, le matin et l'après-midi, la constatation d'infractions aux règlements communaux, via les sanctions administratives communales et l'exercice d'une surveillance renforcée lors d'évènements, d'activités ou de manifestations qui sont organisées par la commune ou une autre autorité publique.

Les gardiens de la paix sont sensés patrouiller sur toutes les artères de la commune et sur tout le territoire de Molenbeek. Quand il y a un problème d'insécurité spécifique, la cellule gardien de la paix analyse objectivement la situation en question et ensuite met en place une surveillance accrue durant une période déterminée afin de trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans le quartier.

Evidemment nous souhaiterions qu'il y ait une présence accrue de gardiens de la paix tout au long de l'année dans tous les quartiers, mais on a une équipe de 72 agents et vous savez que Molenbeek est une grande commune, a un large territoire et compte beaucoup d'habitants.

De manière générale, c'est par une approche intégrée et intégrale que le travail des gardiens de la paix est effectué. Cela implique que chaque situation soit analysée évidemment au sein même de la cellule des gardiens de la paix, mais avec tous les acteurs qui sont présents sur le terrain, que ce soit pour certaines actions plus particulières, le contact avec la police, pour d'autres actions avec les travailleurs de rue.

Par rapport au problème que vous avez soulevé, il existe aussi une approche préventive via la techno-prévention. Donc dans le cadre de vols ou d'agressions qui se font dans les commerces, de vols qui se font dans les maisons, dans les appartements et bien cet agent de techno-prévention rend visite aux commerçants, aux propriétaires, aux locataires et il peut leur donner des conseils pour renforcer la sécurité de leur logement. Nécessairement, tous les faits spécifiques qui sont enregistrés, font l'objet d'une analyse entre les services de la police et le service de prévention pour savoir comment agir et je dirais de quelle manière et avec quelle complémentarité.

Voilà les informations que je pouvais vous apporter par rapport à votre interpellation.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie madame la bourgmestre pour votre réponse assez complète, par ailleurs, d'un autre côté, je voudrais attirer votre attention sur le fait que je parle ici d'un fait récurrent dans le quartier maritime, parce que bon, à la limite, il y a peut-être d'autres choses que je ne connais pas dans ce quartier, dans ce secteur et j'ai un conseil à vous donner madame, il faudrait quand même se pencher sur l'analyse faite par rapport à cela et activer quelque chose peut-être de plus intense pour le moment.

Par ailleurs, le service techno-prévention, c'est une excellente idée. Le souci, c'est que les personnes ne savent pas qu'il faut faire appel à ce service. Le service ne se déplace pas systématiquement, peut-être ce serait une chose à envisager, merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative au subside de 100.000 € à l'asbl We love Bxls. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de subsidie van 100.000 € aan de vzw We love Bxls. (Aanvullend)

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, relative à We love Bxls. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende We love Bxls. (Aanvullend)

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig a rentré une interpellation sur le même sujet et il passera donc après monsieur Ikazban ayant rentré son interpellation après lui.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais réduire un peu le texte de l'intervention que j'ai introduit ce soir "We love Bxls". Madame la Bourgmestre, lors du conseil communal précédent, le point relatif à la convention entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et le SPF Intérieur concernant un subside de 100.000 euros pour l'asbl « We Love Brussel » avait d'abord été mis à l'ordre du jour avant d'être finalement retiré. Pourquoi l'avoir retiré ? Je me le demande. D'ailleurs aujourd'hui, il n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour.

Cette convention répond semble-t-il, à la volonté du Gouvernement fédéral datant de juillet 2017 de développer une approche locale innovante en matière de désengagement. Je préfère parler de désengagement que de déradicalisation.

Curieusement, juillet 2017, c'est également le moment de la création de cette asbl anversoise qui est bénéficiaire de ce subside important. Donc un subside du fédéral vers Molenbeek qui sert de boîte aux lettres qui va être alloué à une asbl anversoise pour une asbl qui a été créée deux trois jours avant l'arrêté du gouvernement qui prévoit le subside de 100.000 euros.

C'est donc cette nouvelle asbl "We Love Brussels" dont le siège est en Flandre, qui est en charge de cette expérience-test de déradicalisation, et je le dis comme c'est écrit dans les documents officiels, même si je n'aime pas ce mot-là. Je rappelle qu'il y a peu, la cellule de déradicalisation locale, qui a déjà une expertise de terrain intéressante, était menacée de désinvestissement.

On se demande légitimement pourquoi aller chercher une nouvelle asbl, alors qu'il y a sur Molenbeek et Bruxelles des associations avec expertise et expérience importantes. Mon inquiétude ne s'arrête pas là, car dans le cadre du travail de désengagement, cette asbl est appelée à dresser un « listing de jeunes radicalisés » apparemment avec la commune et en coordination avec la Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CESIL), pourriez-vous nous expliquer ce dispositif ?

On évoque également une sorte de travail pluridisciplinaire avec des opérateurs privés et publics, s'échangeant des données sur des jeunes de 12 à 25 ans, « exposés à la délinquance par des conduites à risques ou perturbatrices ». Mais qui décide de qui a une conduite à risques ? Comment définit-on une conduite à risque ou perturbatrice ? Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet ?

Selon le Ministre, l'expérience-pilote est évidente puisque ce serait là, à Molenbeek donc, que le besoin est, selon ses termes « incontestable ». Choisir Molenbeek, répond aussi et toujours selon le Ministre à la crainte que ferait peser la menace des « returnees » et des « home terrorists fighters ». Donc mis à part la stigmatisation de Molenbeek, la focalisation sur Molenbeek, comme si ce phénomène de radicalisation ne concernait que Molenbeek, on a compris depuis longtemps que ça concerne le monde entier et beaucoup d'autres villes en Europe. Finalement, ce qui est incompréhensible, c'est est-ce qu'on est devant un projet de prévention ou est-ce qu'on est devant un projet qui doit travailler avec les returnees, les gens qui reviennent de Syrie? Ce n'est pas très clair. Je vous rappelle qu'en matière de prévention, on a quand même des dispositifs assez importants.

J'aurais voulu donc savoir madame la bourgmestre, pour ne pas être très long, car nous sommes en droit de nous interroger sur les compétences d'une asbl qui est toute jeune, pour une problématique si importante, une asbl qui a aujourd'hui peut-être trois mois pour développer un projet d'une telle ampleur sur le terrain et sur un terrain qu'elle ne connaît pas, sur le terrain molenbeekois.

Je voudrais savoir, madame la Bourgmestre, pourquoi ne pas avoir décidé plutôt de renforcer la cellule de déradicalisation qui est déjà experte et qu'on a déjà entendue ici au sein du conseil communal, des gens qui ont d'ailleurs une approche assez intéressante, qui a déjà son expertise et qui était, il y a peu, encore sous la menace d'un arrêt de subvention.

Pourquoi le choix d'une asbl anversoise? Madame la bourgmestre est-ce que vous cautionnez ce choix? Est-ce que vous la connaissez cette association? Est-ce que vous connaissez son travail? Peut-être que nous, on ne le connaît pas et peut-être qu'elle a une expertise qu'on ne connaît pas et qu'on n'a pas ici?

A Bruxelles, les associations doivent d'abord se forger une expérience de terrain de longue haleine avant d'être reconnues. Et, c'est normal. Or, ici, une asbl débarque d'une autre région et double toutes les autres associations qui jouissent d'une expertise de terrain

réelle. Madame la Bourgmestre, est-ce que c'est un message positif que nous envoyons aux travailleurs sociaux molenbeekoïses et bruxelloïses qui ne sont pas pris en compte alors qu'ils ont l'expertise, l'expérience et la connaissance du terrain ?

Alors 100 000 €, c'est une sacrée somme pour une asbl qui n'était, en tout cas au moment où j'ai fait la consultation, même pas encore inscrite au Moniteur Belge. Donc, le fédéral octroie cette somme à la commune pour qu'elle l'injecte dans une asbl qui n'est pas Molenbeekoïse. Je me demande encore une fois comment est-ce possible ?

La Convention entre les parties prévoit, et ça c'est inquiétant, prévoit la communication des données « sensibles » concernant la jeunesse de Molenbeek. La communication de données sensibles à une asbl, données recueillies notamment au sein de la CSIL. Qu'entend-on par données sensibles, et qui décide de cette sensibilité ? Quid aussi du respect du secret professionnel. Je rappelle ici et je regarde mes collègues du CPAS, que le CPAS a voté une motion, il y a peu, à l'unanimité majorité et opposition, pour préserver le secret professionnel des travailleurs sociaux, des gens qui travaillent au CPAS, des gens qui sont dans l'obligation d'être dans une relation de confiance avec les gens.

Sur base de quoi et comment cette asbl qui ne connaît pas le terrain molenbeekoïse, peut-elle déterminer quel est le « public cible » ?

On apprend aussi que le rôle de la Commune sera de notamment déterminer qui parmi les jeunes va vouloir et pouvoir intégrer un parcours individuel de déradicalisation. Qui fera ce travail à la Commune ? Comment est-ce que ce travail va se faire et sur quels critères ?

Je termine avec une remarque. Il est également question dans cette expérience pilote de mélanger le public-cible aux jeunes qui ne présentent aucun problème de radicalisation. Je ne comprends pas la finalité de tout cela. J'ai l'impression d'être en face d'un pseudo projet sans queue ni tête, une sorte de fourre-tout, un peu brouillon, et qui ne justifie pas le dégageant d'un tel subside. Je me demande même quels sont les parents molenbeekoïses qui accepteraient aujourd'hui l'idée de faire participer leur enfant à des activités mélangées avec des gens qui sont suspectés, qui sont même reconnus comme étant des returnees. C'est assez paradoxal, et encore une fois, il y a un mélange entre le travail de prévention qui est déjà fait, qui existe déjà sur le terrain et un travail de désengagement, de déradicalisation.

Voilà madame la bourgmestre, j'espère que j'aurai quelques réponses à ces questions.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban et comme je l'ai dit la tantôt, monsieur Ait Jeddig, a également rentré une interpellation sur le même sujet et je lui donne la parole.

M. Ait Jeddig :

Merci monsieur le Président, c'est relativement simple. L'asbl We love Bxls a reçu un subside de 100.000 euros par le SPF Intérieur pour faire un travail de ce qui est appelé déradicalisation. Moi j'appelle ça déradicalisation, parce que le mot déradicalisation n'est pas clairement expliqué sur notre commune, en association avec la Commune et le ministère de l'Intérieur.

Dans l'ordre du jour du conseil communal de septembre, on la présentait comme une association ayant une grande expertise. Or, dans la presse, nous apprenons que cette

association a été formée au mois de juillet dernier, soit quelques jours avant d'avoir reçu le subside, et ceci quelques jours avant d'entendre les autorités communales annoncer son action sur Molenbeek et de mettre l'approbation de ce point, de ce projet pilote porté par cette asbl à l'ordre du jour du conseil communal de septembre.

Je voudrais avoir des informations sur cette asbl. Quand s'est-elle formée? Est-ce que vous avez des précisions? Quels sont ses administrateurs, les spécialités ou qualités et expertises de ces administrateurs? De quel résultat sur le terrain, cette asbl peut-elle se prétendre? Quels sont les détails de programme qu'elle mettra en place pour atteindre son objectif principal de déradicalisation? Comment et sur quelle base seront sélectionnés les jeunes cibles pour participer à ce programme? Quelle sera sa place dans le paysage associatif molenbeekoïse? Prendra-t-elle une adresse sur notre commune ou restera-t-elle éloignée? Cette asbl est située dans la banlieue d'Anvers et même sa présidente n'a pas l'air de connaître Bruxelles et pourtant cette asbl s'appelle : We love Bxls.

Mutualisera-t-elle ses efforts avec les autres associations de Molenbeek? Collaborera-t-elle avec les autorités communales? Même question y aura-t-il une collaboration avec le ministère de l'Intérieur?

Les informations aux dossiers qu'elle aura ouverts resteront-ils confidentiels ou seront-ils transmis à des tiers, aux autorités publiques?

Comme vous le voyez, nombreuses sont les questions qui peuvent être posées sur cette asbl, étant donné la méfiance et le mystère qui entourent cette asbl et son action, dite pilote, sur notre territoire communal.

J'attends vos réponses claires et précises à ce sujet.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Lorsque nous avons pris connaissance de ce point à l'ordre du jour du conseil communal précédent, nous avons prévu d'émettre de sérieuses réserves quant au projet, quant à la manière dont il avait été sélectionné.

En effet, nous avons donc, comme l'ont souligné les deux précédents intervenants, de sérieuses réserves quant aux missions, aux finalités à l'approche culturelle, à ce mélange des genres en terme de finalités, mais aussi en ce qui concerne toutes les questions liées au secret professionnel, à la vie privée des jeunes notamment, et donc au suivi de ces jeunes sans qu'il y ait à côté une approche flicarde, et donc on s'interrogeait également sur le fait bien sûr qu'il s'agissait d'une asbl tout droit débarquée du fief de monsieur De Wever et de son implication à Molenbeek. Oserais-je suspecter qu'il s'agit d'une tentative de main mise du fédéral sur notre commune bien plus qu'elle n'est en droit de faire? C'est vraiment pour nous, une atteinte à notre autonomie communale. Nous estimons également par ailleurs qu'il existe bon nombre d'associations molenbeekoïses, bon nombre de professionnels qualifiés qui mériteraient de bénéficier d'un soutien, qui parfois font des miracles avec des bouts de ficelles, qui mériteraient d'avantage d'être soutenus et souvent, leurs appels ne sont malheureusement pas entendus.

Donc à ce titre, nous nous joignons pleinement aux interpellations déposées pour en savoir davantage. Je me permets de me réjouir du fait que ce point a été retiré et j'ose espérer que c'est parce que certains garde-fous ont estimé que ce projet, dans l'état actuel des choses, n'était pas en état de nous être proposé pour validation.

Merci beaucoup.

M. le président :

Merci madame Tamditi.

Madame Moureaux est-ce que je peux demander de vous asseoir parce que vous me donnez l'impression d'être une institutrice à côté de ses élèves, merci.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Quel dossier encore une fois. Là je suis vraiment, j'avais forcément mon analyse des choses, mais je vois qu'au sein de la majorité, il y a un problème de concertation. Là tantôt, on a vu qu'il y avait un souci avec les syndicats, mais ici, il y a vraiment, il n'y a pas de majorité derrière ce dossier. Est-ce que vous allez tous vous dire les uns après les autres que vous n'êtes pas responsables et que finalement, c'était une mauvaise idée de mettre ce point à l'ordre du jour? Là, moi en tant que représentant de DéFi, vous allez me permettre de dire simplement que la commune, en terme de prévention et de sécurité, elle n'est pas gérée par nos institutions, notre pouvoir ici, mais par le fédéral et notamment par la NVA. Moi je n'ai pas envie de dire ça quand même, ne m'amenez pas la dessus s'il-vous-plaît.

Je l'ai dit dès le départ dans le cadre de la lutte contre le radicalisme et notamment quand on a annoncé le fameux plan Canal Jan Jambon, j'ai dit : "attention, ne laissez pas les clés de la commune au fédéral" ! En aucun cas. Vous avez vu les dégâts qu'il a occasionné par rapport à l'image que ça représente dans la commune? L'image qu'il a pu transmettre. Ne laissons pas agir ceux qui n'ont aucune connaissance finalement du terrain.

Je crois qu'un jour, au conseil communal, nous avons été unanime et là, majorité comme opposition, tous partis confondus, nous avons voté une motion qui demandait quelque chose d'important au fédéral. C'était la révision de cette dotation, cette norme KUL qui touche les zones de police et plus particulièrement la zone de Bruxelles-Ouest et qui permettait, parce qu'on le sait, qu'elle est sous financée, qui permettait ensemble d'aller au fédéral et d'exiger plus de moyens pour notre police locale. Ça, c'est un acte fort qu'on peut poser en tant que commune pour aller demander des moyens supplémentaires. Je vous assure qu'au niveau régional, vous aurez le soutien de cette motion.

Par contre, si je reviens sur le dossier-même, tout le monde a fait la même analyse. Tout le monde s'est dit quand il a vu ce point, mais enfin qu'est-ce que c'est ça ? Une asbl qui est créée au mois de juillet et on lui octroie ce marché, mais sur quels critères, comment ça s'est déroulé? C'est le flou artistique. Et donc, je ne peux que rejoindre les interrogations et les questionnements qu'on se pose sur le fond même, l'utilité qu'on a à octroyer une telle mission, parce que j'imagine et madame la bourgmestre ne va pas me contredire là-dessus, le laboratoire à Molenbeek, ce n'est pas votre dada, ce n'est pas ça que vous aimez. Si vous mettez des projets en place, c'est que ce soit culturel et donc forcément une mission donnée à cette asbl dans laquelle je n'ai pas l'impression, mais vous allez peut-être nous expliquer, que la Commune a la main et qu'elle peut faire en sorte qu'on revoie la copie, et bien rassurez-moi parce que sinon, vous ne pourrez plus dire que cette compétence de la

prévention reste dans les mains de la Commune. Ma question essentielle, c'est qui porte aujourd'hui ce dossier?

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, je suis content quand il y a des moyens pour aider les familles, ces familles qui ont le droit d'être soutenues quand leurs enfants sont pris dans un processus d'embrigadement, mais je dois dire que le projet comme il a été proposé, catapulté à partir du fédéral et d'Anvers, me semble un désaveu. Madame la bourgmestre, moi, je me sentirai insulté !

Pourquoi, parce qu'il y a à Molenbeek des associations de terrain qui connaissent les jeunes, qui connaissent la situation, qui ont déjà reçu des moyens pour ce même genre de projets, qui collaborent avec des universités pour étudier le phénomène et y apporter des réponses, mais tous ces gens, et toutes ces associations n'existent pas dans les yeux de ceux qui ont décidé.

Comment va-t-on mieux résoudre le problème? Comment va-t-on être plus efficace si au lieu d'allier, coordonner les acteurs de terrains, on rajoute et on multiplie les acteurs et je ne dirais même pas les acteurs de terrains, je n'oserais même pas dire ça, parce que ce sont des acteurs qui viennent d'Anvers, ce sont des acteurs inexistantes.

Quel cadeau on va donner à cette association, d'être catapultée à Molenbeek, dans une situation de méfiance et de désaveu complet vis-à-vis des associations existantes. Je pense que déjà prévoir cela, c'est déjà organiser l'échec d'un projet comme celui-là. Je regrette cela, on avait décidé ici tous ensemble qu'il y aurait un groupe de travail de tous les partis, suite à une motion qu'on avait déposée avec le PTB, que tous les partis allaient être invités pour discuter de l'approche vis-à-vis de l'embrigadement djihadiste. Je pense qu'on s'est réuni une ou deux fois et maintenant, il y a un nouveau projet qui est à l'ordre du jour, il n'y a aucune concertation, aucune discussion avec les partenaires de terrain, avec les gens qui représentent ici les Molenbeekois. J'aimerais bien avoir des explications.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Je me pose la même question et je me joins bien sûr à cette interpellation, à chaque fois, quand il s'agit de sécurité, j'ai l'impression qu'on prend la commune de Molenbeek comme un laboratoire, commun un cobaye. C'est dérangeant, c'est insultant, on insulte toutes ces associations de cette belle commune, des associations qui travaillent depuis des décennies à être proche des jeunes, à les écouter. Effectivement, donner un pouvoir aussi important, d'être en contact direct avec notre jeunesse et donc avec notre avenir, le mettre entre les mains d'une association qui vient à peine de naître, une association qui vient de l'autre bout du pays, je trouve cela presque irresponsable en tout cas irréfléchi.

M. le président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je vais me joindre à tout ce qui a été dit, je crois que par rapport à un problème de ce type-là, je crois qu'il est essentiel d'être proche des jeunes qui le vive, proche des familles locales qui sont confrontées à ce type de difficultés. C'est là la clé de la réussite d'intervention. Donc, il me semble que c'est essentiel de faire confiance à tout notre réseau associatif ancien, expérimenté, à nos services communaux. Je ne comprends donc pas trop pourquoi on fait appel à une association nouvelle, anversoise, pour prendre cela en charge. Et donc, je me joins à tout ce qui vient d'être dit précédemment.

M. le président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Mesdames et Messieurs les conseillers, vous vous étonnez que le point We love BXLS ne soit pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Je vous dirais qu'il n'y a pas lieu qui soit à l'ordre du jour, puisqu'il n'y a pas de convention et que toutes les interventions que j'ai pu entendre ce soir, elles sont basées sur un projet, sur un projet de convention. Il n'y a aucun accord sur le contenu de ce texte, aucune convention n'a été transmise, il n'y a aucun accord entre la Commune et le Fédéral. Je pense qu'il est important d'insister sur ce point.

Ce projet dont tout le monde parle, mais finalement sans rien en savoir, moi non plus je n'ai pas beaucoup d'informations concernant le projet de cette association. Mais je me suis quand même informée, il s'agit d'un projet pilote, qui par la valorisation des jeunes, a la volonté de lutter contre la radicalisation. Cette association a déjà développé des projets en Flandre, et les échos que j'ai pu en avoir et que d'autres personnes ont pu en avoir, sont plutôt positifs. Évidemment que la Commune demande des informations au cabinet du ministre de l'Intérieur, et il se fait que j'ai rencontré cette jeune femme qui est porteuse du projet, je l'ai rencontrée à Molenbeek et je peux vous assurer qu'il n'y avait aucun rendez-vous, ni aucune rencontre qui avait été prévue. Je l'ai rencontrée au restaurant social ce midi, et il n'y avait pas de rendez-vous prévu. Elle était là avec d'autres associations présentes au restaurant social. Il y avait d'autres associations, il y avait notamment l'épicerie sociale, Ras El Hanout et d'autres associations qui étaient présentes. Vous voyez qu'il y a des associations qui se rencontrent à Molenbeek et cette jeune femme était présente dans le cadre de cette rencontre.

Quoi qu'il en soit, il est évident pour tous les membres du collège, que si projet il y a, il doit nécessairement s'inscrire pleinement dans le tissu associatif de la commune. S'il y a eu des discussions tripartites entre le SPF Intérieur, la Commune et l'Association, ces discussions n'ont jamais abouti. J'insiste, ces discussions n'ont pas abouti, et si à un moment une convention devait être présentée au conseil communal, il y aurait évidemment l'assurance d'un ancrage local, une participation des autres associations intéressées de Molenbeek, car c'est primordial que ce projet puisse réussir.

Vous me faites donc ce soir des procès d'intention, mais vous comprendrez qu'il m'est difficile de répondre à des propos concernant une convention qui n'existe pas et qui est toujours en cours de discussion et qui n'aboutira peut-être pas, je n'en sais rien. À l'heure actuelle, cette convention, ces modalités n'existent pas, elles n'ont pas abouti. Tout projet de convention est non avenu s'il ne reçoit pas l'assentiment de toutes les parties.

Je voudrais également préciser que la Commune ne veut pas être une boîte aux lettres par rapport à des projets, et que les subsides, s'il y en a, ils sont versés au prorata de l'avancement des projets. Par rapport à We love BXLS, c'est un projet qui a le soutien du Fédéral, mais qui a aussi le soutien, dans le cadre d'un crowdfunding, le soutien d'entreprises.

En parlant de cette association, vous avez aussi parlé de la politique de prévention de la Commune, je souhaite quand même vous rappeler le contexte des soutiens à la lutte contre la radicalisation à Molenbeek. Au lendemain des attentats de Paris, c'est le collège des bourgmestre et échevins qui a déposé un plan au Fédéral, à la Région et aux Communautés, pour demander un soutien immédiat. C'est grâce justement à cette mobilisation du collège et aussi des membres du conseil que nous avons obtenu en février un soutien du Fédéral par rapport à un renfort de la police, qui était bien nécessaire, par rapport à la prévention. Ce soutien nous a permis d'obtenir des agents, des policiers supplémentaires. Je sais que certains se disent, mon Dieu que viennent faire des policiers à Molenbeek. Je sais bien que certains n'aiment pas voir des policiers à Molenbeek, mais chacun aura son opinion sur la question ! Donc comme je disais, il y a eu des policiers en plus et également des soutiens pour engager des agents de prévention contre la radicalisation. C'est le Fédéral qui a dégagé des subsides pour nous, je vous le rappelle quand même ! Nous avons donc reçu un soutien du Fédéral à la prévention, ce qui nous a permis d'engager des agents pour la prévention. C'est véritablement de la prévention puisque c'est de la formation des acteurs. C'est aussi le contact avec les familles, c'est la formation, c'est la sensibilisation, c'est la rencontre, c'est l'insertion socioprofessionnelle pour des jeunes, c'est la formation, donc je vous rappelle que ces moyens, nous les avons obtenus grâce au Fédéral. Nous n'avons rien obtenu dans le domaine de la prévention de la part de la Région. Je me tourne vers certains mandataires qui siègent à la Région, nous n'avons rien reçu de la Région et nous attendons toujours un soutien du ministre de l'Economie pour pouvoir engager à Molenbeek, pour pouvoir accompagner les jeunes dans le cadre d'un projet professionnel. Nous n'avons rien reçu de la Région, Monsieur Ikazban !

M. le président :

Monsieur Ikazban, vous pourrez répondre tout de suite. Laissez poursuivre Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Dans le cadre du plan stratégique... Oui, je sais que ça vous gêne qu'on vous mette devant vos propres responsabilités. Dans le cadre du plan stratégique, je sais que ça vous dérange et c'est pour cela que vous m'interrompez sans cesse, Monsieur Ikazban... Je n'ai pas terminé !

M. le président :

Monsieur Ikazban, laissez poursuivre Madame la bourgmestre. Vous êtes de nouveau occupé à faire votre numéro parce qu'il y a une caméra. Arrêtez, s'il vous plaît !

Mme la bourgmestre :

Monsieur Ikazban, je vous demande le respect. Vous avez longuement développé votre interpellation, laissez-moi au moins la possibilité de pouvoir y répondre et de vous rappeler aussi à vos propres responsabilités. Vous avez remis en cause la politique de prévention telle qu'elle est menée dans la commune, et bien moi, je vous rappelle que la Commune fait le maximum, elle le fait en partenariat avec les associations, avec des agents que nous avons pu engager grâce à un soutien du Fédéral et que nous attendons toujours ce soutien de la Région, puisque dans le cadre du programme stratégique de sécurité et de prévention, nous n'avons pas reçu un euro de plus de la part de la Région. C'est pour cela que nous n'avons pas pu étoffer la cellule de prévention. Vous laissez entendre que la cellule de prévention aurait eu des difficultés et qu'on allait peut-être la supprimer. Eh bien non, nous avons maintenu cette cellule de prévention, grâce à la subvention du Fédéral, et pas du tout de la Région. Je trouve que c'est malhonnête de votre part, car les agents de prévention aujourd'hui que nous avons, ce sont trois temps pleins et c'est donc plus que 80.000 €, si vous savez calculer. Nous avons trois temps pleins et c'est grâce au Fédéral, ce n'est absolument pas grâce à la Région, qui a inclus la lutte contre la radicalisation dans son plan stratégique de prévention et de sécurité, mais n'a pas donné à une commune comme Molenbeek un seul euro de plus. Ça, j'espère que vous interpellerez la Région pour la rappeler à ses responsabilités. C'est uniquement le Fédéral et la COCOF, via un soutien aux jeunes, à la maison des cultures et de la cohésion sociale, c'est tout ce que nous avons obtenu de la part des Régions et des Communautés. Vous dites que la Communauté est à la pointe de la lutte contre la radicalisation, mais moi j'attends de voir ses effets sur la commune de Molenbeek. Vous avez dit que la Communauté française était à la pointe de la lutte contre la radicalisation. Je vous dis que nous attendons toujours à Molenbeek un retour de la part des Communautés, en tout cas de la Communauté française en ce qui concerne un soutien actif. Je suis la première à dire que la manière dont cette convention a été présentée, n'a pas de sens. Mais je pense qu'elle part d'une bonne intention dans la mesure où après les attentats de Paris, quand nous avons demandé des subsides, des subventions et un soutien au Fédéral, il y a eu la sécurité, la prévention, Molengeek qui est une association bien connue à Molenbeek qui a obtenu dans le cadre de la lutte, un subside de 350.000 € du ministre des nouvelles technologies parce que justement c'était de l'insertion socioprofessionnelle à l'égard des jeunes. C'était une démarche positive et ici, personne n'a trouvé à y redire. Donc je vous dis que We love BXLS à ce jour, c'est non pour la commune de Molenbeek. Moi, je n'ai jamais rien dit d'autre, le point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour à cette séance. On ne peut pas être plus clair et donc je pense que vous devez un petit peu avoir un recul par rapport à des communications qui se font en dehors de l'hémicycle de ce conseil communal.

Donc je vous disais que nécessairement le projet, s'il aboutit, se fera en étroite concertation avec les associations de la commune. Ce projet sera présenté par les porteurs ici au conseil communal, devant vous. Donc vous aurez l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez. Donc ce soir, nous avons beaucoup parlé, mais il n'y a rien de concret à vous présenter. Je pense que vous resterez sur votre faim.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Comme nous sommes dans le cadre d'une interpellation, les deux interpellants ont seuls la possibilité d'intervenir, d'abord Monsieur Ikazban, en tant que premier interpellant, et ensuite ce sera à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ikazban :

Nous sommes en ce moment plus nombreux dans la salle que le MR ! Je voudrais remercier chaleureusement mes autres collègues, parce qu'il y a un instant, j'ai cru que j'étais fou. Il y a bien eu un arrêté de Jan Jambon en juillet 2017 pour octroyer 100.000 € à la commune de Molenbeek, pour les donner à une ASBL qui s'appelle We love BXLS. Il y a bien eu ainsi à l'ordre du jour du conseil communal le mois passé ce point avec une convention entre la Commune et l'ASBL. Je ne suis pas fou, ça existait. Nous, nous lisons les documents du conseil communal, on analyse et on s'interroge. Je suis content de voir que mes collègues, tant de la majorité que de l'opposition partagent totalement nos remarques, ça m'apaise beaucoup, pas personnellement, mais ça m'apaise d'un point de vue démocratique. Je comprends que vous soyez mal à l'aise, Madame la bourgmestre, parce que si vous aviez écouté mon intervention, que j'ai un peu corrigée, malheureusement vous avez lu la réponse qu'on vous avait préparée, vous vous seriez rendue compte de certaines choses, de certaines nuances que j'ai apportées.

En fait aujourd'hui, vous ne nous donnez pas beaucoup d'informations. La seule information que vous avez apportée, c'est que vous avez rencontré la personne à Molenbeek, par hasard, ce midi. C'est bizarre parce que moi j'ai l'impression que vous l'avez déjà rencontrée, il n'y a pas bien longtemps. On m'a communiqué un document avec une rencontre qui a eu lieu en novembre 2016, où Jan Jambon a rencontré cette personne à Paris, à l'Intercontinental et il y a de très belles photos et on voit Madame Schepmans qui assiste à la présentation de We love BXLS, et ça, c'est en novembre 2016. Je suis peut-être encore fou, mais ça, c'est un document, vous pouvez voir la photo. Parce que me faire passer pour un menteur, c'est quelque chose que je n'accepte pas ! J'entends que quelqu'un disait dans la salle qu'il s'agit d'un montage photo, comme si notre bourgmestre avait un sosie à Paris.

Donc Madame la bourgmestre nous dit qu'elle a rencontré pour la première fois la personne ce midi, alors qu'on la voit sur une photo avec cette même personne en novembre 2016, et à ce moment-là, Jan Jambon a promis 100.000 € à cette association. Et aujourd'hui, comme par le plus grand des hasards, la convention atterrit ici à Molenbeek. Soit, on n'en reparlera, ne vous inquiétez pas !

M. le président :

Madame Moureaux, est-ce que je peux vous demander de vous asseoir, s'il vous plaît ? Vous me gênez.

Mme Piquard :

Qu'est-ce qui dérange ?

M. Ikazban :

J'ai entendu ma collègue Tamditi et, elle sait combien je l'apprécie, je l'ai entendu parler de mainmise de la NVA. Franchement, moi je ne veux pas être trop dur et ne pas parler de mainmise de la NVA sur la majorité ou en tout cas sur la bourgmestre ici à Molenbeek. Parce que ce soir, Madame la bourgmestre, vous n'avez plus de majorité pour ce dossier. Donc je comprends qu'aujourd'hui vous soyez beaucoup plus prudente, car vous n'avez plus de majorité pour ce dossier. Je pense qu'il y a pire que la mainmise de la NVA à Molenbeek, il y a pire que cela, il y a une absence totale de projet, il y a un mépris des habitants de cette commune. Ce projet n'est toujours pas clair, il n'est toujours pas transparent et il est même très curieux. Je rappelle cette rencontre de novembre 2016 à l'Intercontinental de Paris avec 40 entreprises.

Alors 100.000 € pour une ASBL anversoise, comme l'ont dit certains collègues, c'est une gifle pour l'ensemble du tissu associatif privé, communal et l'ensemble de nos travailleurs sociaux à Molenbeek, comme à Bruxelles. En fait, si on comprend bien, et si on continue à avancer, parce que vous allez essayer de moyenniser, vous allez revenir ici avec cette convention, j'en suis certain. En réalité, les travailleurs doivent se contenter de miettes. Les travailleurs qui sont sur le terrain tous les jours, qui travaillent depuis des années, qui sont méprisés et dénigrés, ils doivent se contenter de miettes. Eux, qui n'ont pas la chance d'aller comme ça à l'Intercontinental à Paris chercher le jackpot de Jan Jambon. Les miettes, c'est l'expression de Madame Turine, dans une carte blanche.

Finalement ce dossier, c'est une preuve de votre impuissance à défendre des subsides, des subventions pour les Molenbeekois. C'est un désaveu pour vous, c'est un désaveu pour vos services, vous êtes incapables de défendre nos associations, nos travailleurs, nos projets. Vous acceptez comme cela des associations qui viennent de l'autre bout du pays. Je sais que la radicalisation, je le dis souvent, c'est devenu un marché. C'est devenu fun, c'est devenu in, tout le monde veut s'occuper de radicalisation. Tout le monde veut venir à Molenbeek aujourd'hui, on a tant dénigré cette commune et maintenant tout le monde veut y venir, et au passage se sucrer et prendre des subventions. Madame la bourgmestre, j'ai envie de vous dire une chose : vous avez fait allusion aux attentats de Paris, et bien vous savez que dans cette affaire, le plus grave, le plus pitoyable, le plus terrible constat que nous pouvons faire, c'est un constat d'échec. Ça veut dire qu'aujourd'hui, deux ans après les attentats, nous en sommes à porter des projets pilotes. On est seulement en train de réfléchir à des projets pilotes deux ans après les attentats, des projets pilotes qui nous viennent d'Anvers. Madame la bourgmestre, je pense que c'est à l'image de votre politique de prévention et de sécurité, c'est le néant à Molenbeek.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le président, j'ai écouté attentivement vos réponses et elles ne sont vraiment pas précises et vous ne répondez pas à toutes les questions. Vous parlez dans les nuages, apparemment, vous ne savez rien, vous n'avez aucune précision sur cette ASBL et pourtant, on a montré des photos datant de 2016. Franchement pour moi, en tout cas en islam, il n'y a pas de hasard, tout est explicable. On rencontre des gens en présence d'autres ASBL. Il y a beaucoup de zones d'ombre, je pense que ce projet n'est pas porté par cette ASBL, n'est pas du tout porté par cette ASBL, ce projet est porté par le ministre de l'Intérieur NVA. C'est clair et net, Monsieur Jan Jambon, qui dans le plan Canal a fait beaucoup de dégâts, il a autorisé qu'on sache, qu'on aille voir les boîtes aux lettres, mais les adresses des gens, le répertoire, ça aussi c'est un projet pilote, Molenbeek est devenue un véritable laboratoire. Je pense que ces attentats, ils ont servi de prétexte à contrôler notre population et on vise spécifiquement une population en raison de sa religion et de son origine culturelle. C'est catastrophique et là, je parle sérieusement, comme étant citoyen aussi très certainement victime de cette approche du ministère de l'Intérieur. Ces attentats ont donné la voie libre à des politiques sécuritaires, avec des ASBL qui se trouvent à Anvers, dirigée par le gourou, Monsieur Bart De Wever, qui essaie d'asseoir son électorat pour l'année prochaine, je n'en sais rien, ou pour l'année d'après. On voit donc des images qui contredisent vos propos, Madame la bourgmestre.

Nos habitants, avec le plan Canal, et avec ce plan sécuritaire et avec ses nombreuses perquisitions, qui ont eu lieu sur notre territoire, ils se sentent suspectés, stigmatisés. Ce sont nos habitants qui payent le prix, parce qu'il y a une majorité musulmane parmi eux, de plus de 50 %, soit 60 %, peut-être. Pourquoi Molenbeek, des personnes qui ont peut-être commis des attentats, mais bon moi, il faut encore avoir des précisions là-dessus, il faut voir ces personnes quel rôle jouent-elles dans une organisation peut-être internationale qui est portée par je ne sais qui, parce qu'il faut justifier des guerres, il faut amener nos militaires sur place. La situation est grave, mais nos musulmans, nos habitants citoyens de notre commune sont et restent confiants et restent sûrs d'eux-mêmes. Ne vous inquiétez pas ! Vous n'allez pas les bouleverser, ils ne changeront pas.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

L'incident est clos et nous passons à l'interpellation suivante.

35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à l'hospitalisation en urgence d'un travailleur de la LES. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de hospitalisatie in spoed van een medewerker van de LES. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, pour ceux qui étaient là en début de séance, vous avez vu que nous avons eu des travailleurs du CPAS qui venaient se plaindre de la charge de travail importante, du stress, des pressions, du manque de respect et ici, je m'adresse au collègue, parce que mardi dernier, j'ai appris avec tristesse qu'un animateur social de l'ASBL LES de Molenbeek avait dû être hospitalisé en urgence. J'avoue que je redoutais qu'un tel drame puisse un jour se produire, puisque c'est un secret de polichinelle, le personnel et les travailleurs sociaux de la LES se plaignent de subir au quotidien une politique inhumaine et autoritaire. Je reprends ce qui est utilisé comme propos par les travailleurs. D'après les informations, l'employé de l'ASBL venait d'exprimer son opposition à la fermeture de l'antenne où il travaillait, dans laquelle il s'est longuement investi et entre autres choses de son transfert vers une autre future antenne, lors d'une réunion avec la direction. En sortant de cette rencontre, cet animateur s'est trouvé mal, de sorte qu'il a dû être hospitalisé en urgence. Aujourd'hui, il est sorti de l'hôpital, mais il est chez lui. D'après mes renseignements, ce travailleur n'est pas le seul à se plaindre de harcèlement, de manque de considération et de manque de respect, mais aussi de l'absence flagrante de vision politique de l'ASBL LES et de ses missions. Aujourd'hui, les travailleurs évoquent clairement une mise à mort d'un outil social de prévention. Vous parliez tout à l'heure de prévention, eh bien voilà. Molenbeek ne peut pas se permettre un tel chaos. Nous ne pouvons pas rester insensibles à l'appel au secours de ce personnel. Nous avons besoin de ces acteurs de terrain et de l'implication de ses travailleurs sociaux, motivé par la seule volonté de tirer nos jeunes vers le haut en leur permettant de se projeter dans un avenir meilleur. C'est peut-être là que réside un des problèmes, Madame Turine, vous avez toute une série d'acteurs nouveaux qui débarquent dans cette commune et qui ont l'impression de tout savoir mieux que les autres. Alors peut-être qu'ils ont de bonnes idées, peut-être qu'ils peuvent faire beaucoup de bien à Molenbeek, mais peut-être qu'ils doivent commencer par découvrir ce que les gens ont fait

pendant des années dans la difficulté. Ce serait déjà une preuve d'intelligence et de respect. Évidemment, c'est difficile de rester motivé si la direction n'écoute pas leurs expertises, ne les respecte pas dans leur travail de terrain et dans leur implication sur le long terme. Le malaise sérieux de ce travailleur, parce qu'il a eu un malaise très sérieux, exprime en réalité un malaise qui est beaucoup plus profond dans le personnel. Je voudrais Madame l'échevine, savoir quelles sont les informations que vous avez, qui arrivent jusqu'à vous, parce que je ne vous cache pas que certains travailleurs évoquent votre absence totale par rapport à ce genre de difficultés. Est-ce que c'est volontaire ou pas de votre part, je ne sais pas ? En tout cas aujourd'hui, vous ne pouvez plus être absente. Comment expliquez-vous la décision de fermer l'antenne Dubruck et du transfert vers la future antenne et Beekkant ? J'apprends qu'on lui a proposé une autre affectation. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais changer de lieu de travail les travailleurs, les détacher de l'endroit où ils travaillent où ils ont des contacts avec les jeunes, avec leurs parents, avec les familles, c'est aussi une forme de harcèlement. Il faut quand même s'en rendre compte ! Lors de l'altercation et je dis altercation, parce que c'est comme ça que ça a été vécu, même s'ils n'en sont pas venus aux mains, même si ça n'a pas hurlé au-delà des murs, mais il ne faut pas crier pour qu'il y ait une impression de harcèlement. L'animateur aurait rappelé l'existence d'un problème relationnel récurrent du personnel avec une direction par trop autoritaire et peu encline au dialogue. Qu'avez-vous fait, Madame l'échevine, pour résoudre ces problèmes relationnels ? Parce que ces problèmes ne sont pas nouveaux, quelles mesures comptez-vous prendre par rapport aux plaintes pour harcèlement portées contre la direction ? Vraisemblablement, il y a plusieurs plaintes et il y en a plusieurs en cours, je ne sais pas si vous avez connaissance de ces plaintes, mais il y a aussi des plaintes en justice, paraît-il. Avez-vous réalisé une analyse ? Avez-vous demandé, et c'est peut-être une suggestion que je vous fais également, une analyse approfondie de la situation de l'ASBL et de la manière de traiter son personnel par un élément extérieur à l'ASBL aujourd'hui ? Je pense que l'heure est grave et qu'il est urgent de s'occuper sérieusement de ce personnel et peut-être de faire appel à un élément extérieur pour évaluer la situation et apporter des solutions rapides, même si je suis bien conscient que pour remonter la pente, il va falloir des solutions à très court terme, à moyens et à long terme.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais me joindre à cette interpellation, je fais partie du conseil d'administration de la LES, et cela fait quelque temps que j'essaye d'y aborder quelques points. D'abord, il faut comprendre que la LES est en restructuration depuis 2013 et ce, en permanence. Je pense que c'est important qu'on réalise que c'est difficile pour les gens de devoir bouger, parfois déjà deux fois en si peu de temps pour certains, de changer de lieu de travail. Pour un travailleur social, le lien social est l'outil de travail primordial. Les enlever dans un quartier, ça cause des cassures et des fractures aussi bien auprès des gens, le public, les jeunes avec lesquels ils travaillent, parce que le message qu'on donne, c'est que voilà encore une personne qui vous a lâchés et en plus, ça prend du temps pour les gens de connaître le nouveau quartier dans lequel ils sont, ça prend du temps. Quand il y a le choix de certaines antennes et le choix de réorganiser, à plusieurs reprises, j'ai demandé sur base de quoi ces choix étaient faits. Est-ce qu'il y avait un diagnostic, quelque chose d'objectif. Je pense que je l'ai soulevé au moins à deux réunions du conseil d'administration et jusqu'à ce jour, on n'a jamais reçu un document clair où le comité de gestion exprimait, où la direction exprimait qu'ils avaient besoin dans ce quartier de tel personnel, assistants sociaux, animateurs, travailleurs sociaux de rue, autant dans ce quartier, autant dans ce quartier etc.,

et ce, basé sur un diagnostic de sécurité local, en disant voilà pourquoi nous avons besoin de ces gens-là. Jamais nous n'avons reçu ce document. Pourquoi faut-il avoir un tel diagnostic, parce que je pense qu'actuellement l'ASBL LES est incapable de répondre à tous les besoins des quartiers. Elle est incapable d'y répondre. Tout à l'heure, nous avons eu une discussion sur les moyens mis en œuvre, mais avec l'enveloppe que nous avons, le raisonnement actuel est que nous devons abandonner une antenne dans un quartier où il y a certains problèmes de coexistence, dans un quartier où il n'y a pas si longtemps, il y a eu plusieurs départs vers la Syrie et donc, c'est là qu'actuellement on retire les forces, parce qu'il y a le feu ailleurs. Mais je vous dis que quand on va commencer à jouer le pompier et à courir au feu, vous n'allez pas gagner. Donc moi, j'aimerais bien avoir un diagnostic avec les besoins. Parce que tous ces quartiers ont besoin de cela.

Par rapport à ce genre de critique, je pense qu'il y a parfois un dialogue de sourds. On sous-estime les difficultés que ça ramène et je veux rajouter un élément qui n'a pas été dit encore, il y a des taux d'absentéisme et de maladies plus élevés dans certains départements, et surtout chez les travailleurs de terrain. Il faut s'en rendre compte et se poser la question pourquoi. Finalement, je pense qu'actuellement le conseil d'administration composé de gens de la majorité et de l'opposition, ne peut pas faire son travail, parce qu'il y a trop de faits accomplis qui descendent d'un comité de gestion, qui malheureusement est issu uniquement de la majorité et le conseil d'administration ne peut même pas faire son travail de conseil d'administration, d'élaborer la politique de cette ASBL.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Merci pour vos interventions. Avant de répondre aux questions, je voudrais quand même rectifier certaines choses. D'abord bien sûr que je suis au courant, non seulement je suis informée par la direction, mais aussi par des travailleurs qui viennent me parler soit de leur projet, soit de leur inquiétude et m'alertent également quand des situations sont considérées comme difficiles. Bien sûr qu'il y a eu des situations où, au niveau de la LES, et on en a déjà parlé en conseil d'administration, il y a eu des erreurs dans le management, je ne vais pas le nier.

Cependant, je voudrais quand même rectifier pas mal de choses qui ont été dites. Concernant le cas en particulier, et notamment la suppression de l'antenne Dubrucq, le 30 janvier 2017, le conseil de gestion de l'ASBL a donné un mandat à la direction pour négocier un plan de redéploiement stratégique du travail de rue. Il y a eu un mandat et donc il y a eu des négociations. Conscients des moyens limités à notre disposition et de la disproportion de l'affectation du personnel au sein des différents secteurs, des modifications stratégiques dans le nouveau plan bruxellois de proximité et de l'importance d'amplifier le travail dans le secteur du Centre et de celui de Beekkant, ce plan a été négocié avec les partenaires sociaux, entre février et juillet 2017. Les négociations ont débouché sur un plan qui été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'entreprise, la direction et les syndicats, en présence notamment d'un permanent syndical. Ce plan prévoit effectivement la fermeture du local à l'avenue Dubrucq, ça ne veut pas dire qu'on désaffecte ce quartier-là, on reste dans le quartier, mais le local en tant que tel est fermé et l'affectation du personnel dans les zones Maritime, Centre et Beekkant.

Négocier un tel plan, ce n'est jamais chose aisée, et Monsieur Ikazban vous le savez mieux que quiconque, puisque vous avez présidé la LES et vous avez piloté des

négociations notamment dans le cadre du plan de sauvetage de la CLES sports. À l'époque d'ailleurs, les syndicats avaient fait appel au bureau de conciliation du SPF Emploi. Nous n'avons pas dû aller jusque-là cette fois-ci. Après négociations, nous sommes parvenus à convaincre les partenaires sociaux du bien-fondé de ce redéploiement et ils y ont d'ailleurs contribué, et je les en remercie, en proposant des amendements utiles qui ont été retenus, pas tous, mais une série d'amendements ont été retenus.

Je m'étonne également de votre remarque concernant l'absence de vision et de mission, alors qu'au cours de l'année 2016, l'ensemble du personnel et les administrateurs auxquels vous étiez convié, mais c'est vrai que vous n'avez pas beaucoup participé, ont travaillé sur un texte présentant justement la vision, les missions et les valeurs de l'ASBL. Ce travail n'avait jamais été réalisé depuis la création de l'ASBL. Il n'y avait pas de mission, pas de valeur à cette ASBL depuis plus de 20 ans de son existence ! Ce texte se retrouve d'ailleurs dans le rapport d'activité 2016, à la page six, si vous ne l'avez pas encore lu.

Dans la foulée, le comité de direction et moi-même, nous avons établi un plan stratégique 2016-2020 qui reprend les cinq grands axes stratégiques dont la mise en place d'une véritable politique des ressources humaines, avec une attention particulière liée à la question du stress psychosocial. Ce plan stratégique est d'ailleurs passé en conseil d'administration en mai 2017 et devant les organes de concertation sociale, le CPPT et le conseil d'entreprise en septembre 2017. Il va être présenté bientôt aux travailleurs.

Pour revenir à l'animateur ayant fait un malaise, en tenant compte néanmoins qu'on parle ici d'un cas particulier et que c'est très délicat, je vous confirme que ce malaise s'est déroulé après une rencontre avec le directeur général, avec le directeur des ressources humaines et avec le coordinateur du secteur Centre. L'animateur était accompagné d'une déléguée syndicale. J'insiste, des informations que j'ai pu avoir tant de la direction, que des syndicats, il n'y a eu aucune altercation et le ton n'est pas monté, à aucun moment au cours de cette réunion. La direction a proposé un accompagnement à son intégration et une évaluation hebdomadaire, la réunion s'est conclue calmement en proposant au travailleur et à la déléguée syndicale de réfléchir à la proposition. Cependant, suite au malaise qui a mis en lumière une fragilité importante au niveau de la santé, une nouvelle rencontre a lieu entre la direction et les représentants syndicaux afin de soumettre une nouvelle proposition pour le travailleur. Il n'empêche, je suis pleinement consciente que ce malaise suscite toutes sortes de questions, mais je trouve tout à fait indécent qu'il soit utilisé dans le but de décrédibiliser le travail que mène l'équipe de direction pour professionnaliser et moderniser l'ASBL depuis trois ans et demi. Si vous avez pris la peine de lire le rapport d'activité 2016 de l'ASBL, vous vous êtes sans doute rendus compte de la multitude des actions menées par l'ensemble des services de l'ASBL. Parler de mise à mort d'un outil social est un manque de respect par rapport au travail accompli quotidiennement par les travailleurs, dans des conditions difficiles avec les moyens mis à leur disposition. Je voudrais plutôt les remercier de leurs investissements face à ce que j'appellerais un *LESbashing* fomenté par certains sur les réseaux sociaux. Le directeur général m'a d'ailleurs affirmé que plusieurs travailleurs se sont plaints de ses interventions sur les réseaux sociaux et de l'instrumentalisation de la LES sur les réseaux sociaux, ça nuit au bien-être de l'ensemble des travailleurs. Dans ce cas-ci, vraiment on peut parler d'une mise à mort de cet outil social.

Concernant l'analyse approfondie de l'ASBL, oui nous avons fait appel en 2015 à l'ABET, afin de réaliser la première étude relative au stress psychosocial au sein de l'ASBL. C'est de nouveau la première fois au sein de cette ASBL qu'une telle démarche a été entreprise, alors que différents courriers et rapports, notamment de MENSURA entre 2005 et 2011 déjà, évoquent des tensions importantes entre travailleurs, ou entre les travailleurs et la direction et recommande une analyse de risques. Il a fallu attendre un changement au sein du conseil de gestion et du conseil d'administration pour qu'on travaille sur ces questions-là.

Vous parlez de harcèlement, mais à ce jour, aucune plainte de harcèlement n'a été reçue par la direction. Par contre, il est vrai que dans les rapports du médecin du travail, il constate une augmentation du stress psychosocial et ceci est constaté depuis 2011, et donc avant que je prenne la présidence de l'ASBL.

L'équipe de direction et moi-même, mettons tout en œuvre afin de faire diminuer ce stress au sein de l'ASBL. Je l'ai dit en début d'intervention, je reconnais et la direction reconnaît qu'il y a eu des maladroites. C'est notamment pour travailler sur ces questions autour du stress psychosocial et du bien-être des travailleurs qu'il a été décidé d'engager un directeur des ressources humaines cette année. Dois-je rappeler qu'à mon arrivée à la présidence de la LES, j'ai découvert avec étonnement qu'il n'existait aucune procédure en matière de ressources humaines dans cette institution, aucune procédure claire ni de recrutement, ni d'évaluation, ni d'accueil des nouveaux travailleurs, aucun plan de formation. Depuis 2013, la direction avance sur toute une série de procédures, notamment au travers d'entretiens de fonctionnement, d'un plan relatif aux travailleurs de plus de 45 ans, d'une politique d'accueil structurée des nouveaux travailleurs, la mise en place d'entretien de sortie, une redéfinition de politique d'accompagnement des personnes sous contrat article 60 etc. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation n'est pas uniquement complexe au sein de l'ASBL LES, mais qu'elle touche l'ensemble du secteur socioculturel et qu'il est vrai qu'aujourd'hui, les moyens manquent cruellement pour tout ce secteur.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, j'aimerais remercier chaque travailleur et travailleuse de cette ASBL parce qu'ils s'impliquent au quotidien et j'ose espérer qu'avec l'arrivée de ce nouveau directeur des ressources humaines, nous puissions avancer rapidement pour toute une série d'améliorations pour améliorer la question du bien-être.

Par rapport aux questions de Monsieur De Block qui ont été rajoutées, sur la question du diagnostic et du référentiel de compétences et de profils de fonction, c'est un travail qui prend du temps et qui est en cours d'élaboration. Il faut effectivement cela pour savoir plus précisément comment avancer sur l'ensemble de l'ASBL, des référentiels de compétences de nouveau, des documents qui n'avaient jamais existé au sein de l'ASBL, ça prend du temps, ça ne se construit pas du jour au lendemain.

Par rapport au taux d'absentéisme, on en a débattu plusieurs fois au sein du CPPT, et il s'avère qu'il n'est pas plus élevé, qu'il est dans la moyenne de l'ensemble du secteur associatif. Ça ne veut pas dire que nous n'y travaillons pas, il y a eu des discussions au sein du CPPT. Je pense qu'avec tout cela, j'ai répondu à vos questions.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Que voulez-vous que je vous dise après une réponse, moi je n'aime pas beaucoup votre ton, j'ai encore le droit de ne pas aimer votre ton, et si c'est ce ton-là que vous utilisez avec le personnel ou pour gérer l'ASBL, alors ça m'étonne pas qu'on soit dans les difficultés. À vous entendre, vous êtes vraiment la huitième merveille du monde. Moi je ne pense pas, et je ne pense pas que la venue d'un DRH va tout solutionner, que du contraire. Je pense que j'évoque des problèmes sérieux, si à chaque fois qu'on pose des questions, on essaie de dénigrer et discréditer les gens qui posent des questions, je pense que vous êtes à côté de la plaque.

Concernant le travail de redéfinition et de vision, ma collègue Farida Tahar y a travaillé aussi et y a contribué bien au-delà des réunions du conseil d'administration. Vous savez, j'ai été échevin pendant 12 ans, j'ai présidé pendant quelques années cette ASBL, je me suis abstenu de faire des commentaires sur cette ASBL pendant quelques années, au début, par souci déontologique et puis aussi pour vous laisser travailler en paix, parce que je pensais, enfin vous me donniez l'impression d'avoir quelques idées intéressantes. Mais je vous ai toujours dit attention, faites attention de ne pas balayer comme ça d'un revers de la main tout ce qui a été fait précédemment et tout le travail qui était mené par les gens. Il y a des gens qui ont donné toute leur vie et qui se sont même usé au travail, on peut parler vraiment d'usure et de pénibilité. Je fais des constats, des gens qui se plaignent, il y en a beaucoup. Les gens qui parlent de mise à mort, ce sont les membres du personnel de l'ASBL, ce n'est pas moi.

Je retiens un élément positif dans ce que vous avez dit, vous avez dit que vous reconnaissiez qu'il y avait eu des erreurs de management. Là, je pense que votre responsabilité, c'est de faire en sorte justement que ce management ne vienne pas aggraver la situation. Aujourd'hui, beaucoup de plaintes et de réclamations se portent vers ce management et vers ces directions, qui a un moment donné ou un autre, n'ont peut-être pas l'attention attirée de manière assez forte par une volonté de respect et de respect des travailleurs tout simplement dans ce qu'ils sont.

Vous parlez des services, vous savez, on peut parler pendant longtemps, moi j'ai l'impression que vous avez diminué pas mal de services, vous avez investi dans d'autres secteurs, c'est très bien, mais vous avez d'autres services. Moi j'ai toujours en tête cette maison de quartier Karreveld qui a disparu, ces maisons de quartiers qui sont moins présentes sur le terrain pour les jeunes, pour les gens et pour le public.

On ne va pas épiloguer, cet incident n'est pas clos, on va reparler malheureusement de ces problèmes, on va reparler de ce malaise du personnel, malaise que je n'ai pas inventé, qui est réel, qui est vrai. Je suis un peu surpris quand vous dites que vous n'avez pas de plainte, que vous n'avez pas de connaissance de plainte, je suis un peu surpris parce que j'ai entendu parler d'un certain nombre de plaintes et moi, je vais vous dire très franchement, vous ou bien vos directeurs, ou les deux, vous êtes un peu à côté de la plaque dans la façon dont vous avancez aujourd'hui avec le personnel. Je pense que si vous avez un projet, si vous avez des ambitions, si vous avez des lignes de conduite pour l'avenir, je pense que c'est toujours plus intéressant de faire adhérer les gens, de faire participer les gens. Les gens se sentent plus valorisés, plus respectés et ils peuvent marcher ensemble. Quand les gens se sentent dénigrés, se sentent méprisés, je pense que c'est difficile. Je le dis très franchement, et je le dis sans agressivité, je pense que vous êtes à côté de la plaque. C'est un peu à l'image du point que nous avons eu à l'ordre du jour ou 3.000 € du service Jeunesse pour trois jeunes qui vont à l'étranger, même dans votre majorité, il y a cinq personnes qui se sont abstenues tout à l'heure. Voilà, je m'arrêterai là ce soir.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je vais déroger un petit peu à l'ordre du jour parce que Madame la bourgmestre qui est la personne qui doit répondre aux prochaines interpellations est pour l'instant occupée avec la presse et donc, nous allons directement au point 39 qui concerne l'interpellation de Monsieur De Block relative au home Arcadia.

39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative au home Arcadia. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende het rusthuis Arcadia. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Pendant les vacances, j'ai cru comprendre qu'il y avait eu une inspection combinée au home Arcadia. J'ai cru comprendre que c'était l'inspection fédérale, la COCOM et l'AFSCA suite à la plainte de la famille d'un résident. Vu que la bourgmestre est responsable aussi pour la sécurité et la santé publique, et que l'AFSCA, la COCOM et l'inspection fédérale sont descendus, je voudrais avoir quelques informations supplémentaires sur cette inspection. Est-ce que vos services ont été avertis de l'inspection ? Quand a-t-elle eu lieu exactement ? Quel a été le sujet de cette inspection de cette plainte ? Est-ce que la bourgmestre et le CPAS ont pu prendre connaissance du rapport de l'inspection, est-ce que des mesures ont été prises, est-ce que des recommandations ont été faites ? Est-ce que les documents relatifs à l'inspection sont sujets à la loi sur la publicité des documents administratifs ? C'est une question spécifique parce que ça fait déjà quelques fois que je demandais le document, en tant que conseiller communal, et qu'on me refuse certains documents du CPAS. Est-ce que les conseillers communaux qui ne sont pas membres du conseil du CPAS ont le droit de recevoir ou de venir consulter les rapports ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme l'échevine Goris :

Je vais vous lire la réponse au nom de la bourgmestre. Concernant l'inspection regroupant plusieurs services, ayant eu lieu le 4 août 2017 à Arcadia, suite à une plainte de la famille d'un résident, la bourgmestre a été informée de cette inspection au moment-même où celle-ci était en train de se dérouler. À ce jour, si la situation d'Arcadia a fait l'objet de discussions entre les autorités du CPAS et de la commune, aucun rapport n'a été transmis à la commune, sauf aujourd'hui à 17 heures où un premier rapport est arrivé.

Concernant la publicité des documents, s'agissant d'une affaire relevant de la compétence du conseil de l'action sociale, je rappelle ici l'article 36 de la loi organique sur les CPAS : « les membres du conseil de l'action sociale ont le droit de prendre connaissance sans déplacement de tous les actes, pièces et dossiers concernant le centre public d'action sociale. Les membres du conseil ainsi que toutes les autres personnes qui, en vertu de la loi, assiste aux réunions du conseil, du bureau permanent, des comités spéciaux, sont tenus au secret. »

Je cède la parole au président du CPAS, qui pourra peut-être développer davantage les réponses à vos questions.

M. Vandenhove, président du CPAS :

À ce jour, par rapport à cette inspection, nous avons reçu trois rapports. Un rapport sur la maison de repos et de soins, donc la maison MRS, un rapport sur la maison MR et alors un rapport de Brulabo par rapport à tout ce qui concerne l'AFSCA. Tous ces rapports ont émis des remarques que nous sommes en train d'analyser et auxquels nous apportons des réponses. Dans le rapport MR, on s'attache plus à l'hygiène, à l'état des chambres, un règlement par rapport aux fumoirs dans la maison de repos. Le rapport de l'AFSCA n'a noté aucune remarque par rapport à tout ce qui est cuisine, nourriture etc. Le rapport que nous sommes en train d'étudier pour le moment et pour lequel nous émettons des réponses, c'est le rapport MRS qui est le plus important, il fait 18 pages. Nous sommes en train de l'analyser et nous devons trouver des réponses.

Ça fait déjà un petit temps que le CPAS a investi dans la restructuration d'Arcadia. Ça a commencé par la problématique des horaires du personnel, mais on se rend compte qu'on va beaucoup plus loin que ce genre de problème. Il y a une mission qui est faite aussi par un organisme externe et moi, ce que je vous propose, c'est d'organiser, dès que ce sera possible, après l'aboutissement de tout ce travail, une section réunie sur Arcadia. Ça ne s'est jamais fait et je crois que ça vaut la peine parce que le travail que nous sommes en train de faire pour le moment c'est non seulement un travail par rapport au personnel, on en a parlé tout à l'heure, mais donc le personnel est actif par rapport au bien-être au travail des gens et on essaye de le faire en concertation, mais c'est un travail qui prend énormément de temps. Mais ce qu'on ne peut quand même pas oublier, et je regrette quand même que par rapport à certaines discussions, ça s'oublie souvent, c'est que derrière tout cela, il y a un public, il y a des résidents qui sont des personnes généralement fragilisées et pour lesquelles on constate un manque de projet et c'est l'essentiel de notre action pour l'instant, c'est de faire un projet pour cette maison et c'est ça que j'aurai l'occasion de vous présenter en section réunie quand tout ce travail sera abouti. L'objectif, c'est qu'il puisse aboutir au début de l'année prochaine.

M. le président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai bien compris que l'article 36 parle des conseillers CPAS, moi j'ai posé la question sur la publicité de certains documents qui ne concernent pas des individus, mais des constats généraux, qui à mon avis relèvent de l'intérêt commun. Je n'ai pas besoin de connaître les détails individuels, peut-être que j'orienterai ma question encore une fois à la Tutelle, mais le caractère-même de la plainte, de quoi s'agissait-il ? Est-ce que vous pouvez répondre, ou pas du tout ? Bon d'accord, je comprends que vous ne pouvez pas me donner de détails et je vous fais confiance.

Alors une autre question, le rapport MRS, ça découle...

M. le président :

Monsieur De Block, il fallait poser les questions avant, maintenant vous faites une clôture de votre interpellation. Vous avez reçu les réponses aux questions que vous avez posées. On peut considérer que l'incident est clos, d'accord.

**40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, conseillère communale MR, relative à la dangerosité du boulevard Mettwie. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, gemeenteraadslid MR, betreffende het gevaar op de Mettwielaan. (Aanvullend)**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le président, je suppose que certains ont lu mon interpellation, il y a donc depuis que le Mettwie a été changé, de gros problèmes. Entre autres, le 2 octobre, à 10h30, un accident s'est produit entre un gros camion de notre commune et une voiture dans la partie du boulevard Mettwie vers l'avenue de la Liberté. C'est un accident que j'ai failli avoir très souvent avec des gros transports et j'ai réfléchi, quand on est sur la bande de gauche, on ne voit pas ce qui se passe sur la bande de droite, surtout quand c'est un gros véhicule, il suffit de quelqu'un qui ouvre sa portière, le gros véhicule doit faire un écart et nécessairement, il se retrouve sur la bande de gauche et c'est l'accident. Donc je propose soit de faire des panneaux très grands et en plusieurs langues, le long du boulevard pour que les gens comprennent que ce boulevard est dangereux, et peut-être inciter les gros transports à se mettre comme beaucoup au beau milieu, parce que finalement, ceux qui respectent la bande de droite se mettent en danger et mettent les autres en danger. Les riverains avaient signalé tout cela, ils n'ont pas été entendus par l'ancienne majorité, ils n'ont pas été entendus par la Région, s'il était possible que nos députés à la Région tapent sur le clou pour qu'on arrête de faire des bêtises comme ça sur la voirie, parce que tant pour nos piétons, que pour les cyclistes, que pour les automobilistes et les gros véhicules et les motos, ce boulevard est excessivement dangereux. Je vous remercie !

M. le président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Madame Evraud de ce constat, mais c'est vrai que l'accès des poids lourds de grand gabarit doit être limité dans la capitale, à l'instar d'autres grandes villes, il faudra y passer, parce que les poids-lourds provoquent pas mal de nuisances.

Il faut savoir que la Commune en est consciente puisque elle a planifié un peu avant les vacances d'été, de supprimer le parking poids-lourds au niveau du Mettwie-Condor, avec l'arrivée de ce projet immobilier M-Square au Mettwie. On a effectivement constaté que rien que le parking poids-lourds constituait une nuisance visuelle pour les nouveaux logements, mais surtout une source de danger pour ceux qui se garent sur le Mettwie et qui sortent des parkings des immeubles. Le boulevard étant régional, toutes vos remarques, c'est la seule chose à laquelle je puisse m'engager, c'est que toutes vos remarques seront portées à la connaissance de Bruxelles-Mobilité pour tenter d'améliorer la situation. Je ne peux pas aller plus loin en l'état.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je n'ai qu'à remercier, je sais bien que vous ne pouvez pas faire grand-chose.

**41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, conseillère communale MR, relative aux moteurs diesel. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, gemeenteraadslid MR, betreffende de diesel motoren. (Aanvullend)**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Les moutons de Panurge bruxellois imitent donc les villes françaises, on va faire la chasse à quelques autos privées qui seraient la cause de toutes les maladies respiratoires. Je me soucie aussi de la santé des personnes, qu'on me comprenne bien. Mais qui roule avec de vieilles voitures diesel, par définition des personnes qui ne font pas beaucoup de kilomètres, sinon ils n'auraient pas de vieilles voitures. En plus, ce sont souvent des étudiants ou des pensionnés qui usent leurs véhicules. On ne peut évidemment pas s'attaquer au diesel des camions, on ne peut pas s'attaquer au diesel des bateaux du port de Bruxelles, ni des bus et des autocars, ni des avions qui amènent de précieux touristes. Je note de plus que notre zone de police a été contrainte d'acheter des SUV diesel car la force du couple n'était pas suffisante pour le transport du matériel lourd avec une motorisation essence, dont acte. Ça veut dire que même la police doit continuer à utiliser du diesel. Au départ il était question du centre de Bruxelles, j'ai entendu que la Région veut étendre cette restriction aux 19 communes, assortie évidemment de plantureuses amendes dissuasives pour les conducteurs captifs, dont il est si facile pour la Région, alors je m'accroche, de sucer de substantifs sous dont s'alimentent ses caisses, tout en transformant leur vie délibérément en enfer sans en entretenir les infrastructures. En fait, à moins de mettre une catégorie de citoyens au rencard, à pied ou à vélo, je ne dis pas en transport en commun parce qu'on ose appeler cela des transports publics où pour faire 8 kilomètres, il faut prévoir une demie matinée, et certainement pas essayer de faire ce voyage de nuit, et certainement pas en mobilité réduite.

Ma question est triple, notre commune va-t-elle aussi participer à cette mascarade qui fait croire à la population qu'elle respirera mieux quand ces quelques véhicules diesels auront été polluer les décharges plutôt que les garages ? Combien de véhicules dans la zone-ouest et spécifiquement dans notre commune seront impactés par cette mesure dans les deux prochaines années ? Il était question d'une prime au remplacement pour alléger la note qui est salée. En effet, cette décision rend les véhicules invendables, rend les occasions prohibitives ou oblige à l'achat d'un véhicule neuf. Enfin, une réflexion plus que des questions, qui je l'espère seront répercutées par les nombreux députés ici présents, enfin il n'y en a plus beaucoup, il y a eu de nombreuses faillites dans le secteur automobile, est-ce que les revendeurs, les constructeurs ont été concertés par ces décisions ? A-t-on tenu compte des améliorations techniques des motorisations diesel qui consomment et polluent beaucoup moins ? Pourquoi n'a-t-on pas plutôt analysé la présence des filtres au niveau des contrôles techniques pour tous les véhicules, filtres dont le remplacement onéreux est souvent oublié, entre-guillemets ? On peut pousser à l'achat de véhicules électriques, toujours très chers, la voiture électrique coûterait quatre centrales nucléaires à la France si tout le monde roulait en véhicules électriques, donc ça fait deux centrales nucléaires en plus en Belgique, est-ce que c'est au programme ? Pour rappel, le 12 janvier

dernier, on craignait de devoir activer la réserve stratégique pour éviter un blackout généralisé, c'est toujours d'actualité et on attend, comme sœur Anne, une programmation cohérente de l'énergie pour les 30 prochaines années. Qu'on n'invoque pas l'importation de carburants fossiles, on importe aussi de l'électricité. En fonction du temps, de la manière de conduire, de la densité de la population, du nombre de kilomètres disponibles, le nombre de kilomètres disponibles des batteries varie beaucoup. Il y a peu de bornes publiques et le temps nécessaire au chargement varie entre 1 et 8 à 12 heures. Le rechargement de ces dernières est à 95 % au domicile, pourquoi dans les nouveaux logements privilégie-t-on donc un nombre restreint de garage et plutôt des emplacements où il n'y a pas de place pour la Walbox ? Leurs prix sont élevés, comme celui des installations nécessaires. Va-t-on autoriser que des prises électriques pendouillent des étages pour le rechargement des batteries en voirie ? Quel sera le sort des batteries usagées, inflammables instantanément, extrêmement polluantes également à la fabrication ? C'est vrai que les produits qui les composent proviennent de pays lointains, pauvres et moins sourcilleux sur le sujet.

Ces génies qui nous gouvernent d'une manière dictatoriale prennent leurs fantasmes pour des réalités. Le portefeuille du contribuable est extensible en fonction de leurs souhaits, les chaînes de montage et les plans de marketing se changent d'un claquement de doigts, notre ville est idyllique, où tout le monde saute dans un transport public adapté à tout un chacun, en nombre et disponible, à toute heure..., bref des mirages que peut-être leurs petits-enfants verront un jour. Je vous remercie !

M. le président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je sens Madame Evraud bien révoltée, j'aimerais bien vous entendre plus souvent sur certains points ici, proposés par la majorité.

Mme Evraud :

Il vaut mieux pas !

(Rires - Gelach)

M Ait Jeddig :

Il faut vous exprimer librement, madame Evraud ! C'est vrai que transformer la zone bruxelloise en zone de basses émissions, où on interdit dès 2018 les véhicules EURO 1 et EURO 2. Si ces véhicules circulent, ils sont pénalisés. Là, on recherche évidemment des ressources financières. Mais malheureusement, il y a des dommages collatéraux. Ce sont les gens avec de faibles moyens qui disposent de voitures d'occasion ou de voitures anciennes. Et là, vous les obligez soit d'aller à pied ou en transport en commun, mais ceux-ci sont mal desservis. Qu'en sera-t-il aussi du charroi ? Est-ce qu'il y a des véhicules qui risquent de devoir être renouvelés ? C'est encore le contribuable qu'on va devoir mettre à contribution. On cherche à se débarrasser des voitures d'occasion et des garages qui sont situés dans le quartier Heyvaert, ou du moins diminuer leurs nuisances. Mais donc cette mesure va encore faire en sorte qu'on va augmenter le nombre de véhicules anciens qui ne pourront plus rouler et qui se retrouveront peut-être dans ces garages.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

C'est un projet qui est porté par la Région. La zone à faible émission concerne tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes, tant privés que publics. Les diesels sont principalement concernés, mais les vieilles essences aussi. Depuis le début, la zone concerne les 19 communes. Quand nous parlons de problème de santé publique de cette ampleur, il me semble que la valeur marchande ne doit pas faire partie de l'équation. Depuis 1997, des études très sérieuses alertaient de la dangerosité des particules fines liées à la combustion du diesel. Ce n'est que récemment que le monde politique a enfin pris conscience de cette bombe sanitaire. Dans les villes, cette haute concentration de particules fines est la cause de 75.000 décès par an en Europe et plus ou moins 12.000 en Belgique.

Pour répondre à votre première question, oui la Commune participera à l'assainissement de l'air bruxellois. La Commune a planifié, et je réponds à Monsieur Ait Jeddig, a planifié le remplacement d'une quarantaine de véhicules d'ici à 2025. Les véhicules déclassés rentrent dans le circuit du recyclage. Rassurez-vous, le temps des cimetières de voitures est terminé. La Région estime que 2.300 autos possédées par des Bruxellois seront interdites en 2018 et 17.000 en 2019. Je ne sais pas combien il y en aura exactement à Molenbeek. Dans le passé, toutes les primes à la casse ont été motivées non pas pour des raisons écologiques, mais économiques, pour relancer la machine industrielle nationale. Je le répète, on ne peut pas opposer un argument économique à un problème sanitaire de cette ampleur. Des alternatives existent malgré tout, des alternatives aux vieilles diesels existent, elles existent sous la forme de véhicules essence. Il ne faut pas nécessairement aller chercher les véhicules électriques, des véhicules essence, moins polluants ne coûtant pas plus cher à l'achat qu'un diesel, même en occasion. Pour les frais variables, je rappelle qu'un litre de diesel coûte plus cher à produire qu'un litre d'essence. Cette anomalie va disparaître d'ici quelques années.

Alors, c'est un commentaire personnel, il est regrettable à mon sens qu'on n'ait pas été plus vite pour interdire les diesels, à l'instar de Paris, Londres et des pays scandinaves. Dans quelques années, je le pense vraiment, on commentera cette interdiction de la même manière qu'on le fait aujourd'hui à propos de l'interdiction de la cigarette dans les lieux publics, cela paraîtra tellement évident !

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Évidemment, 2.300 véhicules contre tout ce que j'ai dit comme gros transport, bateaux, avions bus etc., c'est dérisoire. Ensuite, je voudrais vous faire part d'autre chose. Il y a eu un accident ce week-end et j'avais pensé en faire une question d'actualité, il y a eu un accident sur l'autoroute dans le Tyrol autrichien. C'est un bête accident, une voiture sur une autoroute qui heurte un muret. C'était une voiture électrique, une Tesla, elle a pris feu instantanément. La batterie de cette voiture électrique a pris feu tellement vite que la dame a eu juste le temps de sortir et si on avait dû la désincarcérer, ç'eût été trop tard. Il a fallu une

brigade de pompiers, qui a d'ailleurs fait une vidéo, parce qu'ils n'en sortaient pas. C'est une batterie lithium ion qui brûle à très haute température, donc rien ne fonctionne d'autres que de l'eau pour l'éteindre. Il faut le savoir et les pompiers ne le savent pas ! C'était une Tesla et Tesla recommande d'ailleurs d'inonder toutes les cellules environnantes à celle qui brûle avec beaucoup d'eau, ils prévoient 11.000 l d'eau pour éteindre une voiture, je ne sais pas si vous vous rendez compte ? Pas plus tard qu'hier, un pompier bruxellois à qui j'expliquais l'histoire et qui a vu la vidéo, était médusé parce qu'il n'a reçu aucune information sur le sujet. Il a fallu d'abord couper l'alimentation des batteries hautes performances pendant que ça brûlait, cet incendie a nécessité pendant plusieurs heures l'intervention de 35 pompiers, cinq véhicules de pompiers, la mise en quarantaine de l'épave pendant 48 heures, parce que le feu se réactivait. Je vous rappelle qu'ici, nous avons des rues étroites, extrêmement encombrées, ces voitures vont aussi dans des parkings fermés, dans des garages, et même la STIB a acheté des bus électriques, c'est inouï.

Le cas des voitures hybrides est pire encore parce que non seulement le moteur à injection directe à essence qui les équipe pollue plus que les diesels actuellement. Ils émettent des particules ultrafines qui ne sont pas filtrées par les pots catalytiques actuels et donc en matière de nocivité, c'est le top du top et on en a encore pour un certain temps !

En plus, un véhicule diesel, ça prend feu très doucement, très lentement et donc prétendre que l'on supprime le diesel pour une question de santé publique, pour moi, c'est une fausse excuse, parce que si réellement on s'occupait de la santé publique, on aurait purifié l'air extrait des tunnels, au lieu de le remballer dans les parcs depuis plus de 30 ans !

M. le président :

Merci Madame Evraud.

J'aurais besoin de Monsieur Ikazban et de Monsieur Ait Jeddig. Peut-on leur demander de revenir dans l'hémicycle ? Merci Madame Moureaux.

Bon, comme Monsieur Ikazban est en ce moment interviewé par des journalistes, nous allons passer à l'interpellation de Monsieur De Block.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la fermeture de l'agence FORTIS Tamaris. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de sluiting van het agentschap FORTIS Tamaris. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense qu'on a déjà débattu ici sur la fermeture de l'agence. Donc je ne vais pas m'éterniser là-dessus. Maintenant, la bataille pour les riverains, ça se concentre sur le maintien des deux distributeurs de billets et d'extraits. Parce que si l'agence ferme, les gens qui doivent aller chez Fortis, ils doivent se déplacer à l'extérieur du quartier. Je pense que c'est un quartier où une certaine population âgée, tout ce qui est Internet banking, c'est vraiment problématique. Ce n'est pas cette génération qui va maintenant apprendre à utiliser ces outils-là. Mais, ils ont besoin de retirer de l'argent. Les habitants s'inquiètent aussi, pas seulement par rapport à cette banque-là, avec la restructuration de la banque ING, il y a une

rumeur pour l'instant, que la banque ING au square Machtens fermera aussi. C'est possible, j'ai essayé de trouver des informations à ce sujet parce qu'il y a quand même une restructuration et une rationalisation des agences qui va se faire. Il y a aussi une inquiétude par rapport à la poste au coin des rues Osseghem et Mélopée. Là aussi, Bpost dit qu'il n'y a pas de plan, mais depuis quelque temps, ils annoncent les plans, juste avant que ça ferme pour éviter qu'il y ait une réaction du personnel et du public. C'est le changement qui a eu lieu après certaines petites résistances ou révoltes suite à des fermetures de postes, qu'ils ont changé cette pratique. Donc ça m'inquiète surtout qu'au début de cette même rue d'Osseghem, il y a déjà le bureau de la poste et qu'en plus le critère que Bpost utilisait pour justifier une agence, c'était je pense plus ou moins 80.000 habitants.

Vous comprenez que les gens s'inquiètent, ce n'est pas simplement le bas de Molenbeek, les gens aimeraient bien que la Commune se batte pour le maintien des distributeurs de billets. On a déjà fait des interventions dans le bas de Molenbeek pour Fortis, pour que les gens puissent continuer à retirer de l'argent sur place.

Donc je demande ce que vous avez fait, parce que je me souviens d'une fameuse lettre que vous avez envoyée, est-ce qu'il y a eu un retour de cette lettre ? Est-ce que vous avez pu rencontrer la direction de la banque Fortis ? Est-ce que vous comptez faire quelque chose avec les distributeurs qui disparaissent ? Est-ce que vous avez déjà pris contact avec Fortis suite à ce problème ? Est-ce que vous anticipez les possibles fermetures de la banque ING et des bureaux de poste ? Est-ce que vous allez anticiper ces fermetures et allez discuter avec eux avant qu'ils ne décident de fermer ? Est-ce qu'il est possible d'avoir des distributeurs de billets qui ne sont pas attachés à une banque ? Est-ce qu'il existe des distributeurs de billets produits blancs ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je souhaiterais ici qu'on cherche des solutions pour que ce quartier ne devienne pas un désert économique. Je tiens à apporter à la connaissance du conseil, Monsieur De Block a parlé du square Machtens, il y a peu, il y avait encore deux distributeurs électroniques d'argent à cet endroit-là. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un seul. Dans quelques semaines, on pourrait aussi supprimer ce distributeur-là. Je suis aussi, à titre personnel, sensible aux difficultés des gens et plus particulièrement ici en l'occurrence aux personnes âgées. Comme je l'ai dit il y a une petite heure, c'est déjà difficile d'arriver à certains endroits étant donné l'état des trottoirs, si en plus on commence à augmenter les distances, ça ne deviendra que plus pénible. En tout cas, je demanderais au collège de tout mettre en œuvre pour que ce quartier ne devienne pas demain un désert économique.

M. le président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

La suppression de l'agence à l'avenue des Tamaris, prévue dans le plan de réorganisation de la banque, est un sujet évidemment de préoccupation majeure. Cette

décision surviendrait après la fermeture de l'agence qui est située chaussée de Gand, et qui a impacté la population du centre de Molenbeek. Vous savez qu'il s'agit d'une stratégie globale de diminution des agences et de développement du numérique concernant tous les réseaux bancaires, et évidemment je déplore cette mesure prise unilatéralement, sans concertation avec la Commune. Si vous suivez un minimum l'actualité, je pense que vous êtes bien au fait que c'est un phénomène de société qui impacte de tous les quartiers, toutes les communes et que c'est une évolution que l'on peut regretter, mais qui s'inscrit dans le devenir des banques, en Europe ou en Belgique plus particulièrement.

Vous le savez aussi je suppose, BNP Paribas est une institution privée et je n'ai pas la possibilité de donner des injonctions à sa direction. Toutefois, j'ai interpellé celle-ci avec insistance, puisque dès connaissances de cette intention, j'ai interpellé en 2016 la direction de BNP Paribas. J'ai ici les courriers en annexe, si vous souhaitez. J'ai insisté dans ce courrier sur les conséquences fâcheuses qu'occasionnera une telle décision sur le quotidien des riverains. Ce sont bien souvent des anciens et fidèles clients de BNP Paribas et cette mesure imposerait à des personnes qui sont souvent plus âgées, de devoir se déplacer pour avoir accès au service de proximité offerts par cette agence. Il s'agit pour ces riverains, et beaucoup en ont fait le témoignage, d'un véritable traumatisme. Cette décision enclave encore plus ce quartier qui ne bénéficie pas de station de métro. Pour les personnes âgées, c'est un problème que de devoir se déplacer.

Un appel a été fait afin que le management revienne sur sa décision eue égard aux conséquences que cela pourrait générer. Du point de vue de la banque, je pense aussi qu'il en va de son image et des relations de confiance entre elle et ses clients.

Malgré ces rappels, nous n'avons pas reçu de réponse de la direction. Un nouveau courrier a été adressé au début du mois, le 5 octobre, et il n'y a pas eu non plus de réactions. Nous en sommes avec cette situation, mais je peux vous dire que l'accessibilité aux services est évidemment une des priorités du collège. La preuve en est, c'est que nous avons inauguré récemment une antenne communale de proximité dans le quartier. Évidemment, il y a aussi la possibilité, et les contacts sont plus positifs avec une autre agence bancaire, ING qui se trouve à proximité, de pouvoir maintenir ses services. Moi, j'ai conseillé aux habitants qui m'interpellaient, d'ouvrir un compte auprès de cette agence ING qui reste dans le quartier.

En ce qui concerne les services de la poste, rue Osseghem, je n'ai à ce jour reçu aucune information d'un éventuel déplacement ou d'une éventuelle fermeture. Je partage votre constat, on peut le regretter, mais je pense qu'il faut nécessairement donner aux habitants, d'autres possibilités. Aujourd'hui, à la commune, il y a des formations qui se donnent, notamment auprès de personnes qui sont plus fragilisées ou auprès des personnes plus âgées pour qu'elles aient ce contact avec l'informatique, pour qu'elles puissent faire leur paiement avec leur ordinateur. Donc, nous suivons et nous sensibilisons ce public à ces changements de société auxquels nécessairement ils doivent être amenés à participer. Nous avons à cet égard une attitude tout à fait proactive de soutien et d'accompagnement aux personnes fragilisées, soit parce qu'il y a cette fracture numérique, soit parce qu'elles sont trop âgées.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Si j'ai bien compris, pas de réponse sur le maintien des distributeurs de la banque, de cette agence-là. Mais sur la proposition qui était faite à l'époque à la chaussée de Gand, de demander en tant que commune, l'installation de distributeurs de billets qui ne sont pas rattachés à une banque, je n'ai pas reçu de réponse. J'espère que votre parti votera contre la privation de Belfius. Une banque publique pourrait encore être la seule solution pour aller à contre-courant d'une banque qui ne fonctionne que là où il y a le plus d'argent, et qui en fait, abandonnent tout service aux gens. J'espère que cet épisode de Fortis à la chaussée de Gand et maintenant à l'avenue Tamaris, que cela peut vous convaincre de voter contre au Parlement fédéral. J'ai hâte de voir votre vote ce jour-là !

M. le président :

Merci, Monsieur De Block.

Puisque Monsieur Ikazban n'est pas de retour dans la salle, je propose que nous passions à l'interpellation déposée par Monsieur Rahali.

**42. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SP.A, relative aux contrôles de police dans les ASBL. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de politiecontroles in de vzw's. (Aanvullend)**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le président, il s'agit d'une interpellation sur les contrôles massifs de la police dans les ASBL et les cafés de notre commune. Dans le courant du mois de septembre, nos établissements, cafés et associations ont reçu des contrôles répétés de la police. En effet, les ASBL subissent ces derniers temps des contrôles de routine, selon la police. Les exploitants et les clients sont sous pression et ne comprennent pas pourquoi ces contrôles massifs et répétés dans la commune. Ces contrôles, dits de routine, monopolisent un dispositif important. J'ai été témoin d'un contrôle réalisé par une dizaine d'agents, des chiens policiers et une logistique assez importante pour cette intervention.

Je me demande dans quel cadre s'inscrivent ces interventions ? Quels sont les résultats ? Est-ce que ces interventions ne se réalisent que dans notre commune ? Quels sont les coûts de ces opérations ? Est-ce que c'est à charge du contribuable ? Si oui, le contribuable paye le prix de sa propre frustration. Tous ces coûts sont-ils justifiés ?

M. le président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Non, je demande la parole pour une autre interpellation.

M. le président :

Excusez-moi, je donne la parole à Madame la bourgmestre alors.

Mme la bourgmestre :

Monsieur Rahali, les contrôles menés auprès des ASBL ne sont pas propres à Molenbeek. Ils ont été effectués dans un ensemble de communes et donc, il y avait plusieurs phases à ce contrôle, une première phase qui s'inscrivait dans le cadre d'une vérification administrative, afin de réaliser l'inventaire de toutes les ASBL présentes sur le territoire, non pas que de Molenbeek, mais de toute la zone de police pour ce qui nous concerne. Les données étaient vérifiées au niveau de la banque des entreprises.

Un formulaire a été distribué aux associations en vue de vérifier leur conformité avec la loi concernant les ASBL. Cette procédure a été élaborée en concertation avec l'auditeur du travail, le procureur du roi et le procureur général de Bruxelles. Elle a été validée par le SPF Justice, afin que tout soit conforme à la législation existante. Alors c'est vrai que certaines associations ont fait l'objet d'un contrôle approfondi quand elles étaient soupçonnées d'avoir des activités qui pourraient être illégales. Durant les six derniers mois, neuf ASBL ont fait l'objet d'un contrôle multidisciplinaire, à savoir police fédérale, inspection sociale, ONEM dans le cadre du projet BELFI.

Quant aux cafés, ceux-ci peuvent faire l'objet de contrôles. Quand on parle de cafés, ça peut être de vrais cafés, des night-shops, des commerces de toutes sortes, que ce soit dans le cadre de vérifications administratives, ECOSOC ou dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants. Dans ce dernier cas, 22 établissements ont fait l'objet d'un arrêté de fermeture depuis le 1^{er} janvier 2016. Quand un arrêté de fermeture est pris, c'est qu'il y a suffisamment de preuves pour qu'on puisse procéder à cette fermeture pour une période qui varie de trois à six mois.

Je voudrais également préciser que c'est vrai qu'il y a eu un inventaire et des contrôles qui ont été effectués ces derniers mois dans les associations. Je précise que ce n'était pas uniquement à Molenbeek et que la police, dans le cadre de ces contrôles, aurait à mon sens, et je lui ai dit, aurait dû communiquer au préalable que ces contrôles allaient être faits sur le territoire des communes puisque c'était dans le cadre des opérations BELFI et donc je pense qu'il aurait été plus positif de la part des services d'annoncer leurs intentions de faire ces contrôles, d'expliquer pourquoi ces contrôles étaient effectués, comment ils étaient accompagnés, et donc il aurait dû y avoir plus de subtilité dans certains cas.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Madame bourgmestre pour vos réponses, ça me rassure en tout cas quand vous confirmez qu'effectivement ces contrôles répétés, je le dis encore une fois, ce n'est pas uniquement de notre commune. En tout cas, j'ai été interpellé par plusieurs personnes, que ce soient des associations ou des cafés qui disent que malheureusement ces contrôles n'étaient pas toujours faits, comme vous venez de le confirmer d'une manière sobre et réfléchie. Moi-même, en discutant avec certains policiers, on a tout simplement dit qu'il s'agissait de contrôles de routine. Mais ça pourrait aussi être une pression du fédéral sur vous ou sur la commune pour que les policiers exercent ces contrôles de routine. Il est clair

que quand on accentue des contrôles dans certaines zones, on va certainement trouver des choses. Maintenant, ce n'est pas le fait que je sois contre les contrôles, c'est le fait que lorsqu'on contrôle des zones, alors il faut contrôler toutes les zones. Parce qu'ici, on vise toujours le territoire Molenbeekois et alors on peut vite en arriver à la stigmatisation et donc je demande dans quel cadre s'inscrivent tous ces contrôles à répétition. Pour les contrôles qui ont lieu dans l'année qui a suivi les attentats de Paris, je peux comprendre, mais par la suite, on a encore connu d'autres contrôles, dans les mêmes établissements et ça a été vécu de manière assez frustrante par les acteurs, que ce soit les ASBL ou les membres. Si vous me dites que ces contrôles se passent dans toutes les communes, alors vous me rassurez. Mais ce n'est pas tout à fait l'impression que les gens ont ici à Molenbeek.

M. le président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je voudrais préciser qu'il faut faire la distinction entre l'inventaire et le contrôle des ASBL et des opérations qui peuvent être menées auprès de certains commerces. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion entre les deux types de contrôles.

M. le président :

Merci, l'incident est clos.

43. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SP.A, relative aux courses de voitures sur le boulevard Leopold II. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SP.A, betreffende auto races op Leopold II laan. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le président, le 5 octobre dernier, un accident grave s'est produit sur le boulevard Léopold II. Il aurait pu coûter la vie à un client assis sur la terrasse d'un restaurant. En effet, deux jeunes chauffards faisaient la course et l'un d'eux a perdu le contrôle de son véhicule et il a abouti sur le trottoir. Si la personne assise à cette terrasse n'avait pas eu ce réflexe extraordinaire de sauter pour éviter le choc, elle ne serait plus parmi nous aujourd'hui. J'ai été témoin de cet accident, c'est d'ailleurs moi qui ai appelé la police. Ce sont des trottoirs très fréquentés, le boulevard Léopold II est un axe principal, il y a le métro, il y a le tram, les bus. Les enfants des riverains jouent souvent devant leurs portes, sur ces trottoirs. Ce jour-là, fort heureusement, il n'y avait pas de présence d'enfants à proximité, sinon une véritable catastrophe aurait pu avoir lieu. Car lorsque vous voyez la photo, la voiture aurait pu atterrir sur la devanture du restaurant. Et là, je n'ose pas imaginer la catastrophe à laquelle on aurait dû faire face.

Les riverains se plaignent depuis plusieurs années de rassemblements d'individus en grand nombre. Il y a quelques années, j'avais fait une interpellation par rapport au tapage nocturne, par rapport aux jeux de hasard avec souvent des mineurs dans la rue. Toutes ces

nuisances entraînent des bagarres, du bruit et des courses de voitures illégales etc. Les riverains sont vraiment à bout et, comme je fréquente le quartier, je suis là quasiment tous les jours, je suis tous les jours interpellé.

Il est clair qu'après cet accident, je tiens à remercier l'intervention de la police, des ambulanciers et des pompiers. Ils ont fait un travail extraordinaire. C'était très rapide, je tenais à le saluer !

Ma première question, quels ont été les mesures que vous avez entreprises pour remédier aux problèmes soulevés dans mon interpellation il y a quelques années ici concernant le tapage nocturne et à des problèmes de bagarre sur le boulevard Léopold II ? Quelles en sont les résultats aujourd'hui ? Quelles sont les actions que vous pensez mener pour éradiquer tous ces fardeaux et ses problèmes que les habitants de ce quartier vivent ? Aujourd'hui, après tout ce que nous avons vu, les piétons ne sont plus en sécurité sur leur propre zone.

M. le président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Monsieur Rahali, d'une manière générale, tant les gardiens de la paix que les médiateurs Rom et bien entendu les policiers sont régulièrement présents sur le boulevard Léopold II, où ils n'hésitent pas à intervenir en cas de problème. Je vous rappelle d'ailleurs que j'ai pris une ordonnance d'interdiction de consommation d'alcool lorsque c'était nécessaire. La police pratique régulièrement des opérations de lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants. Ils contrôlent, comme vous le dites, des cafés, des commerces et parfois avec succès quant à la prise de stupéfiants. Le Medibus est aussi présent deux fois par semaine à proximité de la station de métro Ribaucourt.

Pour lutter contre la vitesse excessive, 30.794 véhicules ont été contrôlés sur le boulevard Léopold II depuis le 1^{er} janvier de cette année, dont 223 en vitesse excessive. Depuis le début de l'année, 24 accidents y ont eu lieu, dont un avec blessés graves et 7 avec blessés légers.

Concernant l'accident que vous évoquez, il s'agit d'un refus de priorité entre deux véhicules qui a entraîné des blessures légères à un passant qui était présent. La Commune met tout en œuvre pour assurer la sécurité sur cette voirie régionale, dont les aménagements, je vous le rappelle, dépendent de la Région. Évidemment, nous sommes particulièrement attentifs, et nous avons déjà eu à diverses reprises des contacts avec Bruxelles Mobilité et le cabinet du ministre des Travaux publics et de la Mobilité, pour qu'ils soient attentifs aux différentes propositions d'aménagement qui sont faites, en insistant sur une meilleure sécurisation de cette voirie.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Madame la bourgmestre, je n'ai jamais dit que la police ne faisait pas son travail, je dis simplement qu'il y a un réel problème sur le boulevard Léopold II, surtout au carrefour avec la rue de Ribaucourt et au coin de la rue de Mexico. C'est dans ce segment-là que des groupements d'individus se font tous les jours en semaine, en soirée, en week-end. Aujourd'hui, je parle réellement de la frustration des habitants de cet axe-là, je pense qu'il faudrait réellement trouver une solution. Je ne reviens pas sur l'accident en lui-même, les accidents peuvent toujours arriver, mais il y a un réel problème, car il y a tous les jours des stationnements en double file. Malheureusement ou heureusement, c'est aujourd'hui les riverains qui doivent nettoyer leurs propres rues, j'ai assisté à des bagarres qui auraient pu vraiment tourner très très mal, entre les habitants et les individus qui sont là, sur ce boulevard, sans respect. C'est vrai, depuis l'interdiction d'alcool en rue, on voit un net changement, surtout au niveau de la propreté. On ne voit plus de canettes de bière ou des bouteilles d'alcool qui traînent sur le sol. Mais aujourd'hui, on fait face un autre problème, ce sont ces individus qui sont là en nombre avec leurs véhicules, qui se font la course entre eux et c'est un réel danger. Je pense qu'il faudrait réfléchir à comment vous pourriez trouver une solution pour éradiquer ce problème.

M. le président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je voudrais simplement préciser qu'il y a un agent de quartier et de gardiens de la paix qui sont d'origine ROM, parce que vous parlez d'individus, mais je pense que vous désignez ces personnes, et qui sont chargés, avec des éducateurs de rue, de proposer des projets, de faire en sorte que ces jeunes puissent faire du sport. Il y a un local qui a été ouvert pour permettre aux anciens de pouvoir se réunir et d'avoir des contacts avec les relais qu'ils ont dans la population. C'est un travail qui demande beaucoup de volonté, qui demande du temps, et dans de priorité, nous voulons aussi que les enfants aient un parcours scolaire encadré.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Madame la bourgmestre, je parle effectivement individus, mais si vous vous rappelez, j'avais déjà fait une interpellation par rapport à la communauté ROM. Personnellement, j'ai un contact très positif avec cette communauté, ils ont d'ailleurs ouvert sur le coin du boulevard Léopold II et la rue Adolphe Lavallée une association. Moi je parle des individus qui ne sont pas nécessairement des Molenbeekois, ils viennent souvent d'ailleurs, ils viennent déranger les Molenbeekois, mais en fait ils viennent de l'extérieur de la commune. Les ROM dont on parlait, j'ai un très bon contact avec eux, ils ont leur association, il y a des échanges entre eux et les autres habitants de Molenbeek, il n'y a aucun souci. Moi je parle vraiment des individus qui viennent se regrouper sur le boulevard Léopold II et qui viennent de l'extérieur.

M. le président :

Merci Monsieur Rahali.

Nous passons maintenant à la dernière interpellation, Monsieur Ait Jeddig était très impatient de la présenter. Mais je dois d'abord donner la parole à Monsieur Ikazban puisqu'il a été le premier à introduire cette interpellation.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative au "safari de l'Islam" à Molenbeek. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de "safari van de Islam" te Molenbeek. (Aanvullend)

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, relative au "safari de l'Islam" à Molenbeek. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de "safari van de Islam" te Molenbeek. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, Madame la bourgmestre, Molenbeek et sa population et les musulmans sont régulièrement les cibles de déclarations stigmatisantes. Aujourd'hui, c'est au tour du Vlaams Belang, Filip De Winter, d'avancer sur les réseaux sociaux son intention d'inviter Geert Wilders, son homologue de l'extrême droite néerlandaise, pour un safari de l'islam, le 3 novembre prochain, ici à Molenbeek. Le terme choisi par le parti d'extrême droite flamand n'est pas un hasard, il devrait tomber sous le coup d'une condamnation des plus fermes. Début octobre, vous aviez affirmé votre volonté d'interdire une telle visite, mais aussi de porter plainte contre ces deux personnes pour atteinte à l'image de la commune. J'ai d'ailleurs été agréablement surpris par votre positionnement, différent de celui de certains libéraux, et je vous en félicite vivement, Madame la bourgmestre. Notre commune a besoin de paix et de sérénité et la date prévue pour ce safari approche à grands pas. J'aurais donc voulu savoir, Madame la bourgmestre, lorsque vous vous êtes exprimés sur la question, aucune demande d'autorisation officielle d'un rassemblement n'avait été introduite. Dès lors, avez-vous reçu l'une ou l'autre demande relative à cet événement ? Quelle mesure avez-vous prévu afin d'empêcher ces personnes de nuire au territoire de notre commune ? Et enfin, pouvez-vous nous confirmer que vous avez bien déposé cette plainte ? J'aimerais savoir ce que prévoit le règlement général de police pour ce genre de manifestation ? Je rappelle que j'avais ici même évoqué la possibilité d'actionner le règlement général de police quand il a été question d'une vidéo d'une candidate d'extrême droite aux présidentielles françaises, qui est venue faire une vidéo sur la place communale. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

On s'est téléphoné, moi et Monsieur Ikazban, nous avons les mêmes sujets. Ce sont des sujets qui nous préoccupent tous et nous les apprenons malheureusement par la presse. Heureusement que la presse est là. Ces deux extrémistes ont prévu le 3 novembre, ils l'ont dit sur les réseaux sociaux, et qu'ils allaient entreprendre ce qu'ils appellent un safari de l'islam dans notre commune. Monsieur Geert Wilders du PVV et Monsieur Filip De Winter du Vlaams Belang.

Dans la presse, Madame Schepmans, vous avez réagi et j'ai apprécié votre réaction, en disant que vous n'avez reçu aucune demande de ces deux personnes. En tout cas, vous avez dit que vous n'aviez été aucunement informée de cette visite sur le territoire communal et s'ils devaient se présenter à Molenbeek, les forces de l'ordre prendraient les dispositions nécessaires pour éventuellement inviter ces personnes à quitter la commune, s'il le fallait, pour assurer la paix publique. Ce sont vos propos que je rapporte et j'ai apprécié votre réaction assez rapide, elle n'a pas tardé. Je voudrais connaître les dernières informations dont vous disposez, est-ce que ces personnes ont fait une demande ou informé les autorités communales de leurs venues dans la commune le 3 novembre ? Vous avez aussi dit, et c'est dans la presse, que lors de la prochaine réunion des membres du collège, serait prise la décision de porter plainte contre ces deux personnes pour propos diffamants, stigmatisants la commune et ses habitants. Je voudrais savoir ce qu'il en est, est-ce que vous avez effectivement porté plainte ? Avez-vous eu un contact avec ces deux personnes, qui bien sûr sont là pour stigmatiser ?

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Comme vous, j'ai appris la volonté de Filip De Winter et de Geert Wilders de venir à Molenbeek, qui a été qualifiée pour l'occasion de capitale du djihad en Europe, dans le cadre d'un safari de l'islam. Une demande officielle est parvenue entre-temps à la Commune et je l'ai réceptionnée hier.

Ce type de déclaration est évidemment une provocation et une offense envers les Molenbeekois. Nous ne pouvons évidemment pas laisser passer cela. C'est pourquoi j'ai dénoncé ces propos par courrier au procureur du roi, dès le 6 octobre. J'ai une copie de ce courrier ici, si vous souhaitez en prendre connaissance. J'estime que ces propos sont constitutifs des infractions pénales dans le cadre de la lutte contre le racisme et la xénophobie, et qu'ils constituent une atteinte à l'honneur des Molenbeekois. De plus, le service juridique analyse tous les moyens qui s'offrent à la bourgmestre afin d'interdire cet événement le moment venu et je prendrai toutes mes responsabilités. La police sera bien présente pour assurer l'ordre public et je serai extrêmement ferme sur le maintien de celui-ci. Il est évidemment hors de question que des individus viennent faire ici des soi-disant safaris, visites ou autre. Ces individus sont évidemment en mal de publicité et j'insiste pour que justement, on ne leur fasse pas de publicité. C'est ce qu'ils recherchent, on en est bien conscient. Ce qu'ils recherchent, c'est qu'il y ait des incidents et qu'ils puissent se positionner en victimes de l'attitude des Molenbeekois qui ne seraient pas accueillants à leur égard.

Moi, en ma qualité de bourgmestre, je prendrai les mesures qui s'imposent avec la police, mais évidemment je souhaite qu'il y ait également de la retenue de la part des

citoyens molenbeekois pour ne pas permettre à ces individus de profiter d'une situation de tension.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci pour vos réponses, je pense que c'est clair. Maintenant, il n'y a pas encore formellement de plainte déposée. Vous avez écrit un courrier au procureur du roi, parce que vous dites que vous êtes en train d'analyser juridiquement...

Mme la bourgmestre :

Non, l'analyse juridique, c'est par rapport à un arrêté du bourgmestre, ce n'est pas du tout par rapport à une plainte. La question est posée au procureur du roi, je lui demande : « garante du maintien de l'ordre et plus particulièrement de la sécurité et de la tranquillité publique, tenue par de légitimes inquiétudes pour les habitants de la commune, j'en viens à prendre contact avec votre office pour vous présenter une situation qui pourrait être constitutive d'une ou de plusieurs infractions pénales, et ce, au vu de diverses législations fédérales et du code pénal, tendant à lutter contre le racisme et la xénophobie, et d'autre part réprimant les atteintes à l'honneur et à la réputation des personnes. » Donc, je souhaite que le procureur du roi ouvre une procédure contre ces individus dans la mesure où ce sont des parlementaires et qu'on peut d'autant moins accepter ces comportements.

M. Ikazban :

Je vous remercie, je vous demanderai juste d'avoir la copie du courrier que vous avez envoyé au procureur du roi. J'espère que le procureur répondra que nous devons porter plainte et que dans le même temps, comme vous l'avez souligné et comme je le disais dans mon interpellation, que vous allez interdire tout simplement à ces personnes de venir sur le territoire de la commune.

Madame la bourgmestre, je pense que vous avancez dans ce que vous avez déclaré et je tiens à vous féliciter ! Il n'y a pas de place pour l'extrême droite à Molenbeek, il n'y a pas de place pour l'extrême droite ici à Bruxelles et c'est très bien comme ça. Je tiens sincèrement et vivement à vous remercier.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je tiens à remercier Madame la bourgmestre pour ses réponses et pour ses initiatives. Par arrêté, vous entendez prendre un arrêté pour empêcher la venue de ces deux personnes ?

Mme la bourgmestre :

Il y a deux choses, il y a d'abord un arrêté qui peut être pris pour atteinte à l'ordre public. Et puis il y a la dénonciation auprès du procureur du roi d'éléments qui sont portés à ma connaissance, puisque à l'époque, c'était uniquement de manière informelle que j'en avais été informée, et donc, c'était une dénonciation de faits qui, à mon sens, étaient constitutifs d'infractions pénales. C'est pour cela que, comme il n'y avait rien de concret, j'ai fait cette dénonciation auprès du procureur du roi. Ce sont deux choses différentes, l'ordre et la paix publique, j'en suis garante. Et puis, il y a l'aspect constitutif d'infractions pénales.

M. Ait Jeddig :

Pourrais-je aussi obtenir une copie de ce courrier envoyé au procureur du roi ?

Mme la Bourgmestre :

Je tiens à rappeler, que la demande officielle, je ne l'ai reçue seulement qu'hier. Je pense que dans l'état actuel des choses, c'est très bien d'interpeller, mais on peut aussi faire confiance à l'ordre public, on peut faire confiance à la bourgmestre qui a des responsabilités en cette matière et que nécessairement, il n'est pas indispensable que tous les conseillers communaux interviennent par rapport à ce dossier.

M. Ait Jeddig :

Oui, c'était à moi de réagir, mais je suis content que d'autres conseillers communaux s'associent à mon intervention. Plus on est, mieux c'est. Par rapport au courrier que vous avez reçu, par rapport à la demande qu'ils ont faite, que demandent-ils réellement ? Est-ce que c'est une visite, est-ce que c'est l'organisation d'un meeting ?

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig, vous avez posé vos questions, vous avez reçu la réponse. Vous savez très bien que quand vous intervenez après, vous n'avez plus la possibilité de revenir avec des questions.

M. Ait Jeddig :

Mais il y a d'autres conseillers communaux qui n'ont pas fait d'interpellation à ce sujet, qui posent une question et on leur répond.

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig, vous savez ce que ces deux personnes ont demandé puisqu'ils l'ont annoncé dans la presse. Il n'y a pas d'éléments nouveaux.

M. Ait Jeddig :

Mais je félicite Madame la bourgmestre et je suis à ses côtés complètement. Merci pour vos réponses et nous attendons la suite.

M. le président :

L'incident est clos.

44. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SP.A, relative aux radiations d'office. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de ambtshalve schrapping. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur Rahali. Het punt wordt van de dagorde gehaald, op aanvraag van Mijnheer Rahali.

Je clos la séance publique.